

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Les dessous d'une tenue scolaire

**Sociologie du genre au prisme
du code vestimentaire à l'école**

Auteure : Shan HSIA
Promotrice : Bernadette WYNANTS
Co-promotrice : Marie-Thérèse COENEN
Lectrice : Nicole VAN ENIS
Année académique 2019-2020
Master en politique économique et sociale

Remerciements

Aux membres de ma commission mémoire

Bernadette, Marie-Thérèse et Nicole

pour leur écoute, leur expertise, leurs précieux conseils,
leur compréhension, leur soutien et leur disponibilité.

À mes enfants, **Ancolie et Aloys**, et à mon conjoint, **Sébastien**,

pour leur profond amour, leur incroyable tolérance,
leurs encouragements et leur infinie patience. Merci...

À ma Maman, **Yue-Hua**,

mon modèle, mon inspiration, ma force.

À ma famille, mes proches et mes ami.e.s

pour leurs ondes positives tout au long de mon cheminement
dans mes peines, mes joies, mes doutes, mes sourires.

À ma merveilleuse conseillère pédagogique **Claudine**.

À toutes les personnes m'ayant accordé un tant soit peu

leur bien le plus précieux : leur temps.

Que ce soient par les appels téléphoniques,

les échanges de mails, leur lecture,

leurs messages de soutien,

leur participation aux entretiens...

MERCI.

Table des matières

Introduction	5
Chapitre I : Définition du sujet.....	7
1. « Tenue correcte exigée svp »	7
#Mouvement_estudiantin_en_France.....	7
#Il_y_a_aussi_du_mouvement_en_Belgique.....	9
#Au-délà_des_frontières_et_du_genre.....	10
2. Trame vestimentaire	12
Murmures de l'histoire féminine	12
Échantillon de la mode vestimentaire	13
Éventail des fonctions du vêtement	14
3. L'institution scolaire	16
Quelques mots sur l'histoire de l'éducation féminine	17
Le principe de laïcité en France	17
Le principe de neutralité en Belgique	18
L'uniforme au sein de l'école	19
Le règlement d'ordre intérieur et le code vestimentaire.....	20
La sanction	22
Chapitre II : Problématique.....	24
1. Questionnement.....	24
2. Cadre théorique	28
Société patriarcale	28
Construction des normes sociales.....	30
Hypothèses	33
3. Démarche méthodologique	34
Méthodologie	34
Échantillonnage	36
Collecte des données.....	38
Limites de l'exercice	42
Pour aller plus loin.....	42
Chapitre III : Analyses.....	43
« Déshabillée » ou juste « des habits » ?.....	43
Résultat pour la photo n°1 : débardeur de l'étudiante en Isère	44
Résultat pour la photo n°2 : pull de l'étudiante à Belfort	44
Répertoire des parents.....	45
L'école et le code vestimentaire	45

La tenue correcte pour aller à l'école	46
Regard de parents : leur « réalité »	47
Bérengère.....	47
Patrick	48
Michèle.....	49
Yolande	50
Pamela.....	51
Benoit	52
Marcel	53
Ingo.....	54
Isabelle	54
Daty	55
Jean-Louis.....	56
Résultat des hypothèses.....	57
Hypothèse 1	57
Hypothèse 2	57
Hypothèse 3	58
Vêtement de marque et uniforme	59
Synthèse générale	60
Chapitre IV : Conclusion	63
Nos conclusions	63
Piste réflexive : l'uniforme, la panacée aux vêtements de marques ?	66
Recommandations.....	67
À l'école, adoptons l'approche genre !	67
Démocratie scolaire	67
Changement de paradigme	68
Chapitre V : Bibliographie.....	69
Ouvrages	69
Thèse	69
Autres ressources bibliographiques.....	69
Articles de presse.....	72
Sources internet.....	76
Chapitre VI : Annexes.....	80

Introduction

Octobre 2019, notre attention se porte sur un article de presse paru en France¹ : en Isère, une étudiante est visée par une procédure disciplinaire ; la faute qui lui est reprochée est le fait d'avoir porté un débardeur à l'école. La direction de l'institution scolaire a considéré sa tenue non adaptée à une situation de travail. Dans la presse, le directeur de l'établissement s'est exprimé en rappelant que les élèves se situaient dans un processus éducatif prenant considération de leur construction, de leur rapport à l'autre et de l'importance du vêtement dans la société. Concernant la procédure disciplinaire, il a précisé que la volonté de l'école n'était pas de stigmatiser ni de punir, mais plutôt de faire prendre conscience.

À propos de la sanction, la mère de l'étudiante, jugeant la tenue de sa fille appropriée, s'est révoltée et a mené une action vis-à-vis de l'établissement scolaire. Lors d'une réunion de parents, elle a distribué un tract expliquant que le harcèlement sexuel auquel peuvent être victimes les filles ne doit pas être justifié par leur tenue vestimentaire.² Elle a également publié des vidéos en ligne pour dénoncer publiquement les faits ; s'en est suivie une médiation dont la décision sera en fin de compte l'annulation de la procédure disciplinaire.³

Ce genre d'évènement est loin d'être un cas isolé⁴ et nous nous interrogeons donc sur ces phénomènes sociaux en nous posant diverses questions, que ce soit sur le règlement scolaire, sur lequel se basent entre autres les sanctions, le code vestimentaire au sein de l'école... Et nous nous questionnons aussi sur la situation vécue par l'étudiante et sur la posture de sa mère. Le thème du harcèlement sexuel a été cité et il serait intéressant de savoir pourquoi et en quoi il a été abordé.

Après quelques recherches, nous découvrons une photo du débardeur⁵ porté par l'étudiante le jour de sa sanction disciplinaire (annexe 1) et nous ressentons de l'étonnement : notre première réaction a été de le trouver tout à fait « classique ». En approfondissant nos réflexions, nous nous demandons quelle est la nuance entre ce qui paraît « normal » à nos yeux de ce qui pourrait être « anormal » au regard d'une autre personne ? Qu'est-ce qu'un vêtement adéquat ? D'autres

¹ France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. « Isère. Une élève visée par une procédure disciplinaire pour avoir porté un débardeur au collège ». Consulté le 30 juin 2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/isere-visee-procedure-disciplinaire-avoir-porte-debardeur-au-college-1733851.html>.

² AFP, Le Figaro avec. « Isère: une élève visée par une procédure disciplinaire pour tenues «inadaptées» ». Le Figaro.fr, 8 octobre 2019. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/isere-une-eleve-visee-par-une-procedure-disciplinaire-pour-tenues-inadaptees-20191008>.

³ « En Isère, une procédure disciplinaire lancée contre une collégienne à cause d'un débardeur ». Consulté le 10 juin 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20191008.OBS19504/en-isere-une-procedure-disciplinaire-lancee-contre-une-collegienne-a-cause-d-un-debardeur.html>.

⁴ LaProvence.com. « Les collèges pris de court par la révolte des crop tops », 19 septembre 2020. <https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/6114796/les-colleges-pris-de-court-par-la-revolte-des-crop-tops.html>.

⁵ France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. « Isère : la collégienne visée par une procédure disciplinaire pour un débardeur jugé provocant ne sera pas sanctionnée ». Consulté le 16 juin 2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/isere-collegienne-visee-procedure-disciplinaire-debardeur-juge-provocant-ne-sera-pas-sanctionnee-1734733.html>.

questions s'enchainent telles que : est-ce « normal » que l'on puisse recevoir une sanction en raison de sa tenue vestimentaire ? Comment se définit cette « normalité » ?

Durant notre cheminement réflexif, est apparue en septembre 2020 une grande médiatisation du code vestimentaire à l'école sur les réseaux sociaux, notamment via le mouvement *#14 septembre*⁶, action menée majoritairement par des étudiantes.

Nous décidons dès lors que les travaux de recherches porteront sur le code vestimentaire à l'école, et de manière plus spécifique, sur la tenue scolaire des élèves, en tenant compte de la dimension du genre. Nous parcourrons les faits liés au mouvement étudiant, nous aborderons la question du vêtement et nous explorerons le contexte lié à l'espace scolaire et son cadre réglementaire.⁷ La démarche de ce mémoire⁸ est de comprendre les construits sociaux autour de la tenue vestimentaire des élèves, ainsi que des éventuels phénomènes y afférents.

⁶ 2020, Caroline Arénas | 15 septembre 2020 | 44 Commentaires Mis à jour le 16 septembre. « Comment les collégiennes et lycéennes ont-elles préparé le #Lundi14Septembre ? » madmoiZelle.com, 15 septembre 2020. <https://www.madmoizelle.com/lundi14septembre-dress-codes-sexistes-1062864>.

⁷ Ce mémoire se concentre en particulier sur les situations en France et en Belgique.

⁸ Lors de la rédaction de ce mémoire, nous serons vigilantes sur la féminisation du texte et nous privilégierons un langage épique.

Chapitre I : Définition du sujet

1. « Tenue correcte exigée svp »

Porter un vêtement devrait être un acte banal. Or l'affaire concernant l'étudiante en Isère démontre du contraire. Cela s'est déroulé en octobre 2019 et moins d'un an plus tard, prolifèrent une multitude de *hashtags*⁹ sur les réseaux sociaux : *#14septembre*, *#lundi14septembre*, *#BalanceTonBahut*, *#liberationdu14*,...¹⁰ Ils sont abondamment partagés et relayés à travers le web. Les agences de presse s'emparent du sujet et il nous est donc très aisé de trouver un grand nombre d'articles en lien ; nous procédons à la synthèse des articles ci-dessous.

#Mouvement_estudiantin_en_France

Les faits se déroulent en septembre 2020 ; c'est la rentrée scolaire. La météo est ensoleillée et avec les fortes chaleurs, les élèves se rendent à l'école avec des tenues plus légères. En réponse, des membres du personnel scolaire réagissent par des remarques négatives, car les tenues sont considérées comme étant non appropriées.¹¹ Même si les injonctions sur le code vestimentaire concernent tant les filles que les garçons, ce sont dans ce cas-ci les étudiantes qui en sont particulièrement la cible et qui sont le plus visées par le contrôle vestimentaire : l'indécence de leurs tenues pourrait distraire le regard des garçons.¹² S'en suit un vent de contestations exprimées sur Instagram, Facebook... Plusieurs mouvements en France sont créés spontanément par les jeunes. L'idée est que les étudiantes viennent à l'école le 14 septembre avec des tenues cataloguées non conformes par l'école.¹³ Il s'agit d'actes de militance qui dénoncent des propos et des comportements sexistes de la part des membres de l'établissement

⁹ Définition de « *hashtag* » : mot-clé précédé du symbole # utilisé par les internautes dans leurs publications sur les réseaux sociaux. Source : « Qu'est ce qu'un hashtag et comment l'utiliser ? | solocal.com ». Consulté le 6 novembre 2020. <https://www.solocal.com/blog/definition-choix-hashtag>.

¹⁰ « Des lycéennes mettent un zéro pointé à la « tenue correcte » exigée ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.20minutes.fr/societe/2861603-20200914-liberationdu14-lyceennes-revendiquent-droit-habiller-comme-elles-veulent>.

¹¹ « #Lundi14Septembre : "C'est comme une petite rébellion contre le règlement si misogyne" témoigne une lycéenne », 14 septembre 2020. <https://www.franceinter.fr/societe/lundi14septembre-c-est-comme-une-petite-rebellion-contre-le-reglement-si-misogyne-temoigne-une-lyceenne>.

¹² Demotivateur. « Crop top, jupes, jeans troués : les lycéennes rejoignent le mouvement #lundi14septembre pour lutter contre le sexisme ». Demotivateur. Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.demotivateur.fr/article/pour-lutter-contre-le-sexisme-les-lyceennes-vont-porter-des-tenues-jugees-provocantes-dans-leurs-etablissements-scolaires-22330>.

¹³ 2020, Caroline Arénas | 15 septembre 2020 | 44 Commentaires Mis à jour le 16 septembre. « Comment les collégiennes et lycéennes ont-elles préparé le #Lundi14Septembre ? » madmoiZelle.com, 15 septembre 2020. <https://www.madmoizelle.com/lundi14septembre-dress-codes-sexistes-1062864>.

scolaire. Certaines étudiantes utilisent des mots forts et clament que le code vestimentaire et les injonctions du personnel scolaire perpétuent la culture du viol.¹⁴

Quelques jours avant le 14 septembre 2020, différentes publications sont partagées sur le Net : « *Il faut arrêter de sexualiser nos épaules, nos nombrils, nos cuisses, nos seins, notre corps !* ». ¹⁵ Même si l'intention de base partait de l'envie de protéger les filles des agressions sexuelles, les étudiantes estiment que les injonctions restent contre-productives. Pour elles, l'institution scolaire leur inculque une forme de honte de soi, un sentiment de culpabilité et une intériorisation de la menace masculine comme une fatalité. Lors de la journée du 14 septembre, sont placardées dans les écoles des affiches clamant : « *Non, nos tenues ne sont pas provocantes ! À vous d'être éduqué.* » ¹⁶ À cela, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en France, s'est prononcé dans un communiqué de presse : « *Il suffit de s'habiller normalement et tout ira bien* ». ¹⁷ Il a également rajouté qu'il était normal de se rendre à l'école habillé d'une façon « républicaine » sans donner de détails vestimentaires à cette définition, qu'adopter une tenue sobre représentait un enjeu d'égalité sociale et de protection des filles et des garçons, que le vêtement ne devait pas représenter une facture de stigmatisation ou de discrimination. ¹⁸ Dès lors, le mouvement #14septembre a représenté pour les étudiantes une forme de lutte contre le système patriarcal. ¹⁹ Parce qu'à travers le code vestimentaire, elles estiment que le vêtement devient un moyen de contrôle social sur le corps des femmes.

La journée du 14 septembre n'est pas uniquement un mouvement de révolte, c'est aussi l'occasion de montrer son appui aux étudiantes. ²⁰ L'action a été soutenue par Marlène Schiappa, Ministre déléguée à la Citoyenneté et ancienne Ministre de l'Égalité

¹⁴ « **Culture du viol** » : expression désignant « un système de pensée omniprésent dans notre société permettant d'expliquer, de banaliser, d'excuser voire d'encourager le viol. À titre d'exemple, dire que la victime a subi un viol en raison de sa tenue contribue à lui faire porter la responsabilité des faits au lieu de reconnaître la responsabilité du violeur ». Source : Amnesty International Belgique. « Dossier spécial sur le viol en Belgique ». Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/stop-violences-sexuelles>.

¹⁵ aufeminin. « #lundi14septembre : pourquoi cet appel aux "tenues provocantes" ? », 14 septembre 2020.

<https://www.aufeminin.com/news-societe/lundi14septembre-pourquoi-cet-appel-aux-tenues-provocantes-s4016857.html>.

¹⁶ L'Obs. « TRIBUNE. #Balancetonbahut : quand un « crop-top » met le feu aux poudres ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20200918.OBS33500/tribune-balancetonbahut-quand-un-crop-top-met-le-feu-aux-poudres.html>.

¹⁷ aufeminin. « #Lundi14septembre : "On ne va pas à l'école pour montrer son nombril" d'après Valérie Pécresse »,

18 septembre 2020. <https://www.aufeminin.com/news-societe/lundi14septembre-on-ne-va-pas-a-l-ecole-pour-montrer-son-nomb-s4017053.html>.

¹⁸ 11h34, Par Le ParisienLe 21 septembre 2020 à. « Tenues à l'école : « On vient habillé d'une façon républicaine », estime Blanquer ». leparisien.fr, 21 septembre 2020. <https://www.leparisien.fr/societe/tenues-a-l-ecole-on-vient-habille-d-une-facon-republicaine-estime-blanquer-21-09-2020-8388612.php>.

¹⁹ L'Obs. « « On en a marre que ce soit à nous de nous couvrir » : des lycéennes défient la « tenue correcte » exigée ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/droits-des-femmes/20200914.OBS33300/on-en-a-marre-que-ce-soit-a-nous-de-nous-couvrir-des-lyceennes-defient-la-tenue-correcte-exigee.html>.

²⁰ « Les lycéennes appelées à porter des vêtements "provocants" pour lutter contre le sexisme ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://news.konbini.com/initiatives/les-lyceennes-appelées-a-porter-des-vetements-provocants-pour-lutter-contre-le-sexisme/>.

hommes-femmes, ainsi que par le collectif féministe « NousToutes ».²¹ Certains professeurs ont aussi tenu à montrer leur soutien aux jeunes et une conseillère principale s'est d'ailleurs également exprimée à ce sujet en disant que la tenue vestimentaire n'était pas censée conditionner l'apprentissage à l'école et que ce mouvement exhortait une remise en question et un changement du fonctionnement scolaire.

Deux jours avant la date clé, un autre hashtag fait son apparition : *#BalanceTonProf*. Celui-ci a été spécialement créé pour dénoncer toutes formes de violences à l'école. Il a rassemblé énormément de témoignages sur les violences vécues durant le parcours scolaire.²² À travers sa création, il donne la possibilité d'un espace de parole qui démontre de l'intensité et de la diversité des violences à l'école.

Nous nous intéressons à la suite de l'événement et apprenons grâce à l'Union nationale lycéenne française²³ qu'il y a eu plus de 250 témoignages d'étudiantes annonçant avoir reçu des sanctions administratives concernant leur tenue vestimentaire lors de la journée du 14 septembre 2020.

[#Il_y_a_aussi_du_mouvement_en_Belgique](#)

Sur notre territoire, le mouvement étudiant est relativement moins médiatisé qu'en France, mais il est bel et bien présent. En effet, de nombreuses étudiantes belges de différents établissements scolaires ont rejoint l'action et dénoncent les mêmes faits.²⁴ Parmi les filles qui ont répondu à l'appel du *#14septembre*, certaines ont trouvé les portes de leur école fermées et ont été sommées de retourner à leur domicile pour se changer.²⁵ Une élève à Huy a également organisé une pétition pour que le code vestimentaire à l'école évolue, que les jeunes puissent s'habiller librement. Cette action a suscité beaucoup d'engouement et a récolté 295 signatures d'étudiantes et d'étudiants de l'établissement ; en retour, la direction s'est montrée ouverte à la

²¹ « #Lundi14Septembre : "C'est comme une petite rébellion contre le règlement si misogyne" témoigne une lycéenne », 14 septembre 2020. <https://www.franceinter.fr/societe/lundi14septembre-c-est-comme-une-petite-rebellion-contre-le-reglement-si-misogyne-temoigne-une-lyceenne>.

²² « #BalanceTonProf le hashtag qui libère la parole des élèves sur les violences à l'école | Le Huffington Post LIFE ». Consulté le 25 septembre 2020. https://www.huffingtonpost.fr/entry/balancetonprof-le-hashtag-qui-libere-la-parole-des-eleves-sur-les-violences-a-lecole_fr_5f5f1c33e5b62874bc1f37d1.

²³ 25/09/2020 | 07:05, Par Guillemette Jeannot-France Télévisions Mis à jour le 25/09/2020 | 11:50 – publié le. « Tenue "républicaine" : "Il faut éduquer les jeunes et non couvrir les filles", répondent des lycéennes à Jean-Michel Blanquer ». Franceinfo, 25 septembre 2020. https://www.francetvinfo.fr/societe/education/tenue-republicaine-il-faut-eduquer-les-jeunes-et-non-couvrir-les-filles-repondent-des-lyceennes-a-jean-michel-blanquer_4113613.html.

²⁴ Newmedia, R. T. L. « "Qu'on arrête de nous dire que c'est provoquant car ça excite les garçons": elles dénoncent le fait de ne pas pouvoir s'habiller librement à l'école ». RTL Info. Consulté le 19 décembre 2020. <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/qu-on-arrete-de-nous-dire-que-c-est-provoquant-car-ca-excite-les-garcons-elles-denoncent-le-fait-de-ne-pas-pouvoir-s-habiller-librement-a-l-ecole-1244698.aspx>.

²⁵ sudinfo.be. « Une vingtaine d'étudiantes de l'école Saint-Henri à Comines ont été renvoyées chez elle pour « tenues incorrectes »: « Je me suis sentie discriminée » », 15 septembre 2020. <https://www.sudinfo.be/id250893/article/2020-09-15/une-vingtaine-detudiantes-de-lecole-saint-henri-comines-ont-ete-renvoyees-chez>.

construction d'un espace de dialogue consacré aux divers éléments soulevés.²⁶ Par l'exploration et l'analyse des articles de presse, nous relevons toute une liste de griefs similaires à l'encontre des institutions scolaires pour lesquels les étudiantes se sentent victimes : stéréotypes, jugements et violences sexistes... De plus, l'utilisation de l'expression « tenue correcte exigée » ouvre le chemin à de multiples interprétations qui sont souvent basées sur des stéréotypes sexistes.²⁷ Elles ont le sentiment qu'elles ne peuvent pas s'apprêter comme elles le souhaitent et qu'elles sont plus impactées par le code vestimentaire que les garçons.²⁸ Il persiste cette croyance que les filles s'habilleraient de manière provocante pour détourner l'attention des camarades ou qu'il ne faut tout simplement pas porter des tenues trop légères, car cela pourrait perturber le bon déroulement du cours.²⁹ Lorsqu'elles sont renvoyées chez elles pour se changer avec des habits « décents », c'est une manière de leur faire comprendre que rater des heures de cours est moins grave que la distraction qu'elles pourraient éventuellement susciter chez la gent masculine.³⁰

#Au-délà_des_frontières_et_du_genre

Lors de nos recherches, nous repérons également que la question des injonctions vestimentaires est présente sur le continent américain : dans un collège en Arizona sont visibles des affiches demandant aux étudiantes de ne pas se vêtir de façon sexy pour éviter d'attirer le regard des garçons.³¹ De manière générale, l'attention se porte plus souvent sur les filles, notamment en matière de surveillance à l'encontre de leur sexualité. Il est moins fréquent que les garçons soient rappelés à l'ordre ou qu'on leur rappelle de se comporter « décemment ». ³² Un des reproches exprimés à l'encontre du personnel scolaire est que certaines prescriptions sont perçues comme étant sexistes et hétéronormées³³, car elles se basent entre autres sur l'idée que

²⁶ RTBF Info. « Code vestimentaire : une élève hutoise proteste », 21 septembre 2020.

https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_code-vestimentaire-une-eleve-hutoise-proteste?id=10589748.

²⁷ L'Obs. « « On en a marre que ce soit à nous de nous couvrir » : des lycéennes défient la « tenue correcte » exigée ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/droits-des-femmes/20200914.OBS33300/on-en-a-marre-que-ce-soit-a-nous-de-nous-couvrir-des-lyceennes-defient-la-tenue-correcte-exigee.html>.

²⁸ aufeminin. « Une école décide d'en finir avec le code vestimentaire sexiste », 26 août 2018.

<https://www.aufeminin.com/news-societe/une-ecole-americaine-met-en-place-un-code-vestimentaire-feministe-s2883958.html>.

²⁹ « Des lycéennes mettent un zéro pointé à la « tenue correcte » exigée ». Consulté le 25 septembre 2020.

<https://www.20minutes.fr/societe/2861603-20200914-liberationdu14-lyceennes-revendiquent-droit-habiller-comme-elles-veulent>.

³⁰ « (1) Ligue des familles - le Mouvement | Facebook ». Consulté le 22 septembre 2020.

<https://www.facebook.com/LDFmouvement/>.

³¹ « Toutes les écoles du monde devraient adopter ce code vestimentaire ». Consulté le 30 septembre 2020.

https://www.terrafemina.com/article/education-un-non-dress-code-contre-le-sexisme-dans-une-ecole-californienne_a344996/1.

³² Bard, C. (2010). Ce que soulève la jupe: Identités, transgressions, résistances. Paris: Autrement, p.109-118.

³³ « Campagne de sensibilisation contre l'homophobie, la transphobie ». Consulté le 17 décembre 2020.

<https://www.ettoitescase.be/index.php#temoignages>.

les garçons sont naturellement attirés par les filles. En outre, réside un certain postulat que la puberté rime automatiquement avec le surgissement du désir sexuel durant l'adolescence.³⁴ C'est aussi une manière de transmettre le message que les désirs masculins sont hypothétiquement incontrôlables ; c'est en quelque sorte instaurer une vision de jeunes adolescents animalisés ne sachant pas retenir leurs pulsions sexuelles.³⁵

Dans les faits, les garçons ne sont pas indifférents à la problématique du sexisme dans l'espace scolaire.³⁶ Bien au contraire, une expérimentation a été menée par un étudiant en Californie : il a passé toute une journée habillé d'un crop top et d'un jeans laissant voir le haut de son boxer. À la fin des cours, il a pu constater qu'il n'avait reçu aucune remarque, alors que ses camarades féminines, portant la même tenue, ont été sommées de s'habiller autrement. Par cette expérience, il voulait précisément démontrer l'inégalité de genre opérée au sein de son école au niveau des sanctions liées au code vestimentaire. Du côté du Québec, de nombreux garçons ont porté volontairement une jupe à l'école pour montrer leur soutien aux filles et leur mécontentement envers le code vestimentaire jugé désuet et sexiste.³⁷ Sur Instagram, un jeune ayant participé à l'action écrit que les vêtements n'ont pas de genre et qu'il est nécessaire que les mentalités changent. Un autre étudiant déclare que cela n'est pas la longueur d'une jupe qui décide de l'aptitude des garçons à écouter en classe.³⁸ Par ailleurs, même si le mouvement *#14septembre* a été représenté par davantage de filles que de garçons, que ce soit en France ou en Belgique, il est important de préciser que le public masculin est tout autant la cible d'injonctions vestimentaires telles que l'interdiction de porter un short ou un bermuda alors qu'il fait chaud³⁹, le fait de devoir éviter un style vestimentaire jugé négligé (en se référant par exemple au port du baggy, du jogging...), etc.⁴⁰

³⁴ Voléry, I. (2015). Les élèves ont des corps. Regards enseignants. *Ethnologie française*, 154(4), 643-654. <https://doi.org/10.3917/ethn.154.0643>

³⁵ 25/09/2020 | 07:05, Par Guillemette Jeannot-France Télévisions Mis à jour le 25/09/2020 | 11:50 – publié le. « Tenue "républicaine" : "Il faut éduquer les jeunes et non couvrir les filles", répondent des lycéennes à Jean-Michel Blanquer ». Franceinfo, 25 septembre 2020. https://www.francetvinfo.fr/societe/education/tenue-republicaine-il-faut-eduquer-les-jeunes-et-non-couvrir-les-filles-repondent-des-lyceennes-a-jean-michel-blanquer_4113613.html.

³⁶ VERAN, Jean-Pierre. « «Tenue correcte» en établissement scolaire: une vraie question éducative ». Club de Mediapart. Consulté le 25 septembre 2020. <https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-veran/blog/160920/tenue-correcte-en-etablissement-scolaire-une-vraie-question-educative>.

³⁷ Nightlife. « Des écoliers québécois portent la jupe pour envoyer un message féministe et de tolérance », 6 octobre 2020. <https://nightlife.ca/2020/10/06/montreal-des-ecoliers-du-secondaire-portent-la-jupe-pour-envoyer-un-message-feministe-et-de-tolerance/>.

³⁸ Rédaction. « Pour dénoncer le sexisme, ces garçons québécois viennent à l'école en jupe ». 7sur7.be, 9 octobre 2020. <https://www.7sur7.be/tendances/pour-denoncer-le-sexisme-ces-garcons-quebecois-viennent-a-l-ecole-en-jupe-a3a25419/>.

³⁹ « Ecole : 2018, la Révolution du bermuda ! – Prospective Jeunesse ». Consulté le 19 décembre 2020. https://prospective-jeunesse.be/cpt_article/ecole-2018-la-revolution-du-bermuda/.

⁴⁰ Mardon, A. & Zeroulou, Z. (2015). « Blédard » et « *fashion victim* » : Du bon usage de la mode chez des adolescents d'un quartier populaire. *Hommes & Migrations*, 1310(2), 101-108. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3162>

2. Trame vestimentaire

Après avoir fait le tour des articles de presse, nous prenons du recul et tournons notre regard vers l'histoire des femmes et de la tenue féminine. Notre intention ici est d'avoir une meilleure connaissance du contexte historico-sociétal et d'affiner notre approche sur l'évolution et les enjeux liés au port vestimentaire féminin. L'ambition est de retranscrire une contextualisation pour mieux comprendre les phénomènes contemporains évoqués dans le cas du mouvement étudiant.

Murmures de l'histoire féminine

À l'époque de la Renaissance, la représentation de la femme est marquée par certaines vertus, telles que la chasteté, la modestie, le calme, la soumission. Toutes des qualités que la société attend d'elle. La femme doit faire preuve de bienséance, décence, discrétion, pudeur... Son regard doit être constamment régulé, comme sa manière d'être.⁴¹ Elle n'a pas vraiment de droit, c'est plutôt l'époux qui jouit de droits sur sa femme ; entre autres celui de la corriger le cas échéant, car cela relève naturellement du devoir marital. La femme ne dispose pas vraiment de son corps, elle n'en est pas vraiment la propriétaire ; son corps est dévoué à son mari et aux enfants. Au 19^e siècle, le Code civil belge impose des devoirs conjugaux à l'époux tels que « *de la [son épouse] recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état* ». ⁴² Au-delà des époques et du contexte social, les représentations idéologiques du couple et de la famille illustrent la destinée des femmes enracinée dans sa fonction de maternité. Au fil du temps, la place de la femme au sein de la société évolue toutefois. Avec l'ère de la Révolution industrielle, beaucoup d'entre elles travaillent dans les métiers de la construction, du secteur ferroviaire, dans le terrassement, dans les diverses industries.⁴³

Dans son ouvrage « *Les Femmes ou les silences de l'Histoire* », Michelle Perrot, historienne, nous plonge dans la fin du 19^e siècle en France et précise qu'à cette époque, le corps de la femme représente insidieusement un sujet de pouvoir, de contrôle qui est exercé sur leur geste, leur physique, leur façon d'être, de vivre....⁴⁴ D'ailleurs, à Paris, peu de femmes issues de la

⁴¹ Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre II. Vivre en société des statuts et des droits différents. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu: La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*. Paris: Belin, p.61-120.

⁴² Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. « Mères et pères : le défi de l'égalité », p.15-42. Consulté le 17 décembre 2020. https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/meres_et_peres_le_defi_de_legalite.

⁴³ Perrot, M. (1998). *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*. Paris: Flammarion, p.191-200.

⁴⁴ *Ibid.*, p.369-376.

classe bourgeoise se promènent en ville. Est évoqué le risque d'être prise pour une prostituée, les menaces que peut représenter la rue... Au regard de la société, une femme se déplaçant librement dans l'espace public se met seule en danger et que s'il lui arrivait quelque chose, c'est qu'elle l'avait bien mérité. Règne également une ambiance qui participe à renforcer l'exclusion des femmes des espaces de discussions réservés à la sphère masculine.⁴⁵

Échantillon de la mode vestimentaire

Au niveau du style vestimentaire au 19^e siècle, les femmes suivent une mode stricte qui codifie leurs gestuelles, leurs tenues et leurs images ; elles sont perçues aux yeux du monde comme étant des ornements. Cependant, une femme habillée de manière trop féminine engendrerait une convoitise de la part des hommes, leur regard les réduisant en objet. Et vêtue de manière masculine, la femme deviendrait alors la cible d'opprobres.⁴⁶ En ces temps-là, la mode vestimentaire est perçue comme une forme de civilité et l'importance de l'apparence est au centre de l'attention.

Tout au long des événements historiques tels que la Première Guerre mondiale, les tendances vestimentaires se modifient ; les normes liées aux vêtements évoluent durant le 20^e siècle et l'on remarque une « masculinisation » des tenues féminines rapidement adoptées par les femmes issues des classes bourgeoises. Précisons qu'au niveau des classes populaires, le port des vêtements de type « masculin » est déjà une pratique courante auprès des travailleuses : les habits portés par les hommes sont plus commodes et plus adaptés aux tâches à exercer dans le milieu du travail.⁴⁷ Les mœurs changent donc et les vêtements deviennent moins affriolants, plus fonctionnels et plus usuels. Un certain ascendant de l'influence chrétienne invite à la modestie, à la sobriété et au respect de la distinction des sexes. Pour exemple, lors de l'eucharistie durant la célébration de la messe, la communion peut être refusée par un prêtre à une femme portant un pantalon. Plus tard, dans les années 1960, avec le mouvement hippie, émerge une libération vestimentaire, couplée à une libération corporelle.⁴⁸

En termes d'anecdote, pour ce qui est du port du pantalon ou de tout vêtement de type masculin, a été adoptée une ordonnance de la préfecture de police de Paris en 1800 interdisant aux femmes de se vêtir en homme sur les espaces publics ; elle visait en particulier le public féminin issu

⁴⁵ Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre V. Jeux de rôles, enjeux de pouvoir. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu: La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*. Paris: Belin, p.255-338.

⁴⁶ Perrot, M. (1998). Les Femmes ou les silences de l'Histoire. Paris: Flammarion, p.267-280.

⁴⁷ Rennes, J., Lemarchant, C. & Bernard, L. (2019). Habits de travail. *Travail, genre et sociétés*, 41(1), 23-28. <https://doi.org/10.3917/tgs.041.0023>

⁴⁸ Bard, C. (2010). Ce que soulève la jupe: Identités, transgressions, résistances. Paris: Autrement p.18-51.

des classes bourgeoises. En 2010, l'année où Christine Bard, historienne, écrit son livre « *Ce que soulève la jupe* », cette mesure n'était toujours pas abolie. Il serait intéressant en 2020, alors que la jeunesse lutte contre les injonctions vestimentaires à l'école, de savoir si cette loi française est toujours bien en vigueur ou pas. Après vérification⁴⁹, nous constatons qu'elle a été abrogée en 2012 ; soit 212 ans après son adoption.

Éventail des fonctions du vêtement

Après ces lectures exploratoires, nous obtenons un panorama contextuel du vêtement féminin dans lequel s'inscrit le mouvement étudiant. Nous nous questionnons sur l'enjeu lié à la liberté vestimentaire et l'importance qui y est allée, c'est pourquoi nous nous penchons à présent sur les fonctions attribuées au vêtement.

Nous pourrions dire que tout dans notre vie est porteur de significations, de sens... Notre manière de nous comporter, de nous nourrir, notre gestuelle et bien évidemment notre façon de nous vêtir.⁵⁰ Car le vêtement est une forme de langage ; il n'est pas neutre, il est vecteur de messages et de symboles. À travers notre style vestimentaire, nous renvoyons consciemment et inconsciemment des valeurs.⁵¹ Chaque personne s'approprie son propre code vestimentaire, que ce soient en suivant ou en s'écartant des normes dominantes, qu'elles soient issues de tendances actuelles, culturelles ou autres...

Au-delà de l'apparat, de la protection ou de la chaleur qu'un habit nous apporte, le vêtement peut aussi psychologiquement nous booster.⁵² À travers lui, il nous est possible d'exprimer notre personnalité, notre humeur, notre tempérament...⁵³ De plus, il sert à facilement identifier le genre d'une personne. C'est ainsi qu'il contribue à la fabrication de la différenciation des sexes et participe notamment à la division sexuelle du travail.⁵⁴ Même si le fait de s'habiller semble être un acte anodin, il a la force d'une représentation du modèle social, un canevas plus ou moins codifié de conduites collectives attendues.⁵⁵ Coline Lett, dans sa thèse sur le prétexte du vêtement, indique que le vêtement, en tant qu'objet culturel, a cette aptitude à faire

⁴⁹ « Abrogation de l'interdiction du port du pantalon pour les femmes - Sénat ». Consulté le 15 novembre 2020. <https://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120700692.html>.

⁵⁰ France Culture. « Elèves : "Tenue républicaine" exigée ? » Consulté le 23 décembre 2020.

<https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/etre-et-savoir-le-magazine-de-leducation-du-lundi-28-septembre-2020>.

⁵¹ Brassier-Rodrigues, C. (2013). « Les pratiques vestimentaires en organisation », *Communication et organisation*, 44, 111-122. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.4350>

⁵² France Culture. « "Dress for success" - Ép. 1/4 - Sommes-nous libres de nos habits ? » Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/lcd-la-serie-documentaire/sommes-nous-libres-de-nos-habits-14-dress-success-0>.

⁵³ Francequin, G. (2008). Paraître comme indice de statut et de pouvoir. Dans : G. Francequin, *Le vêtement de travail, une deuxième peau* (pp. 119-125). Toulouse, France: ERES.

⁵⁴ Mardon, A. (2010). Construire son identité de fille et de garçon : pratiques et styles vestimentaires au collège. *Cahiers du Genre*, 49(2), 133-154. <https://doi.org/10.3917/cdge.049.0133>

⁵⁵ Barthes R. (1957). Histoire et sociologie du Vêtement. In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 12^e année, N. 3, 1957. pp. 430-441.

transparaître une quantité de normes souvent en lien avec le système social traditionnel.⁵⁶ Ainsi, le vêtement joue également un rôle central dans la fabrication de l'identité sociale. Dans l'ensemble des sociétés, les habits transmettent des informations qui y sont liées et ils démontrent d'une certaine conformité aux normes établies.⁵⁷

Dans le cas des jeunes, certains assimilent le vêtement comme moyen pour renforcer le marquage de la différence de genre, d'autres pour la rendre moins visible. Par leur tenue vestimentaire, ils peuvent également exprimer leur contestation quant aux normes dominantes des représentations féminine et masculine ; une manière pour eux d'afficher leur détachement aux modèles traditionnels. De plus, les jeunes ressentent le regard de l'autre ; il fait l'objet d'un souci permanent. Car c'est à travers un échange de regards que l'on parvient à un sentiment de soi.⁵⁸ En pleine construction de leur identité, les adolescents ont des besoins manifestes d'appartenance à un groupe qui peuvent être liés à une tendance vestimentaire, à un style de musique, etc. À la fois, ces besoins conduisent à suivre un certain conformisme quant à la mode vestimentaire, et d'autre part, demeure une envie de reconnaissance individuelle de tout en chacun, en termes de singularité.⁵⁹ La tenue vestimentaire, c'est un accessoire par lequel les jeunes ont la possibilité d'être remarqués.

Et c'est en particulier durant leurs années scolaires qu'ils s'interrogent et se positionnent par rapport aux modèles de genre. Par le biais du vêtement, ils peuvent expérimenter de multiples manières leur identité sexuelle. Le vêtement est comme une seconde peau, une couverture, une manière de se démarquer.⁶⁰ Il peut nous apporter un sentiment de fierté, d'honneur...⁶¹ Il apparaît cependant que la pression du regard touche différemment les filles et les garçons. Les filles sont davantage soumises aux diktats de la beauté : les représentations de corps féminins hypersexualisés sont amplement diffusées dans les médias⁶², ce qui tend à uniformiser l'idée de l'apparence féminine et à balayer les différences sociales. Cela a pour répercussion l'intériorisation des jeunes filles d'un impératif de beauté.⁶³ Certaines pratiques peuvent de ce fait être stigmatisées, d'autres valorisées. Les étudiantes adoptant un look masculin sont

⁵⁶ Lett C., (2016), Le prétexte du vêtement, Sociologie du genre au prisme des pratiques vestimentaires, thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes, p.18-20.

⁵⁷ Mardon, A. (2010). Sociabilités et travail de l'apparence au collège. *Ethnologie française*, vol. 40(1), 39-48. <https://doi.org/10.3917/ethn.101.0039>

⁵⁸ Marcelli, D. (2008). Regard adolescent, le regard qui tue !. *Enfances & Psy*, 41(4), 50-55. doi:10.3917/ep.041.0050.

⁵⁹ Clerc, S. (2010). Face à la classe: sur quelques manières d'enseigner / Sébastien Clerc et Yves Michaud. Gallimard.l'Histoire. Paris: Flammarion, p.22-39.

⁶⁰ France Culture. « La mode – apprendre à s'habiller, montrer qui on est ». Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/etre-et-savoir-le-magazine-de-leducation-du-dimanche-23-fevrier-2020>.

⁶¹ France Culture. « Uniformes et vêtements de travail - Ép. 4/4 - Sommes-nous libres de nos habits ? » Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/sommes-nous-libres-de-nos-habits-44-uniformes-et-vetements-de-travail-0>.

⁶² Le Breton, D. (2011). Sur les cultures adolescentes. *Le Journal des psychologues*, 293(10), 26-31. <https://doi.org/10.3917/jdp.293.0026>

⁶³ Barrau, S. (2017). Pratiques vestimentaires et expressions du genre: Effets de contextes scolaires contrastés. *Agora débats/jeunesses*, 75(1), 23-35. <https://doi.org/10.3917/agora.075.0023>

potentiellement nommées comme étant des « garçons manqués ». Elles doivent donc à la fois se montrer féminines pour correspondre à la norme sociale dominante et prêter attention au fait d'être modérées. Il est de leur intérêt de savoir jongler entre l'art de plaire sans excès et manœuvrer habilement pour ne pas avoir l'air de vouloir attirer les garçons.⁶⁴ Quant à eux, les garçons ne sont pas indemnes des représentations traditionnelles : un étudiant aux cheveux longs et bouclés recevra des remarques pour sa coiffure « hors-norme », etc.⁶⁵

Si le fait de porter un vêtement est un geste naturel, il a également cette faculté à représenter des valeurs révolutionnaires, comme au début du 20^e siècle, lorsque porter un pantalon évoquait un acte de rébellion par les filles. Aujourd'hui, le mouvement féministe « Ni putes ni soumises » indique que porter une jupe, c'est assumer sans contrainte sa féminité et qu'il évoque un acte militant dans des contextes spécifiques.⁶⁶

En 2006, la jupe a représenté tout un symbole au lycée à Etrelles. Un groupe d'élèves avec un éducateur -animateur ont réfléchi sur les relations filles-garçons, les illustrations de la sexualité, l'érotisation dans les supports médiatiques... De leurs réflexions s'est lancée une initiative : la « Journée de la jupe ». Ce vêtement est devenu l'emblème des intolérances physiques, racistes ou sexistes durant cette journée à l'école.

À Etampes, en 2009, ce sont des lycéens qui ont manifesté à travers la « Journée du short » pour protester contre le code vestimentaire de l'école interdisant les jupes courtes, les jeans troués et les bermudas ; cette initiative a d'ailleurs été soutenue par les parents.⁶⁷

3. L'institution scolaire

Nous avons maintenant connaissance que le vêtement possède à lui seul tout un panel de valeurs normées et de fonctionnalités sociales. Nous nous penchons à présent sur l'espace scolaire et son code vestimentaire. L'école est un lieu qui diffère de l'espace public ; il est régi par un règlement propre à l'institution scolaire et est soumis à un cadre juridique spécifique. L'école du 19^e siècle n'est plus celle d'aujourd'hui, les mentalités ont changé et avec le temps, les règlements scolaires ont également évolué. La démarche ici est de découvrir le contexte scolaire, en se promenant de son passé à aujourd'hui, de porter un regard sur le rôle de l'école, d'analyser son règlement d'ordre intérieur et son code vestimentaire, connaître davantage

⁶⁴ Voléry, I. (2015). Les élèves ont des corps. Regards enseignants. *Ethnologie française*, 154(4), 643-654. <https://doi.org/10.3917/ethn.154.0643>

⁶⁵ Mardon, A. & Zeroulou, Z. (2015). « Blédard » et « fashion victim » : Du bon usage de la mode chez des adolescents d'un quartier populaire. *Hommes & Migrations*, 1310(2), 101-108. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3162>

⁶⁶ Bard, C. (2010). Ce que soulève la jupe: Identités, transgressions, résistances. Paris: Autrement, p.67-74

⁶⁷ *Ibid.*, p.93-140.

l'implication du vêtement dans la vie scolaire, notamment en abordant le sujet de l'uniforme. Gardant un œil sur la question du genre, notre intention est de connaître les lisières relatives à la liberté vestimentaire des élèves, le positionnement de l'école et l'application de son cadre réglementaire.

Quelques mots sur l'histoire de l'éducation féminine

Durant plusieurs siècles, l'éducation est réfléchié selon les rôles que les femmes et les hommes doivent tenir au sein de la société. Jean-Jacques Rousseau (18^e siècle) estimait que les deux sexes étaient diamétralement différents pour pouvoir suivre une éducation semblable et que l'éducation féminine devait avoir pour vocation les soins à apporter à l'homme et leur rôle de mère.⁶⁸ Au 19^e siècle, une forme de consentement à la négation de soi est enseignée aux filles via une éducation religieuse ; les étudiantes ont peu accès à la lecture et à l'écriture. Pour être une fille distinguée, il ne faut pas s'intéresser ni parler de politique. Elles doivent être des épouses dociles et des mères dévouées à leurs enfants.⁶⁹ Vers la fin du 19^e siècle en France, émerge la volonté républicaine d'unir le peuple français par l'école à travers un enseignement gratuit, obligatoire et laïc. Il est à noter que les filles sont davantage concernées par les mesures scolaires et la laïcisation des programmes que les garçons à cette époque.⁷⁰ Il persiste une volonté démocratique de retirer l'éducation des filles hors du système de l'Église ; c'est à ce moment-là que le principe de laïcité se déploie sur le territoire français.

Le principe de laïcité en France

Dans l'histoire de l'éducation française et l'usage des restrictions vestimentaires, il est utile d'approfondir le principe de laïcité. En France, existe la loi du 5 mars 2004 sur la laïcité interdisant explicitement le port de signes ou tenues par lequel les élèves manifesteraient une appartenance religieuse. Elle autorise toutefois le port des signes religieux qui restent discrets et les tenues portées de manière « conventionnelle ».⁷¹ La philosophie du principe de laïcité est que chacun soit libre de croire en ce qu'il veut, que l'on soit athée, pratiquant, etc. Il promeut le droit d'expression individuelle, mais impose l'interdiction du prosélytisme et de la

⁶⁸ Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre III. Éduquer filles et garçons. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu: La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*. Paris: Belin, p.121-177.

⁶⁹ Perrot, M. (1998). *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*. Paris: Flammarion, p.11-20.

⁷⁰ « Cours : Histoire de l'éducation des filles (8^e-17^e) ». Consulté le 16 juin 2020.

<https://matilda.education/app/course/view.php?id=97>.

⁷¹ Merle, P. (2005). *L'élève humilié: L'école, un espace de non-droit ?*. Paris: Presses Universitaires de France, p.79-98.

propagande. La loi sur la laïcité prévoit que les programmes et les codes de conduite s'adressent à tous en termes d'égalité, mais il ne peut être fait acception des cultures ou de situations spécifiques.⁷² La liberté d'expression individuelle reste donc régulée lorsque le bon déroulement des activités scolaires peut être « troublé ».

Sur la loi relative à la laïcité, Camille Lavoipierre, sociologue, a réalisé une enquête ethnographique sur les restrictions vestimentaires dans un lycée de la région parisienne.⁷³ Elle signale que cette loi a eu pour effet de rendre inaccessibles les établissements scolaires publics aux filles portant le voile et que cela stigmatisait davantage les étudiantes enlevant leur foulard pour se rendre à l'école, ainsi que celles portant des jupes « trop longues ». À ce sujet, Christine Bard met en avant le fait qu'il serait pertinent de dissocier les réflexions sur la liberté vestimentaire et sur celle de l'expression religieuse.⁷⁴ L'idéal serait de prendre en compte la diversité culturelle des publics scolaires.

Le principe de neutralité en Belgique

Dans les institutions belges, c'est plutôt le principe de neutralité qui régit le cadre juridique. Les élèves possèdent également le droit à la liberté d'expression et ils sont aussi interdits de faire acte de prosélytisme ou de militantisme à l'école. Au niveau de la Communauté française, le personnel scolaire ne peut s'opposer aux convictions religieuses, philosophiques ou politiques des élèves.⁷⁵ D'ailleurs, pour ce qui est du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse, il n'y a pas de législation spécifiquement imposée par la Communauté française : c'est à chacun des établissements scolaires de décider de son positionnement. Concernant le port du voile, son autorisation ou son interdiction sera dès lors possiblement indiquée dans le règlement d'ordre intérieur selon chaque école.

Cela étant dit, la jurisprudence révèle des décisions très hétérogènes. On y voit à la fois des jugements en faveur « *d'une conception inclusive du principe de neutralité* »⁷⁶ (ndlr : c'est-à-

⁷² Clerc, S. (2010). Face à la classe: sur quelques manières d'enseigner / Sébastien Clerc et Yves Michaud. Gallimard. l'Histoire. Paris: Flammarion, p.225-246.

⁷³ L'Obs. « TRIBUNE. #Balancetonbahut : quand un « crop-top » met le feu aux poudres ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20200918.OBS33500/tribune-balancetonbahut-quand-un-crop-top-met-le-feu-aux-poudres.html>.

⁷⁴ Bard, C. (2010). Ce que soulève la jupe: Identités, transgressions, résistances. Paris: Autrement, p.75-92.

⁷⁵ pdi. « À la rencontre de certaines "valeurs" et "normes" existant en Belgique ». Consulté le 18 décembre 2020. https://www.vivreenebelgique.be/11-vivre-ensemble/a-la-rencontre-de-certaines-valeurs-et-normes-existant-en-belgique#auto_anchor_19.

⁷⁶ Le site de l'Eglise Catholique en Belgique. « Québec: quand les signes religieux font débat », 19 février 2019. <https://www.cathobel.be/2019/02/quebec-quand-les-signes-religieux-font-debat/>.

dire pour le port du voile) et d'autre part, des arrêts défendant un avis opposé tel que celui de la Cour constitutionnelle pour une situation en Communauté flamande.⁷⁷

L'uniforme au sein de l'école

À travers les territoires, l'histoire de l'enseignement a été marquée par le port de l'uniforme scolaire. C'est au 16^e siècle en Angleterre qu'il est apparu et c'est deux siècles plus tard qu'il a été adopté en France. Ce sont d'abord les écoles de charité qui ont instauré l'uniforme à l'école ; à ce moment-là, l'uniforme avait pour but de pallier la pauvreté de certains élèves. Par la suite, au début du 20^e siècle, ce sont plutôt les élèves issus de classes bourgeoises fréquentant en majorité l'école qui portent l'uniforme.⁷⁸ Vers les années 1950-1960, les établissements scolaires s'ouvrent à toutes les classes sociales. L'uniforme est donc adopté par l'ensemble des élèves, peu importe leur milieu social. Notons que l'uniforme était différent selon la distinction des sexes des élèves ; les filles ne pouvant pas porter de pantalon.⁷⁹ Au niveau des institutions scolaires en Belgique, le port de l'uniforme est visible au sein de l'enseignement catholique et c'est plutôt le tablier que l'on porte au sein des écoles publiques, et ce jusque dans les années 1970. Porter un uniforme, c'est d'une certaine façon se rappeler l'autorité hiérarchique de l'équipe éducative vis-à-vis de ses élèves ; il a pour but de marquer une certaine discipline en classe. Il a aussi pour fonction d'enlever les marqueurs d'identité sociale et d'instaurer une certaine standardisation.⁸⁰ Paradoxalement, du point de vue extérieur, les établissements scolaires où les élèves sont instruits sont facilement identifiables par l'uniforme qu'ils portent. Cela démontre une forme d'appartenance à un groupe social, même si l'idée de base part d'une volonté d'homogénéisation des tenues vestimentaires des élèves issus de toutes classes sociales. Par cette distinction, le fait de porter l'uniforme peut donc amener un sentiment d'honneur et d'attachement (ndrl : ou de rejet) à l'institution scolaire en question.⁸¹ C'est après mai 1968 que l'uniforme est petit à petit délaissé dans la pratique vestimentaire au sein des écoles.

⁷⁷ Nous tenons à préciser qu'au-delà de la Communauté où nous nous situons et de manière très générale, la législation et les jugements qui en découlent restent de l'ordre de l'interprétation des juges et des tribunaux en question ; raison pour laquelle il n'y a sans doute pas encore de convergence sur ce point.

⁷⁸ Metro. « Rentrée scolaire : L'uniforme revient à la mode », 1 septembre 2018.

<https://fr.metrotime.be/2018/09/01/actualite/belgique/rentree-scolaire-luniforme-revient-a-la-mode/>.

⁷⁹ Bard, C. (2010). Ce que soulève la jupe: Identités, transgressions, résistances. Paris: Autrement, p.7-17.

⁸⁰ Ufapec. « 04.13/ L'uniforme scolaire peut-il effacer les inégalités, et est-il adapté à nos réalités actuelles ? » Consulté le 19 décembre 2020. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0413-uniformes.html>.

⁸¹ France Culture. « Uniformes et vêtements de travail - Ép. 4/4 - Sommes-nous libres de nos habits ? » Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/lcd-la-serie-documentaire/sommes-nous-libres-de-nos-habits-44-uniformes-et-vetements-de-travail-0>.

Aujourd'hui, la question de l'uniforme est de retour dans les réflexions des parents. Il y a le souhait que les élèves s'habillent tous de la même façon en termes d'égalité⁸². Ce désir est nourri par la crainte d'un déclassement social en rapport avec le port de vêtements de marques ou selon la position des parents de ne pas vouloir suivre les tendances liées à la société de consommation.⁸³ De plus, l'usage de l'uniforme amènerait un aspect pratique en termes de choix vestimentaire, il aurait aussi pour fonction de participer au mieux vivre collectif et de lutter contre les risques de racket de vêtements coûteux.⁸⁴

Actuellement, il y a encore huit écoles secondaires en Belgique qui appliquent un code vestimentaire lié au modèle de l'uniforme. Il s'agit plutôt d'un code couleur dont l'objectif est d'effacer les différences sociales visibles à travers les marques de vêtements; le principe étant de porter une tenue plus ou moins identique, prônant l'égalité et la sobriété.⁸⁵ Cette alternative du code couleur est moins onéreuse que l'achat d'un uniforme en bonne et due forme. L'Institut de la Vierge Fidèle à Schaerbeek est le seul établissement qui exige encore un « vrai » uniforme où il est nécessaire de se le procurer auprès d'une boutique spécifique.⁸⁶ Quoi qu'il en soit, rappelons que le principe de la liberté d'enseignement fait en sorte qu'il n'est pas permis d'imposer l'uniforme dans l'ensemble des écoles. Comme pour le cas du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse, ce sera en fonction du libre positionnement de l'institution scolaire de le notifier ou pas dans son règlement d'ordre intérieur.⁸⁷

Le règlement d'ordre intérieur et le code vestimentaire

Pour ce qui est des vêtements portés par les élèves en termes de « décence », nous arrivons au même constat concernant le code vestimentaire. Comme évoqué précédemment, la Communauté française laisse aux établissements scolaires le choix d'organiser leurs propres mesures vestimentaires. C'est ainsi que l'on peut voir des codes vestimentaires variables suivant les écoles. Concernant le règlement d'ordre intérieur, il rappelle la mission de l'établissement scolaire, dont le but est de former les élèves à devenir de futurs acteurs

⁸² France Culture. « La mode – apprendre à s'habiller, montrer qui on est ». Consulté le 23 décembre 2020.

<https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/etre-et-savoir-le-magazine-de-leducation-du-dimanche-23-fevrier-2020>.

⁸³ Vif, Le. « L'uniforme à l'école: pour ou contre? » Site-LeVif-FR, 30 août 2015.

<https://www.levif.be/actualite/international/l-uniforme-a-l-ecole-pour-ou-contre/article-normal-412817.html>.

⁸⁴ Ufapec. « 04.13/ L'uniforme scolaire peut-il effacer les inégalités, et est-il adapté à nos réalités actuelles ? » Consulté le 19 décembre 2020. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0413-uniformes.html>.

⁸⁵ Newmedia, R. T. L. *Certaines écoles imposent l'uniforme ou une tenue obligatoire*. Consulté le 19 décembre 2020. <https://www.rtl.be/info/video/456208.aspx>.

⁸⁶ « Uniforme | Institut de la Vierge Fidèle - section maternelle et section primaire ». Consulté le 30 décembre 2020. <http://vf-fondamental.be/viesolaire/uniforme/>.

⁸⁷ Le Soir. « Faut-il imposer l'uniforme aux élèves ? » Consulté le 19 décembre 2020. <https://www.lesoir.be/art/faut-il-imposer-l-8217-uniforme-aux-eleves-t-20111123-01PIKL.html>.

économiques et sociaux.⁸⁸ L'agencement du règlement d'ordre intérieur provient d'une décision institutionnelle de l'école et vise une forme de codification des rôles des élèves au sein de l'espace scolaire. Il indique entre autres le cadre organisationnel dans lequel sont mises en œuvre la liberté d'information et la liberté d'expression dont bénéficie chaque élève, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité.⁸⁹

À titre informatif, nous avons au préalable procédé à la recherche du règlement d'ordre intérieur des cinq établissements scolaires secondaires du sud de l'Arrondissement de Verviers : l'Athénée Royal de Waimes, l'Institut Notre-Dame de Malmedy, l'Athénée Royal Ardenne Hautes-Fagnes de Malmedy-Stavelot, le Collège Saint-Remacle de Stavelot et l'Institut Saint-Joseph de Trois-Ponts.⁹⁰ Et nous constatons qu'ils partagent les valeurs de respect, les notions de droit à l'éducation, la volonté de promouvoir la personnalité de chacun en explicitant un environnement valorisant pour tous et favorable à l'épanouissement personnel.⁹¹ Pour ce qui est de la spécificité du code vestimentaire, les mesures diffèrent selon les établissements scolaires ; certains règlements d'ordre intérieur vont être plus précis que d'autres, en considérant que les mesures inscrites ne sont tout de même pas exhaustives.

Dans le code vestimentaire de l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes, il est écrit que le port de tout couvre-chef est interdit, que le piercing n'est pas souhaité, qu'il faut éviter de se colorer les cheveux dans des teintes « extravagantes », que le port d'insignes ou vêtements marquant l'appartenance à un courant politique ou philosophique ou religieux est proscrit, etc. Chaque élève est censé se présenter dans une tenue « décente ».⁹² Dans celui de l'Athénée Royal de Waimes est précisé : « *La tenue vestimentaire des élèves doit être appropriée à la vie scolaire. Leur aspect général doit être convenable. D'une façon générale, tout excès est malvenu... Les tenues provocantes, trop courtes ou trop dénudées sont interdites (les contrevenants s'exposent à être renvoyés chez eux pour se changer).* »⁹³ Au niveau de l'Institut Saint-Joseph à Trois-Ponts, l'école énonce qu'elle ne peut interdire le port de vêtements de marques, mais qu'elle compte sur la compréhension des étudiants sur le fait que l'affichage d'un certain luxe

⁸⁸ Athénée Royal de Waimes. « Athénée Royal de Waimes | Une école pour construire son avenir durablement ! » Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.arwaimes.com/>.

⁸⁹ « À l'école, qui définit ce qu'est une tenue "correcte" ou non ? | Le Huffington Post LIFE ». Consulté le 30 septembre 2020. https://www.huffingtonpost.fr/entry/tenue-scolaire-reglement_fr_5d9ddd50e4b02c9da0421784.

⁹⁰ Nous sommes arrivées à obtenir l'ensemble des règlements via le site internet des écoles. Pour celui du Collège Saint-Remacle qui n'était pas accessible en ligne et dont le secrétariat a laissé notre demande sans suite, nous l'avons obtenu grâce à un parent d'élève.

⁹¹ indmdy. « REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ». Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.indmdy.be/reglement-d-ordre-interieur>.

⁹² « Bienvenue sur le site de l'Athénée Royal Ardenne - Hautes Fagnes ». Consulté le 16 octobre 2020. http://www.arahf.be/code%20de_vie.html.

⁹³ Athénée Royal de Waimes. « Athénée Royal de Waimes | Une école pour construire son avenir durablement ! » Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.arwaimes.com/>.

n'aide pas « *au développement des relations humaines harmonieuses* ». ⁹⁴ Effectivement, les jeunes ont tendance à se juger entre eux à travers leur apparence et leur style vestimentaire ; leur statut socio-économique peut être évalué selon le type de vêtements portés ⁹⁵, comme nous l'avions déjà mentionné dans la partie relative à l'**uniforme scolaire**.

L'Institut Notre-Dame à Malmedy précise que les élèves viennent habillés avec « *une tenue décente qui évoque le travail... pas de vêtements trop courts ou de décolletés indécents* ». ⁹⁶ Dans l'ensemble des règlements d'ordre intérieur, nous remarquons donc des mesures liées au code vestimentaire faisant référence à une tenue sobre, conforme, décente...

La sanction

L'étudiante en Isère avait été menacée d'une procédure disciplinaire à cause de sa tenue jugée inadaptée et la plupart des filles ayant participé au mouvement étudiant ont reçu des sommations lors du 14 septembre 2020 ; c'est la raison pour laquelle nous nous intéressons à la question de la sanction. Nous avons abordé le règlement d'ordre intérieur, où il y est aussi spécifié les droits des élèves. Cependant, s'il y est mentionné qu'ils peuvent jouir de droits, c'est aussi pour leur rappeler, tacitement ou explicitement, l'apprentissage des codes de « bonne conduite ». Entre liberté vestimentaire (à travers la liberté d'expression) et les dispositions liées au cadre scolaire, la question des droits des élèves est ambiguë.

Entre la volonté d'une société de gens libres et égaux (proclamée par les principes de neutralité et d'égalité) et la mise en application de diverses mesures scolaires subsiste une forme d'incohérence pour ce qui est du port vestimentaire. Les réprimandes du personnel scolaire reproduisent au sein de l'école des systèmes de hiérarchies sociales propres à l'établissement ; ces mécanismes renvoient à la reproduction des positions sociales dominantes et dominées. Invariablement, les membres de l'institution scolaire ressentent la responsabilité d'assurer le maintien de l'ordre dans l'espace scolaire, dont l'absence rendrait les activités difficilement réalisables. ⁹⁷ Alors un moyen de solution est l'usage de la sanction, telle que par exemple le fait de renvoyer une étudiante pour se vêtir « décentement ».

À la base, la sanction a pour objectif d'écarter les élèves qui perturbent le fonctionnement de l'établissement scolaire, le but étant justement de préserver le bon déroulement des activités.

⁹⁴ « Règlement d'ordre intérieur ». Consulté le 16 octobre 2020.

http://www.saintjosephtroisponts.be/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=111.

⁹⁵ Mardon, A. (2010). Sociabilités et travail de l'apparence au collège. *Ethnologie française*, vol. 40(1), 39-48. <https://doi.org/10.3917/ethn.101.0039>

⁹⁶ « Règlement d'ordre intérieur ». Consulté le 16 octobre 2020.

http://www.saintjosephtroisponts.be/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=111.

⁹⁷ Merle, P. (2005). *L'élève humilié: L'école, un espace de non-droit ?*. Paris: Presses Universitaires de France, p.59-78.

Elle a aussi pour utilité de dissuader le renouvellement de l'acte en question et a pour effet de changer le comportement de la personne « fautive ».

D'une certaine façon, la procédure disciplinaire prend part à l'éducation et à la construction de soi des élèves durant leur apprentissage scolaire : ils apprendront à assumer la responsabilité de leurs actes. Ce processus agit sur l'élève visé qui s'est « mal comporté » et concerne également l'ensemble des autres élèves. Sanctionner va servir à rétablir l'ordre où il a été perturbé.⁹⁸ En principe, la sanction restaure la « justice » ; de manière générale, sa fonction est destinée tant à l'élève jugé coupable ainsi qu'aux victimes et les témoins de la transgression. Idéalement, les sanctions s'insèrent dans un processus pédagogique, par un accompagnement formatif.⁹⁹

Néanmoins, Pierre Merle, sociologue, a mené une enquête sur les droits des élèves en France et ses résultats ont débouché sur un nombre impressionnant de cas d'humiliations vécues par des jeunes en classe, au sentiment de non-droit et de non-respect d'autrui.

Sur la liberté vestimentaire, il écrit que si le principe de laïcité est bien appliqué, le personnel scolaire est censé l'admettre et s'y soumettre.¹⁰⁰ Divers travaux empiriques français démontrent un manque de raisonnement logique au niveau de sanctions appliquées au sein de l'école et certaines de leurs analyses dénoncent un usage controversé, voire non respectueux du cadre légal.¹⁰¹ Du point de vue juridique français, l'auteur écrit : « ... à partir du moment où les pratiques vestimentaires des élèves ne mettent pas en cause leur sécurité, ne manifestent pas de façon ostensible une appartenance religieuse et ne troublent pas les activités d'enseignement et l'ordre public dans l'établissement, l'interdiction ne respecte pas le droit d'expression individuelle. La même remarque vaut pour le piercing, le port de la casquette, du béret ou de la mini-jupe. »¹⁰² Ce qui signifie en somme que la plupart des règlements scolaires interdisant certains types de vêtements, comme les crop tops, les mini-jupes, etc. pourraient être rejetés par la législation en France. Renvoyer une étudiante pour une tenue jugée indécente, c'est procéder à de l'humiliation, c'est opérer la pratique de classement social.¹⁰³ Car juger une tenue vestimentaire relève somme toute de l'arbitraire.

⁹⁸ Clerc, S. (2010). Face à la classe: sur quelques manières d'enseigner / Sébastien Clerc et Yves Michaud. Gallimard.l'Histoire. Paris: Flammarion, p.271-303.

⁹⁹ « ChanGements pour l'égalité - Questions de limites ». Consulté le 18 décembre 2020. <https://www.changement-egalite.be/Questions-de-limites>.

¹⁰⁰ Merle, P. (2005). *L'élève humilié: L'école, un espace de non-droit ?*. Paris: Presses Universitaires de France, p.25-30.

¹⁰¹ Grimault-Leprince, A. & Merle, P. (2008). Les sanctions au collège: Les déterminants sociaux de la sanction et leur interprétation. *Revue française de sociologie*, vol. 49(2), 231-267. <https://doi.org/10.3917/rfs.492.0231>

¹⁰² Merle, P. (2005). *L'élève humilié: L'école, un espace de non-droit ?*. Paris: Presses Universitaires de France, p.79-98.

¹⁰³ *Ibid*, p.31-44.

Chapitre II : Problématique

Lors d'une présentation, une conférencière se confie à son public et raconte le jour où elle a enseigné son tout premier cours à l'université. Ce jour-là, elle était tracassée, pas par le contenu de son cours, mais elle était préoccupée par sa manière de s'habiller. Elle avait le souci de ne pas paraître trop féminine, alors qu'elle souhaitait porter une jupe et du maquillage. Ayant conscience de son statut de femme et pour pouvoir paraître crédible, elle a alors décidé de revêtir « un costume très sérieux, très masculin, très laid ». ¹⁰⁴ Plus tard, ayant plus confiance en elle-même, elle a jeté avec ardeur ce costume de sa garde-robe. Dorénavant, être respectée dans toute sa féminité est devenu un point d'honneur pour elle, en termes de mérite et d'authenticité vis-à-vis d'elle-même. À la suite de ce témoignage, nous nous demandons quel pourrait être l'impact éventuel des injonctions vestimentaires sur la vie future des élèves ? Comme dans le cas de la conférencière, Coline Lett, à travers ses enquêtes, observe de manière générale que les femmes ressentent particulièrement des craintes par rapport à la façon dont leur apparence pourrait être perçue. ¹⁰⁵ Dès lors, nous soupesons plus encore le poids du code vestimentaire à l'école.

1. Questionnement

Rappelons que l'école est l'espace où l'on attend des élèves une certaine discipline et le respect du cadre réglementaire. Les jeunes seront les citoyens et les citoyennes de demain ; en ce sens, le parcours scolaire les prépare petit à petit à leur vie future et contribue à la réalisation de leur projet professionnel. ¹⁰⁶ C'est d'ailleurs une des justifications invoquées par les institutions scolaires sur l'usage du code vestimentaire. Cela relèverait de l'ordre d'une stratégie d'adaptation aux normes vestimentaires du milieu professionnel. Nous pourrions nous demander s'il est avisé de confondre les deux espaces : l'école et le marché du travail ? L'un étant le lieu pour apprendre des connaissances et développer l'estime de soi, et l'autre étant le milieu où l'objectif sera d'accomplir des actions en lien avec le système socio-économique. ¹⁰⁷ Mais l'idée d'un certain conformisme vestimentaire pourrait être louable, car une des missions

¹⁰⁴ « We should all be feminists | Chimamanda Ngozi Adichie | TEDxEuston - YouTube ». Consulté le 15 novembre 2020. https://www.youtube.com/watch?v=hg3umXU_qWc.

¹⁰⁵ Lett C., (2016), Le prétexte du vêtement, Sociologie du genre au prisme des pratiques vestimentaires, thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes, p.164-170.

¹⁰⁶ « Règlement d'ordre intérieur ». Consulté le 16 octobre 2020. http://www.saintjosephtroisponts.be/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=111.

¹⁰⁷ jesuisfeministe.com. « Le code vestimentaire a-t-il encore sa place dans les écoles? », 31 mai 2018. <https://jesuisfeministe.com/2018/05/31/le-code-vestimentaire-a-t-il-encore-sa-place-dans-les-ecoles/>

de l'école est en effet de préparer les jeunes au monde du travail ; système organisationnel pourvu de valeurs socioculturelles propres aux entreprises.¹⁰⁸ Se conformer au code vestimentaire selon les normes dominantes permettrait sans doute d'avancer plus facilement dans la sphère socioprofessionnelle...

Nous pouvons rajouter qu'il serait probable, au vu de l'argumentation de certaines directions, que le personnel scolaire, par mesure de prévention et de sensibilisation (en plus du processus éducatif), choisisse délibérément une application stricte du code vestimentaire dans le but de protéger les étudiantes contre les agressions sexuelles.¹⁰⁹ Nous pourrions présumer alors que l'intériorisation des injonctions vestimentaires par les élèves pourrait relever d'une forme de politique vestimentaire ayant pour origine le « bon sens ».

Par ailleurs, un directeur d'école en Belgique avait réagi sur le mouvement *#14septembre* et racontait qu'il ne s'attendait pas à l'ampleur du mouvement. Il avait le sentiment d'un amalgame de la part des jeunes, il avait l'impression qu'ils assimilaient erronément le sexisme de rue et le respect du code vestimentaire à l'école. De plus, les étudiantes belges n'ont pas suivi le mouvement de manière collective ; certaines par peur de réprimandes, d'autres parce qu'elles trouvaient elles-mêmes que les tenues évoquées étaient inappropriées pour l'école.¹¹⁰ Nos réflexions nous ramènent alors au règlement d'ordre intérieur où il est en effet inscrit qu'il est nécessaire de se rendre à l'école avec une tenue « conforme » aux exigences scolaires.

Mais quelles sont-elles à proprement dit ? Nous faisons ici le lien avec le cas d'une étudiante qui avait reçu une remarque sur le legging et le sweat extra large qu'elle portait.¹¹¹ Nous pouvons dire ici que cette tenue est totalement dissociable d'un crop top en termes de largeur et de longueur. Alors, comment s'habiller ? Se couvrir ? ... Se dévêtir ? Que faut-il comprendre par l'expression « *tenue sobre et sans excentricité...* »¹¹² ? De quelle manière les gens arrivent-ils à reconnaître une tenue « appropriée » d'un vêtement « indécent » ? Que signifie un vêtement qui recouvre « suffisamment » le corps ?¹¹³ Est-ce au vêtement à être décent ou est-ce au regard de l'autre à l'être ? Car pour ce qui est de la « conformité » d'un vêtement à l'école,

¹⁰⁸ L'Ane Rouge. « Le code vestimentaire dans les écoles... ». Consulté le 19 décembre 2020. <http://www.lanerouge.be/le-code-vestimentaire-dans-les-ecoles/>.

¹⁰⁹ Le Devoir. « Au chapitre de l'uniforme scolaire - Une hypersexualisation du vêtement ». Consulté le 30 septembre 2020. <https://www.ledevoir.com/societe/education/36018/au-chapitre-de-l-uniforme-scolaire-une-hypersexualisation-du-vetement>.

¹¹⁰ RTBF Info. « “On ne devrait pas punir les filles parce qu'elles s'habillent comme ça”, le #lundi14septembre s'est aussi invité dans nos écoles », 14 septembre 2020. https://www.rtbf.be/info/regions/detail_on-ne-devrait-pas-punir-les-filles-parce-qu-elles-s-habillent-comme-ca-le-lundi-14septembre-s-est-aussi-invite-dans-nos-ecoles?id=10584121.

¹¹¹ « Toutes les écoles du monde devraient adopter ce code vestimentaire ». Consulté le 30 septembre 2020. https://www.terrafemina.com/article/education-un-non-dress-code-contre-le-sexisme-dans-une-ecole-californienne_a344996/1.

¹¹² indmdy. « REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ». Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.indmdy.be/reglement-d-ordre-interieur>.

¹¹³ Athénée Royal de Waimès. « Athénée Royal de Waimès | Une école pour construire son avenir durablement ! » Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.arwaimes.com/>.

un habit peut l'être pour une étudiante et ses parents, comme ne pas l'être aux yeux de certains autres, à l'instar du cas de l'étudiante en Isère.

Durant nos recherches, nous avons pu constater que les tensions liées au code vestimentaire à l'école sont un phénomène social qui revient régulièrement dans la presse, d'année en année.¹¹⁴ Nous savons désormais que c'est à l'institution scolaire à qui revient la décision de juger de la « décence » d'une tenue.¹¹⁵ La maman de l'étudiante en Isère avait fortement réagi lorsque sa fille était en procédure disciplinaire pour sa tenue jugée non conforme. Elle revendiquait que le harcèlement sexuel ne devait pas être justifié par les vêtements¹¹⁶ et certaines étudiantes du mouvement #14septembre déclaraient que les injonctions vestimentaires sexistes perpétuaient la culture du viol.

À ce sujet, une des croyances les plus courantes (et dévastatrices) de la culture du viol est en effet le cliché selon lequel la tenue vestimentaire participe activement aux agressions sexuelles. En mars 2020, Amnesty International et SOS Viol ont mené une enquête en Belgique sur ce thème : 16% des personnes qui ont été interviewées ont trouvé que « *la responsabilité de la victime peut être engagée si elle est vêtue de façon sexy ou provocante.* »¹¹⁷ Beaucoup d'individus estiment que les femmes qui sont habillées de manière « indécente » sont davantage exposées au risque de viol... Concrètement, les femmes sont victimes d'agressions sexuelles quels que ce soient leurs habits.¹¹⁸ Il n'y a donc aucun lien de nature empirique entre la tenue vestimentaire et les violences sexuelles. Il est donc primordial de se rappeler que lorsqu'il y a acte de violence, le danger ne vient aucunement de la tenue vestimentaire ; le vêtement n'est et ne sera jamais une invitation ou une incitation à quoi que ce soit.¹¹⁹ Que les jeunes, filles et/ou garçons, réagissent sur le code vestimentaire est l'expression d'une pensée politique et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Car la problématique sur la « décence » d'une tenue n'est pas uniquement le souci des élèves au sein de l'espace scolaire, il s'agit en réalité d'un phénomène sociétal qui nous concerne tous et toutes, que l'on soit élève, membre du personnel scolaire, parent, tout autre individu de la société civile, etc.

¹¹⁴ France Culture. « Elèves : "Tenue républicaine" exigée ? » Consulté le 23 décembre 2020.

<https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/etre-et-savoir-le-magazine-de-leducation-du-lundi-28-septembre-2020>.

¹¹⁵ Athénée Royal de Waimès. « Athénée Royal de Waimès | Une école pour construire son avenir durablement ! » Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.arwaimes.com/>.

¹¹⁶ « Dans l'Isère, une collégienne visée par une procédure disciplinaire pour un débardeur "provocant" | Le Huffington Post LIFE ». Consulté le 30 septembre 2020. https://www.huffingtonpost.fr/entry/isere-college-heyrieux-tenue-vestimentaire-provocant_fr_5d9cf5bfe4b06ddfc50fe94f

¹¹⁷ Amnesty International Belgique. « Exposition "Que portais-tu ce jour là ?" » Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/exposition-portais-jour>.

¹¹⁸ Amnesty International Belgique. « Déconstruire les mythes et stéréotypes sur le viol ». Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/deconstruire-mythes-stereotypes-viol>.

¹¹⁹ France Culture. « Tenue décente exigée ». Consulté le 25 septembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/carnet-de-philos/la-chronique-philos-du-mardi-15-septembre-2020>.

Nous avons exploré le cas des élèves et le cadre de l'école sur le code vestimentaire. Mais qu'en est-il de l'avis des parents ? Citons un fait à Belfort en France¹²⁰ : un père s'est mis fortement en colère, car sa fille avait reçu une remarque sur le pull qu'elle portait ; un de ses professeurs considérait le décolleté trop voyant (annexe 2). L'enseignant s'est expliqué auprès de sa direction en répondant que, pour lui, dans sa position de parent, si c'était sa propre fille, il ne l'aurait pas laissée habillée de manière « vulgaire » à l'école et que c'était pour son « bien ». Cet exemple¹²¹ nous montre l'illustration de deux parents ne partageant pas la même connotation pour l'habit en question ; par extension, nous pourrions dire qu'ils ne partagent sans doute pas les mêmes valeurs vestimentaires. De manière globale, nous constatons ainsi une divergence de normes portées sous les dessous d'une tenue scolaire.

Le but de la recherche n'est pas in fine d'arbitrer sur les situations conflictuelles autour des injonctions vestimentaires, mais de comprendre, entre autres, comment se construit la capacité des gens à reconnaître une tenue « conforme » d'une qui soit « non appropriée ». Tout au long de la réalisation de ce mémoire, la définition du terme « décence »¹²² liée à la formule « tenue correcte exigée » a en permanence occupé notre esprit. Nous avons pu voir qu'un vêtement est porteur de normes sociétales, de construits sociaux évoluant dans le temps et dans l'espace. Il se pourrait alors que la décence d'une tenue vestimentaire se conjugue selon la représentation de normes sociales, sans que sa définition culturelle ne soit réellement figée¹²³ ni partagée par l'ensemble des personnes.

Au fil de notre questionnement, nous précisons l'intérêt de notre recherche et nous nous interrogeons donc sur les représentations sociétales de la tenue scolaire des élèves dans le milieu secondaire. Pour ce qui est de la perception des individus, nous nous concentrerons sur le regard parental. L'établissement scolaire est un espace d'apprentissage incontesté ; cependant, le foyer familial reste le tout premier espace de vie rencontré par l'enfant.¹²⁴ La famille représente le socle de l'éducation des jeunes et les parents occupent un rôle majeur en termes de socialisation, de transmission de normes sociales.¹²⁵ Les parents sont représentés comme acteurs en termes d'éducation vis-à-vis de leur(s) enfant(s) ; dans le cadre de nos recherches, nous nous

¹²⁰ Cherigui, Nadjat. « Le professeur juge la tenue d'une élève « vulgaire », son père s'indigne ». Le Point, 26 septembre 2020. https://www.lepoint.fr/societe/le-professeur-juge-la-tenue-d-une-eleve-vulgaire-son-pere-s-indigne-26-09-2020-2393699_23.php.

¹²¹ Comme bien d'autres, pour sûr...

¹²² Par curiosité, nous avons recherché la définition du mot « décence » dans le dictionnaire Larousse ; il est écrit : « *Respect des convenances, surtout en matière sexuelle, pudeur : Ne pas choquer la décence. Dignité dans l'expression, les manières ; réserve, discrétion, tact : Ayez la décence de vous taire.* ». Source : Larousse, Éditions. « Définitions : décence - Dictionnaire de français Larousse ». Consulté le 21 décembre 2020.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9cence/22087>.

¹²³ Le vêtement évoluant selon la mode, le territoire, les tendances, les époques...

¹²⁴ Mauvais, P. (2004). « Savoir dire non » ou du bon usage des règles et limites. *Dialogue*, n° 165(3), 88-94. <https://doi.org/10.3917/dia.165.0088>

¹²⁵ Berthomier, N. & Octobre, S. (2019). Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux des enfants de la cohorte Elfe. *Culture études*, 2(2), 1-32. <https://doi.org/10.3917/cule.192.0001>

intéresserons également à leur rôle en tant qu'individus élaborant chacun leurs propres normes sociales au sein de la société.¹²⁶ Par nos lectures, nous avons pu remarquer la situation de parents apportant leur soutien au mouvement étudiant et d'autres conseillant à leurs enfants de porter attention sur leur façon de s'habiller.¹²⁷ Par un biais ou un autre, le port vestimentaire des jeunes à l'école implique les parents. Nous souhaiterions donc connaître leur définition de la « décence ». Comment se construit -elle ? Comment se définit-elle ? Des clivages vont-ils émerger ? Entre parents, il est possible que l'avis sur la décence d'une tenue ne soit pas commun¹²⁸. Quel est leur avis sur le code vestimentaire ? Quel rapport ont-ils par rapport à la tenue vestimentaire de leur(s) enfant(s) à l'école ? Etc. Les parents ont eux-mêmes été élèves autrefois et sont aujourd'hui des adultes. Qu'en est-il de leurs vécus ? Que retiennent-ils des expériences liées au code vestimentaire à l'école ? ...

2. Cadre théorique

Pour comprendre et analyser le regard des parents sur la question de la tenue scolaire des élèves, notre analyse sera étayée par les concepts autour de la construction des normes sociales. Nous pensons à l'aspect de la socialisation des normes ainsi qu'à l'élaboration de la normalité qui structurent notre perception générale. Avant de développer notre cadre conceptuel, nous revenons sur quelques éléments de contexte au sujet de la société patriarcale¹²⁹ ; dans laquelle évoluent nos mœurs et où se construisent les normes sociales.

Société patriarcale

Carole Gilligan, philosophe, considère le patriarcat comme une forme de culture qui s'établit en tant que système de règles et de valeurs, de cadres et de textes législatifs, ayant pour but de dicter la façon à laquelle doit s'actionner l'organisation sociale.¹³⁰ Le système patriarcal a tendance à façonner nos réflexions et nos ressentis ; de manière très large, il influence notre perception et notre jugement. Ainsi, dès la naissance, de manière explicite ou implicite, il est transmis aux enfants quels seront leur rôle et leur place au sein de la société. L'histoire nous

¹²⁶ Kaufmann, J. (2010). Corps de femmes, regards d'homme. *Sociologie des seins nus sur la plage*. Paris : Presses Universitaires de France, p.129-148.

¹²⁷ 2020, Caroline Arénas | 15 septembre 2020 | 44 Commentaires Mis à jour le 16 septembre. « Comment les collégiennes et lycéennes ont-elles préparé le #Lundi14Septembre ? » madmoiZelle.com, 15 septembre 2020. <https://www.madmoizelle.com/lundi14septembre-dress-codes-sexistes-1062864>.

¹²⁸ Mardon, A. (2011). La génération Lolita: Stratégies de contrôle et de contournement. *Réseaux*, 168-169(4-5), 111-132. <https://doi.org/10.3917/res.168.0111>

¹²⁹ Dénoncée par le mouvement étudiant #14septembre.

¹³⁰ Gilligan, C. (2019). Pourquoi le patriarcat ? Paris : Flammarion, p.7-32.

montre que les codes normatifs sur la masculinité et la féminité liés à la société patriarcale sont approuvés culturellement et socialement adoptés.¹³¹ Ce système hétéronormatif se fonde sur l'idée de complémentarité entre les hommes et les femmes ; le patriarcat construit et maintient les normes dominantes. La culture patriarcale exerce une pression sociale tant sur la gent féminine que masculine.¹³² Pierre Bourdieu, sociologue, évoque le terme de « domination masculine » ; il la définit en tant que processus de socialisation dont les femmes et les hommes œuvrent tous deux, mais de manière très distincte : les femmes tendront à l'apprentissage de l'abnégation de soi, de soumission... et les hommes apprendront à comment se montrer forts, rationnels, virils, des qualités « allant de soi » en tant qu'homme. L'intériorisation de toutes ces différentes illustrations est le résultat de la socialisation se produisant dans tous les espaces sociaux, tout comme dans l'espace scolaire. Dans la société patriarcale, l'homme devient l'étalon de mesure sur lequel la femme doit souvent se conformer. Il est attendu de la gent féminine qu'elle corresponde à la construction androcentrique de la féminité.¹³³

Concernant l'école, le système scolaire a été construit à partir d'une vision masculine et certains contenus pédagogiques reproduisent encore des stéréotypes sexistes sur l'occupation des jeunes dans la société une fois qu'ils seront adultes.¹³⁴ Même s'ils peuvent paraître minimes, cela n'enlève pas moins leur capacité à façonner insidieusement la construction de la pensée auprès des élèves.¹³⁵ Les filles sont aussi davantage plus responsabilisées dans la prévention des agressions sexuelles et portent sur leurs épaules la balance de la « paix sociale ». ¹³⁶ C'est une des raisons pour laquelle les étudiantes parlaient de sexisme ordinaire lors du mouvement étudiant¹³⁷ : c'est une des formes de violence symbolique, se déployant à travers des directives de nature tacite, touchant l'ensemble des élèves, les filles comme les garçons, à correspondre entre autres à des stéréotypes de genre, issus du patriarcat.

Les violences symboliques se révèlent sous des formes insoupçonnées telles que dans l'imaginaire littéraire ou artistique, les projections mentales liées aux fantasmes, les croyances issues de l'élaboration du « réel ». Elles peuvent être présentes dans la vie professionnelle, au sein de la sphère domestique, en société... Elles s'opèrent notamment dans le langage courant

¹³¹ Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob, p.73-98.

¹³² Gilligan, C. (2019). *Pourquoi le patriarcat ?* Paris : Flammarion, p.75-112.

¹³³ Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil, p.74-97.

¹³⁴ Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre III. Éduquer filles et garçons. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu: La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*. Paris: Belin, p.121-177.

¹³⁵ Daréoux, É. (2007). Des stéréotypes de genre omniprésents dans l'éducation des enfants. *Empan*, 65(1), 89-95. <https://doi.org/10.3917/empa.065.0089>

¹³⁶ Albenga, V. & Garcia, M. (2017). Chapitre 9. La sur-responsabilisation des filles dans « l'éducation à la sexualité » : une norme scolaire asymétrique. Dans : Hélène Buisson-Fenet éd., *École des filles, école des femmes: L'institution scolaire face aux parcours, normes et rôles professionnels sexués* (pp. 151-163). Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.

¹³⁷ Figaro, Madame. « Un élève sur cinq concerné par le sexisme en milieu scolaire ». Madame Figaro, 28 octobre 2018. <https://madame.lefigaro.fr/societe/1-eleve-sur-5-est-concerne-par-le-sexisme-en-milieu-scolaire-221018-151382>.

et elles ne sont pas perçues comme actes de violence, car elles subsistent justement par la méconnaissance de leurs existences et se déploient de manière arbitraire.¹³⁸ Ce sont des violences dissimulées qui trouvent leur fondement dans des justifications qui la légitiment et les rendent donc « normales ».

Dans son ensemble, les effets des violences symboliques faites aux femmes génèrent une intériorisation d'un environnement hostile, non sécuritaire, des inquiétudes profondément ancrées en elles, des doutes sur leurs capacités, leur potentiel et leur légitimité à occuper des fonctions importantes au sein de la société.¹³⁹

Construction des normes sociales

Revenons maintenant à l'école, elle a pour objet d'enseigner les matières, de transmettre des connaissances, qui peuvent aussi être d'ordre du vivre ensemble par le biais de l'instruction civique. Elle prend en charge la responsabilité de l'apprentissage des normes sociales en termes de comportements sociaux et de bonne conduite au sein de l'espace scolaire.¹⁴⁰ L'établissement scolaire représente le second espace où les élèves sont confrontés au monde adulte ; le premier étant le foyer familial. C'est à la fois dans la sphère privée et à l'école que les jeunes vont construire leur sociabilité, leur rapport à l'autre et structurer de façon durable leur perception de la société.¹⁴¹ Le foyer familial et l'espace scolaire représentent en effet des lieux spécifiques en termes de socialisation. C'est en particulier dans ses espaces que se produisent les processus de transmission et de reproduction de normes sociales, de valeurs culturelles...¹⁴²

De manière générale, nous sommes tous soumis à un certain conditionnement social et ce sont souvent les parents les premiers agents de conditionnement des enfants. Nous agissons dans le cadre de représentations très imprégnées par les normes sociales dominantes et notre conditionnement agit de sorte que nous faisons appel à ces repères de façon inconsciente dans notre quotidien, que ce soient dans nos gestes, nos paroles ou nos pensées.¹⁴³ C'est principalement sur base des représentations issues des normes collectivement partagées que les

¹³⁸ Mauger, G. (2006). 4. Sur la violence symbolique. Dans : Hans-Peter Müller éd., *Pierre Bourdieu, théorie et pratique* (pp. 84-100). Paris : La Découverte.

¹³⁹ Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob, p.73-98.

¹⁴⁰ Clerc, S. (2010). Face à la classe: sur quelques manières d'enseigner / Sébastien Clerc et Yves Michaud. Gallimard.l'Histoire. Paris: Flammarion, p.94-131.

¹⁴¹ Merle, P. (2005). *L'élève humilié: L'école, un espace de non-droit ?*. Paris: Presses Universitaires de France, p.1-16.

¹⁴² Rasse, M. (2018). De la rencontre de l'autre à la rencontre avec les autres. *Spirale*, 88(4), 13-20. <https://doi.org/10.3917/spi.088.0013>

¹⁴³ Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob, p.155-194.

adultes transmettent leur modèle de genre.¹⁴⁴ Dès la naissance, par l'observation et la répétition de ce qu'ils voient et entendent, les enfants intériorisent déjà les représentations et les modèles transmis par l'entourage.¹⁴⁵ De même, notre environnement, tout ce qui tourne autour de notre écologie, nous renvoie des images sur la façon de construire notre identité et notre manière d'être.¹⁴⁶ Lorsqu'un garçon hésite à montrer sa sensibilité et se retient de pleurer ou lorsqu'une fille doit se montrer douce et ne pas être turbulente, ils sont tous les deux confrontés à ce moment-là aux codes définis par les normes collectives attendues; le résultat de la socialisation est qu'ils finissent par les intérioriser en grandissant.¹⁴⁷

La socialisation évolue dans le temps, c'est pourquoi elle est considérée comme un processus dynamique. Elle sert à mettre le cadre, à réguler et invite à la légitimation des normes véhiculées ; elle structure en quelque sorte la responsabilisation de chacun et instaure une forme de rationalisation des conduites par l'intériorisation des normes sociales.¹⁴⁸ Précisons que toutes normes partent de construits sociaux et qu'elles peuvent varier selon les classes sociales, changer selon les événements ou les expériences de vie, comme ça peut être le cas pour la perception du code vestimentaire.

Dans une société hétéroclite et sexuellement hiérarchisée, il est fort possible que certaines injonctions vestimentaires, considérées arbitraires pour certains, puissent être perçues « normales » pour d'autres.¹⁴⁹ Pour ce qui est de la « normalité », Jean-Claude Kaufmann, sociologue, par son analyse sur la pratique des seins nus, explique que toute une production de normes sociales se déroule sur l'espace particulier qu'est la plage. Se mettre à seins nus est aujourd'hui une pratique ayant un caractère tout à fait banal, car il a été adopté par beaucoup de femmes sur la plage. Il est toutefois régi par une codification très complexe ; cela va de la manière de s'allonger, à l'aisance, aux critères de beauté, au bronzage, à la taille des seins, etc. C'est l'élaboration de ces construits sociaux qui permet de définir ce qui peut sembler « normal », que le « réel » peut alors se constituer et s'incarner par les automatismes et l'invisibilité conférés à la banalité de la pratique.¹⁵⁰

¹⁴⁴ Rouyer, V., Mieyaa, Y. & Le Blanc, A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées: Contextes sociétal et scientifique, acquis de la recherche et implications pratiques. *Revue française de pédagogie*, 187(2), 97-137. <https://doi.org/10.4000/rfp.4494>

¹⁴⁵ Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob, p.239-260.

¹⁴⁶ Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre V. Jeux de rôles, enjeux de pouvoir. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu: La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*. Paris: Belin, p.255-338.

¹⁴⁷ Daréoux, É. (2007). Des stéréotypes de genre omniprésents dans l'éducation des enfants. *Empan*, 65(1), 89-95. <https://doi.org/10.3917/empa.065.0089>

¹⁴⁸ Albano, R. (2011). 1. La socialisation dans la famille. Dans : Bruno Maggi éd., *Interpréter l'agir : un défi théorique* (pp. 125-146). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.maggi.2011.01.0125>

¹⁴⁹ Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil, p.81-89.

¹⁵⁰ Kaufmann, J. (2010). Corps de femmes, regards d'homme. *Sociologie des seins nus sur la plage*. Paris : Presses Universitaires de France, p.9-18.

Ce qui ne correspond pas à la normalité ainsi créée sera considéré comme étant déviant et attirera donc le regard différemment. Ce qui ne paraîtra pas « normal » aura tendance à être soumis au jugement des pairs et aura des chances de subir la pression sociale normalisatrice.

L'école représente également un espace institué, a un rôle spécifique aux yeux de la société et fait figure de modèle social ; motivée par des raisons de maintien de l'ordre, elle agit selon le cadre normatif et les élèves n'adoptant pas une tenue « normale » se situent donc dans un contexte défavorable. Pour ce qui du personnel scolaire, la décence ne se situerait donc pas dans le regard de celui qui juge, mais dépendrait plutôt des normes sociales liées au cadre; le regard se portant sur ce qu'il va considérer « normal » ou « anormal », à travers le prisme du modèle de normalité intériorisé.¹⁵¹

L'exigence du règlement d'ordre intérieur et son code vestimentaire est si palpable que les jeunes n'ont le choix qu'entre deux possibilités : se conformer ou s'exclure de l'ordre social.¹⁵²

Même si les jeunes peuvent ressentir l'envie d'une plus grande liberté vestimentaire, la majorité décidera de tendre vers les normes sociales attendues pour éviter la pression sociale. Et bien que certains parents soient favorables à l'assouplissement du code vestimentaire et qu'ils soutiennent le style vestimentaire de leurs enfants, nous constatons que les élèves vont finalement suivre la tendance à se conformer et intégrer les injonctions vestimentaires en réadaptant par la suite leurs tenues.¹⁵³ Car les élèves se conformant à la règle collective seront sanctionnés « positivement » en termes d'intégration sociale et ceux n'allant pas dans le sens de la conformité seront pénalisés d'une façon ou d'une autre.¹⁵⁴ La « décence » d'une tenue apparaîtrait ici comme une fonction sociale et modéliserait comme telle la structure sociétale. Se vêtir en « tenue correcte » pourrait être une forme d'autocontrainte et correspondrait au conditionnement issu de la socialisation.¹⁵⁵ En fin de compte, s'habiller conformément aux représentations des normes dominantes se fera alors par habitude sociale.¹⁵⁶ Car s'habiller décentement est la normalité attendue et revêtir une tenue « indécente » sera reconnu comme étant un acte déviant, donc « anormal ». Renvoyer les élèves habillés de tenues « non conformes » est donc le prix social à payer pour maintenir l'ordre instauré. Parce que tout ce qui est conforme à la « normalité » amène de la tranquillité ; c'est correspondre aux schémas que le regard de la société a l'habitude de voir. En revanche, l'« anormalité », comme

¹⁵¹ *Ibid.*, p.239-248.

¹⁵² Winkin, Y. (2005). La notion de rituel chez Goffman: De la cérémonie à la séquence. *Hermès, La Revue*, 43(3), 69-76. <https://doi.org/10.4267/2042/23991>

¹⁵³ Nous citons juste deux exemples qui illustrent les propos : l'étudiante en Isère n'a plus reporté son débordement à l'école. Et l'étudiante à Belfort a revêtu le pull tendu par sa camarade pour se couvrir.

¹⁵⁴ Marcellini, A. & Mahmoud M. (1999). « Lecture de Goffman. L'homme comme objet rituel ». *Corps et culture*, n° Numéro 4. <https://doi.org/10.4000/corpsculture.641>.

¹⁵⁵ Pasquier, S. (2003). Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences. *Revue du MAUSS*, n° 22(2), 388-406. <https://doi.org/10.3917/rdm.022.0388>

¹⁵⁶ Elias, N. (1972). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy, p.363-370.

l'indécence, amène un sentiment désagréable et dérange l'ordre des choses. Ce serait ne pas être conforme aux normes sociales attendues ; cela conduirait d'une certaine façon à remettre en question la « normalité » qui est au centre de la construction de la « réalité ».¹⁵⁷ Le code vestimentaire serait donc l'outil sur lequel s'appuient les justifications nécessaires à l'élaboration du « réel » ; il est l'instrument utile pour légitimer les normes sociales dominantes.

Hypothèses

À travers notre cadre conceptuel, nous pouvons donc reconnaître que nous sommes tous et toutes soumis à l'influence du processus de socialisation, que notre perception sur la définition d'une tenue « correcte » pour l'école est sans nul doute nourrie par certaines normes sociales que nous avons pu intérioriser, et ce, dès notre plus tendre enfance. La manière de se vêtir de façon « normale » provient certainement d'un conditionnement à s'habiller de manière conforme aux normes dominantes, pour plus de tranquillité sociale et respecter l'ordre établi. À la suite de nos réflexions, nous arrivons à trois hypothèses concernant le regard des parents au sujet du code vestimentaire :

- 1. L'école, dans le cadre de son processus éducatif, instaure des mesures vestimentaires dans le but de préparer les jeunes à leur future vie professionnelle suivant un code conforme aux normes sociales dominantes.**
- 2. Du point de vue de l'élaboration de sa « normalité », l'école, soucieuse du maintien de l'ordre et de la paix sociale, instaure des mesures vestimentaires pour prévenir et sensibiliser les élèves sur le danger des violences sexuelles.**
- 3. Les élèves ne peuvent donc pas s'habiller comme ils veulent à l'école ; il est « normal » que l'on suive le code vestimentaire scolaire exigeant une tenue « décente », donc conforme aux normes collectives attendues.**

¹⁵⁷ Kaufmann, J. (2010). Corps de femmes, regards d'homme. *Sociologie des seins nus sur la plage*. Paris : Presses Universitaires de France, p.129-148.

3. Démarche méthodologique

Hormis les actions estudiantines, nous tenons à préciser, qu’au cours de nos recherches exploratoires, en parcourant divers sites sur le droit des jeunes ou le droit des élèves en Belgique, nous n’avions pas trouvé d’éléments concernant des plaintes juridiques de parents et/ou d’élèves quant aux mesures vestimentaires sur la question de la « tenue correcte à l’école » et les injonctions qui pourraient y être liées, autres que sur le port du voile. En partant donc de l’idée que la conception d’une tenue scolaire adéquate prend forme à partir de la construction des normes sociales collectivement attendues, et qu’à travers les effets de socialisation provenant de notre éducation, de notre propre parcours scolaire... ainsi que du système patriarcal dans lequel nous vivons, il serait alors probablement possible que les trois hypothèses soient « normalement » validées par les données issues du regard des parents interrogés.

En partant de ces réflexions hypothétiques, il serait donc logique de ne trouver aucun élément de contestation juridique sous la forme de plainte officielle allant à l’encontre du cadre vestimentaire à l’école interdisant le port de certains vêtements jugés inappropriés tels que crop top, singlet, mini-jupe, short, etc.

Méthodologie

Durant notre cheminement, nous avons été nourries de notre enseignement à la FOPES et avons été outillées du manuel de recherche en sciences sociales¹⁵⁸. Au niveau de la méthodologie pour nos recherches, nous avons mené une enquête qualitative et nous nous sommes inspirées de la pratique de l’entretien compréhensif de Jean-Claude Kaufmann¹⁵⁹. Cette approche méthodologique s’insère dans un procédé empathique vis-à-vis des enquêtés. Tout au long des entretiens semi-directifs, nous avons gardé un fil conducteur à travers le guide d’entretien (annexe 3). Le guide d’entretien est composé de 4 parties reprenant les thèmes de l’école et son code vestimentaire, la définition d’une tenue « décente », la liberté vestimentaire et la pratique vestimentaire. L’intention au niveau de la première partie était de connaître la représentation de l’institution scolaire, le poids de son rôle et voir de quelle façon pouvaient être inspirés les enquêtés par le sujet du code vestimentaire à l’école.

Nous avons abordé la question de la définition de la « décence » ; la démarche était de mettre en forme la représentation de l’expression d’une « tenue correcte » à l’école. L’intérêt était de

¹⁵⁸ Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales - 5e éd. (Hors Collection)*. Paris : DUNOD

¹⁵⁹ Kaufmann, J.-C. (2016). *L’entretien compréhensif* (4^e éd.). Paris : Armand Colin.

comprendre par quelles normes s'élabore leur interprétation d'une tenue conforme. Le thème de la liberté vestimentaire nous a permis de tâter les limites à ne pas franchir ou celles qui pourraient être très bien tolérées, selon les frontières de la propre « normalité » du public interrogé. Le dernier point concernait plutôt les expériences vécues par les enquêtés, dans leur rôle de parent, ainsi que leur éventuel témoignage sur les mesures vestimentaires lorsqu'ils étaient eux-mêmes à l'école autrefois.

Nous avons analysé suivant un codage transversal : analyses par entretien et analyses par thématiques de l'ensemble des interviews. Les thématiques pour lesquelles nous nous intéressions étaient en lien avec les différentes parties du guide d'entretien et nous les avons interprétés suivant notre cadre conceptuel : la représentation de l'école, celle du code vestimentaire, les libertés et les limites vestimentaires, la définition de la tenue scolaire « adéquate » et de celle qui serait considérée « inappropriée ». L'analyse des matériaux est inscrite dans un tableau de synthèses reprenant nos commentaires sur les éléments de réponses de nos enquêtés (annexe 7). Les données issues de ces entretiens nous ont permis de valider ou invalider nos hypothèses. En effet, nous avons confronté les matériaux récoltés suivant les hypothèses, en visant la compréhension du fondement sur lequel se basent le raisonnement et l'argumentation des enquêtés par rapport à leur « réalité ». De ce fait, nous avons été vigilantes à ne pas orienter directement le public interrogé sur la piste de nos hypothèses.

Étant donné que nous nous intéressons à la construction des normes sociales, nous nous sommes montrées particulièrement attentives à l'usage et la fréquence des réponses employées, conventionnelles, classiques ou non, qui pouvaient sembler anodines ainsi qu'aux éventuels silences, embarras ou autres... Nous avons porté une attention sur toutes les réponses, qu'elles aient été exprimées de manière franche ou de façon tacite, en contradiction, etc. Nous avons également régulièrement procédé à de la relance, notamment par rapport à la reformulation des propos.

Échantillonnage

Au niveau de l'échantillonnage, nous avons procédé à une prospection auprès de parents ayant leur(s) enfant(s) fréquentant une des écoles secondaires du sud de l'Arrondissement de Verviers. Le nombre d'enquêtés à interroger était de 10 personnes et nous avons finalement pu interviewer 11 parents qui étaient disponibles pour l'entretien.¹⁶⁰

Parents	Enfants fréquentant l'enseignement secondaire	Institut Notre-Dame à Malmedy	Athénée Royal Ardenne-Hautes Fagnes à Malmedy	Athénée Royal à Waimes	Collège Saint-Remacle à Stavelot	Institut Saint-Joseph à Trois-Ponts
Bérengère 40 ans	Valéry 15 ans	x				
	Danièle 13 ans			x		
Patrick 51 ans	Marie 18 ans				x	
Michèle 55 ans	Laurent 18 ans	x				
Yolande 52 ans	Charline 19 ans		x			
Pamela 35 ans	Lucas 16 ans	x				
	Tristan 13 ans	x				
Benoit 47 ans	Glodi 13 ans		x			
Marcel 46 ans	Romane 15 ans		x			
Ingo 49 ans	Clara 17 ans		x			
	Tom 14 ans		x			
Isabelle 44 ans	Océane 16 ans			x		
	Amélie 12 ans			x		
Daty 41 ans	Babou 16 ans		x			
	Divine 15 ans			x		
Jean-Louis 57 ans	Laure 17 ans		x			
	Élise 14 ans	x				
		5	7	4	1	0

Concernant la représentativité de nos enquêtés, nous regrettons le fait de n'avoir pas interrogé de parent(s) dont l'(es) enfant(s) fréquente(nt) l'Institut Saint-Joseph à Trois-Ponts et celui de n'avoir qu'un seul parent dont l'enfant fréquente le Collège Saint-Remacle à Stavelot. Nous avons veillé à avoir une meilleure mixité possible quant à la représentation des parents (6 mères et 5 pères) ainsi qu'au genre des enfants au sein des familles: fille(s), fille(s)-garçon(s) et garçon(s). En termes de représentativité, nous pouvons constater qu'il nous manque malheureusement la représentation d'un père ayant uniquement que des garçons.

¹⁶⁰ Un tableau reprenant leurs caractéristiques se situe en annexe 4.

Parents/Enfant(s)	Fille(s)	Fille(s) & garçon(s)	Garçon(s)
Mère	Nadine 41 ans (4) Isabelle 44 ans (2) Yolande 52 ans (3)	Pamela 35 ans (1f et 3 g) Bérendère 40 ans (1f et 2g)	Michèle 55 ans (2)
Père	Marcel 46 ans (2) Patrick 51 ans (1) Jean-Louis 57 ans (2)	Benoit 47 ans (2g et 1f) Ingo 49 ans (1f et 1g)	

Pour information, avec le tableau suivant, nous pouvons constater que l'âge des enquêtés est assez variable : concernant les mères interrogées, il va de 35 à 55 ans et celui des pères va de 46 à 57 ans. 8 parents vivent en couple et les 3 autres sont des familles monoparentales. Ce public n'est donc pas équilibré en termes de représentativité au niveau du statut familial. Nous constatons également qu'au niveau de l'ensemble des familles, il y a au total plus de filles que de garçons. L'important écart entre le nombre de filles et de garçons peut s'expliquer en partie par l'absence du profil du « père ayant uniquement des garçons ».

Enquêtés	Prénom	Âge	Statut familial	Filles	Garçons
Mère	Pamela	35	en couple	1	3
	Bérendère	40	en couple	1	2
	Nadine	41	célibataire	4	
	Isabelle	44	en couple	2	
	Yolande	52	en couple	3	
	Michèle	55	célibataire		2
Père	Marcel	46	en couple	2	
	Benoit	47	en couple	1	2
	Ingo	49	en couple	1	1
	Patrick	51	célibataire	1	
	Jean-Louis	57	en couple	2	
				18	10

Pour ce qui est de la taille de l'échantillonnage, il n'illustre bien évidemment pas l'ensemble de la société. Nous aurions préféré une plus grande représentativité sur différents aspects et une plus large diversité du public à interroger, mais par respect des échéances, nous avons limité notre dispositif d'enquête à 11 personnes. En ce sens, les résultats de l'enquête ne représenteront pas la perception sociétale, mais bien la perception sociale du groupe d'enquêtés.

Collecte des données

Au vu des mesures sanitaires actuelles ¹⁶¹, nous avons dû mener les entretiens en visioconférence. Avec l'accord des enquêtés, nous avons enregistré les interviews¹⁶² pour une retranscription la plus fidèle possible (annexe 5). Ces entretiens se sont déroulés durant la période du 5 janvier 2021 au 8 janvier 2021.

Le fait de mener des entretiens de manière non présentielle peut signifier une perte partielle d'informations liées à la communication non verbale et au langage corporel, qui sont moins perceptibles lors de la télécommunication de manière générale. Lors des interviews, nous avons aussi rencontré quelques désagréments techniques (connexion internet pas toujours fluide, utilisation non courante de Zoom et Messenger pour les visioconférences concernant la majorité de nos enquêtés...). Dans son ensemble, nous pourrions toutefois conclure que les entretiens se sont bien déroulés. Aussi, nous avons le sentiment que les enquêtés se sont sentis à l'aise durant les interviews. À titre informatif, la durée moyenne des entretiens est de +- 35 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits par interview est de +- 3600 mots.

Voici ci-dessous quelques mots sur les caractéristiques de nos enquêtés et sur le déroulement de la collecte des données.

Entretien n°1

Bérangère a 40 ans, elle est en couple et a trois enfants : Valéry 15 ans, Danièle 13 ans et David 8 ans. Valéry est à l'Institut Notre-Dame à Malmedy, Danièle est à l'Athénée Royal à Waimes et David est à l'école primaire. Il s'agissait de notre tout premier entretien, il nous a fallu un certain temps pour nous sentir à l'aise et nous avons tendance à trop garder notre attention sur le guide d'entretien (alors que son rôle principal a pour fonction de fil conducteur, étant donné qu'il s'agit d'entretiens semi-directifs). La durée de l'entretien a été de +- 40 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 3100 mots. Ce nombre est en dessous de la moyenne alors que le temps est plus long que la durée moyenne des entretiens, mais cela n'est pas significatif et peut s'expliquer par une interruption lors de notre interview : son mari allait rechercher les enfants à l'école.

¹⁶¹ « Quelles sont les mesures actuelles? | Coronavirus COVID-19 ». Consulté le 7 décembre 2020. <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>

¹⁶² Les enregistrements ont été supprimés dès la fin de la retranscription.

Entretien n°2

Patrick a 51 ans, il est célibataire et a un enfant : Marie, qui a 18 ans et qui est au Collège Saint-Remacle à Stavelot. Après l'entretien, il a précisé que nous pouvions noter le fait qu'il était ouvrier polyvalent au sein de l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes et qu'à titre informatif, il était le fils de deux parents qui ont été enseignants. Certains de ses propos sur le vêtement lors de l'interview ressortaient en effet de son expérience professionnelle au sein de cet environnement scolaire. La durée de l'entretien a été de +- 40 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 4300 mots.

Entretien n°3

Michèle a 55 ans, elle est célibataire et a 2 enfants : Pierre, qui a 20 ans et qui est dans la vie active et Laurent, qui a 18 ans et qui est à l'Institut Notre-Dame à Malmedy. Nous précisons que l'enquêtée travaille en tant que gardienne scolaire dans une école primaire au sein d'un village de la région, car certains de ses propos en font référence. La durée de l'entretien a été de +- 35 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 4000 mots.

Entretien n°4

Yolande a 52 ans, elle est en couple et a 3 enfants : Aline 28 ans, Pauline 24 ans et Charline 19 ans. Aline et Pauline sont toutes les deux dans la vie active. Charline est à l'Athénée Royal de Malmedy. Durant l'entretien, Charline a rejoint sa mère dans la même pièce ; elles ont pu l'une l'autre se transmettre certaines informations sur les mesures vestimentaires en direct lors de l'entretien. Nous tenons à préciser que la morphologie de Yolande, et de ses filles, est décrite comme étant « ronde », car elle y a fait souvent référence lors de l'interview. La durée de l'entretien a été de +- 40 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 3100 mots.

Entretien n°5

Pamela a 35 ans, elle est en couple et a 4 enfants : Lucas 16 ans, Tristan 13 ans, Simon 10 ans et Lucie 8 ans. Lucas et Tristan sont tous les deux à l'Institut Notre-Dame à Malmedy. Simon et Lucie sont à l'école primaire. Durant l'entretien, il n'était pas possible de voir le visage de l'enquêtée (l'image est restée figée). C'était un peu déconcertant, car il n'était pas possible de voir les expressions du visage ou de comprendre certains éventuels silences. Pamela a travaillé

en tant qu'accueillante extrascolaire dans une école primaire de la région. Nous le précisons, car elle en a fait référence lors du partage de certaines expériences durant l'interview. La durée de l'entretien a été de +- 30 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 2200 mots.

Entretien n°6

Benoit a 47 ans, il est en couple et a 3 enfants : Glodi 13 ans, Nathan 11 ans et Yasmina 7 ans. Glodi est à l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes. Nathan et Yasmina sont à l'école primaire. Au fur et à mesure des entretiens, nous avons eu le sentiment que les enquêtés, jusqu'alors, faisaient un lien sur l'expression « code vestimentaire » avec l'image de l'« uniforme » à l'école. Ce qui nous a conduits à éviter de prononcer les termes de « code vestimentaire » et à adopter d'autres mots se raccordant à l'expression pour les entretiens suivants. La durée de l'entretien a été de +- 30 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 2400 mots.

Entretien n°7

Marcel a 46 ans, il est en couple et a 2 enfants : Élise qui a 19 ans et qui est aux études supérieures, et Romane, qui a 15 ans et qui est à l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes à Malmedy. Plus les entretiens se suivaient et plus nous prenions nos marques dans la conduction de l'interview. La durée de l'entretien a été de +- 30 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 4000 mots.

Entretien n°8

Ingo a 49 ans, il est en couple et a 2 enfants : Clara 17 ans et Tom 14 ans. Ils sont tous les deux à l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes à Malmedy. La connexion internet n'était pas fluide du côté de l'enquêté. L'interview s'est donc déroulé sans la caméra. Comme pour l'entretien n°5, il était gênant de ne pas avoir le visuel par rapport à la richesse communicationnelle. La durée de l'entretien a été de +- 30 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 3500 mots.

Entretien n°9

Isabelle a 44 ans, elle est en couple et a 2 enfants : Océane 16 ans et Amélie 12 ans. Elles sont toutes les deux à l'Athénée Royal à Waimes. À partir de l'entretien n°7, nous avons veillé à ne pas utiliser les termes de « code vestimentaire » pour voir s'ils étaient éventuellement associés à la représentation de l'uniforme à l'école. Nous avons constaté que même en n'employant pas ces mots, le sujet de l'uniforme a continué à être spontanément abordé par les enquêtés. La durée de l'entretien a été de +- 30 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 3300 mots.

Entretien n°10

Daty a 41 ans, elle est célibataire et 4 enfants : Rebecca 19 ans, Babou 16 ans, Divine 15 ans et Kelly 9 ans. Rebecca est dans la vie active, Babou est à l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes à Malmedy, Divine est à l'Athénée Royal à Waimes et Kelly est à l'école primaire. Durant les premières minutes, l'entretien se faisait uniquement avec Daty. Babou et Divine étaient dans la même pièce et ont vite spontanément rejoint l'interview. Elles ont partagé leur avis en expliquant leurs ressentis. Daty a grandi au Congo et a suivi son parcours scolaire là-bas. La durée de l'entretien a été de +- 35 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 4400 mots.

Entretien n°11

Jean-Louis a 57 ans, il est en couple et 2 enfants : Laure, qui a 17 ans et qui est à l'Athénée Royal Ardenne – Hautes Fagnes à Malmedy, et Élise, qui a 14 ans et qui est à l'Institut Notre-Dame à Malmedy. Jean-Louis est professeur dans l'enseignement secondaire (pas dans un des établissements du sud de l'Arrondissement de Verviers). Il nous a fait part de son regard de père et de ce qu'il peut vivre ou ressentir en tant que professeur. Élise était présente dans la même pièce lors de l'interview, elle s'est aussi un peu exprimée et a échangé des propos avec son père sur certaines questions. La durée de l'entretien a été de +- 50 minutes et le nombre moyen de mots retranscrits est de +- 5700 mots.

Limites de l'exercice

Nous avons conscience des éventuels biais d'enquête. Il peut s'agir de biais cognitifs que nous avons maladroitement nous-mêmes installés dans certaines de nos questions. Il est possible aussi que certains sujets puissent être tendancieux ou moins évidents à aborder et de manière générale, il n'est jamais certain que les enquêtés dévoilent totalement le fond de leurs pensées. De ce fait, une forme d'autocensure pourrait en découler, d'autant plus que nous habitons la même commune que les enquêtés.

Bien évidemment, dans les limites de notre approche, nous soulignons aussi notre manque d'expérience en tant que praticiennes en recherches en sciences sociales et nous nous réjouissons de cet apprentissage.

Pour aller plus loin

Pour finir, nous dirions que de manière complémentaire ou parallèle à notre recherche, il aurait été sans nul doute intéressant de mener une enquête statistique reprenant un bien plus large échantillonnage pour approfondir davantage le sujet. Dans ce cas, nous aurions sûrement porté une nette attention sur la représentativité et opté pour un regard spécifique quant au genre, au statut familial, au nombre d'enfants et à leur genre, à l'âge des parents, à leur métier, au statut socio-économique, à l'établissement scolaire, à la situation géographique...

Pareilles analyses auraient également été passionnantes dans le cas d'une étude portant sur les trajectoires de vie des enquêtés, nous semble-t-il.

Chapitre III : Analyses

Dans « *Corps de femmes, regards d'homme* »¹⁶³, Jean-Claude Kaufmann nous fait comprendre que le fonctionnement social se fixe à partir de critères liés à la définition collective d'une norme partagée... En préambule à nos analyses¹⁶⁴, nous vous faisons part d'une brève expérience que nous avons menée à ce sujet.

« Déshabillée » ou juste « des habits » ?

Lors des interviews, nous avons interrogé les enquêtés sur leur avis concernant les tenues portées par l'étudiante en Isère (annexe 1) et par l'autre étudiante à Belfort (annexe 2), en termes de décence, de convenance dans le contexte de l'école... Nous savions dès le départ que les deux tenues ont été jugées inappropriées par chacune des institutions scolaires. Les enquêtés n'ont pas été mis au courant des injonctions vestimentaires reçues par les étudiantes.

La démarche de les questionner sur les vêtements était de mettre en balance le poids de la représentation d'une tenue adaptée ou non pour l'école, en fonction de chaque individu et pour voir si elle était collectivement partagée ou non.

Rappelons que l'étudiante en Isère avait été menacée d'une sanction disciplinaire et que l'autre élève à Belfort avait dû revêtir le pull de sa camarade pour se couvrir. Par cette petite expérience, il sera curieux de voir si les avis divergent ou convergent par rapport à la position des établissements scolaires dans le cas de la tenue vestimentaire des deux étudiantes. Les résultats sont les suivants :

Entretien n°:	Photo n°1	Photo n°2
1	<i>Ce n'est pas choquant.</i>	<i>Ce n'est pas choquant. Classique Style vestimentaire semblable à celui de sa fille, à la mode.</i>
2	<i>Faut qu'il fasse vraiment chaud pour porter cette tenue. Cette tenue est ok si la plupart des élèves s'habillent pareillement.</i>	<i>Tenue très chic, qui semble coûter cher.</i>
3	<i>Ça va. Le décolleté n'est pas trop grand. Même si les épaules doivent être couvertes. Un t-shirt aurait été mieux.</i>	<i>C'est bien mieux que la photo n°1, car les épaules sont couvertes. C'est être habillé correct. Tenue décente</i>

¹⁶³ Kaufmann, J. (2010). *Corps de femmes, regards d'homme. Sociologie des seins nus sur la plage*. Paris : Presses Universitaires de France

¹⁶⁴ Annexe 7 : tableau de synthèses - analyse des matériaux.

4	<i>S'il fait chaud, pas de souci. Pas indécent.</i>	<i>Un peu plus chic que la photo n°1. Pièces qu'on peut peut-être aussi trouver chez Zeeman. Tenue très chouette.</i>
5	<i>C'est ok, c'est décent.</i>	<i>Tenue décente également.</i>
6	<i>Ça va, c'est pas provocant.</i>	<i>C'est la même tenue avec une veste en plus. C'est acceptable. C'est décent.</i>
7	<i>Pas de souci particulier. Tant que la fille se sent bien dans son t-shirt et qu'elle est l'aise. La tenue est décente.</i>	<i>Pas d'avis particulier, pas de remarques spécifiques. La fille porte une veste en cuir, un pantaloon, une blouse. S'il fait chaud en classe, elle enlève sa veste et puis c'est tout.</i>
8	<i>Très décent. Ou plutôt approprié (que décent). Pas choquant.</i>	<i>Pas choquant non plus. Plus habillé que l'autre tenue. Aussi décente que l'autre.</i>
9	<i>Correct. Pas provocant. Doute par rapport au fait que ce soit autorisé ou pas par l'école (à cause des épaules dénudées). Ok car décolleté pas trop plongeant.</i>	<i>Correct. Pas provocant. Tenue qui pourrait être portée par sa fille Océane.</i>
10	<i>Pas approprié. Ce n'est pas exagéré, mais c'est un singlet.</i>	<i>Pas du tout d'accord. Parce que le décolleté est plongeant et l'habit est près du corps. On peut deviner le soutien-gorge. La tenue ne convient pas pour l'école, comme pour la première photo.</i>
11	<i>Tenue acceptable. Un peu light quand même. S'il fait chaud ok.</i>	<i>Tenue acceptable. Une tenue qui fait garçon (comme sa fille Élise). C'est propre, c'est net. C'est une tenue correcte. C'est décent. Peut-être pas classique.</i>

Résultat pour la photo n°1 : débardeur de l'étudiante en Isère

10 des 11 enquêtés trouvent que cette tenue est décente, non provocante.

Certains précisent qu'ils visualisent cette tenue plus en période de chaleur ; d'autres disent qu'un t-shirt aurait peut-être mieux convenu (par rapport aux épaules dénudées), mais que ça reste acceptable. **Toutefois, Daty estime que cette tenue est non appropriée pour l'école.**

Résultat pour la photo n°2 : pull de l'étudiante à Belfort

10 des 11 enquêtés estiment que cette tenue convient pour aller à l'école.

Les avis sur cette tenue sont assez diversifiés. En somme, cette tenue n'est pas choquante, elle est décente, acceptable, classique. Yolande la trouve chouette. D'autres la trouvent très chic. Pour Jean-Louis, cette tenue fait « garçon », car le style vestimentaire ressemble à celui que porte sa fille cadette qui aime le look masculin.

Toutefois, Daty considère que cette tenue est non appropriée pour l'école ; elle estime que le décolleté est plongeant et que l'habit est trop près du corps.

En guise de conclusion pour cette petite expérience, cette démonstration concernant ces deux tenues montre que les valeurs que l'on porte pour un vêtement peuvent tant rejoindre les normes sociales dominantes ou s'en dissocier diamétralement. Dans notre cas, les valeurs vestimentaires de Daty rejoignent les normes partagées par les établissements scolaires ayant qualifié les deux tenues non appropriées pour l'école. Et si nous devions porter l'analyse sur base des éléments issus de notre enquête, les normes vestimentaires de Daty se détournent des normes collectives, c'est-à-dire de celles issues de notre groupe d'enquêtés.

Répertoire des parents

La construction des normes sociales partagées par le collectif est perçue comme une évidence ; plus la norme est intériorisée, plus grand sera son impact sur la structuration sociale de la société. Il est donc intéressant de connaître la perception générale des enquêtés concernant leurs représentations de l'école et du code vestimentaire ainsi que de la tenue scolaire adéquate.

L'école et le code vestimentaire

Dans son ensemble, les enquêtés considèrent que l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage, de formation et d'éducation. Elle sert notamment à enrichir les jeunes au niveau de leur capital culturel et participe à la préparation des élèves à leur future vie professionnelle. Pour Yolande, il ne devrait pas s'agir d'éducation (qui concernerait plutôt uniquement les parents). Pour Pamela, l'école d'aujourd'hui n'est pas adéquate aux enfants ; elle devrait par ailleurs développer davantage le développement de soi.

Au niveau de la représentation du code vestimentaire lié à l'école, les enquêtés perçoivent comme restrictions (à quelques nuances près) qu'il ne faut pas porter de tenues courtes (jupe, short, crop top...), de tenues légères (comme un top) ou de jeans troués.

Le port de bermuda est accepté (cela étant, entre un short et un bermuda, Ingo se demandait où se situait la distinction). Les épaules dénudées sont à éviter et doivent être idéalement couvertes. Par ailleurs, montrer trop de peaux n'est pas vraiment permis. Pareil concernant ce qui peut être considéré comme extravagant (teinture de cheveux qui ne soit pas de couleur habituelle). Dans l'ensemble des remarques, nous constatons que les injonctions vestimentaires concernent davantage les filles, même si les garçons reçoivent également des interdits vestimentaires (le port du short).

Certains parents remarquent que le règlement vestimentaire change d'un établissement à l'autre, que le code vestimentaire n'est pas forcément respecté et qu'il manque de précision. Dans

différents cas, ils trouvent que certaines injonctions vestimentaires manquent de cohérence et relèvent de l'arbitraire.

Lorsque nous interrogeons leurs avis sur la raison du code vestimentaire, la plupart des enquêtés estiment que c'est pour instaurer un certain cadre propice à l'apprentissage des normes vestimentaires en lien avec le monde professionnel. Quelques parents pensent que la discipline liée au vêtement est possiblement en lien avec la volonté de garder une bonne image de l'institution scolaire.

Tous les enquêtés ne sont pas d'accord sur le fait de vouloir imposer un code vestimentaire, qu'il serait utile d'expliquer en quoi consistent les consignes et le but recherché.

La majorité des parents trouvent qu'il est indiqué de s'habiller de manière correcte à l'école et qu'il est surtout important et rationnel de s'habiller selon l'espace où l'on se situe.

La tenue correcte pour aller à l'école

Globalement, la représentation de la tenue correcte est une tenue dans laquelle on se sent à l'aise, qui soit présentable, propre, décente, convenable, simple, neutre. Les vêtements classiques sont un pantalon, un jeans (non troué), un t-shirt, un polo, un bermuda, une chemise, un sweatshirt. Cela peut aussi être une jupe ou une robe, mais elles doivent être à la hauteur des genoux. L'idée, c'est une tenue que la majorité des personnes adoptent et qui soit passe-partout. Les vêtements doivent être adaptés au climat (sinon ça pourrait être signe de provocation). En effet, la représentation de la bonne tenue scolaire est de ne pas s'habiller de manière provocante. Pour Yolande, un top à fines bretelles peut très bien convenir, de même qu'un décolleté, à partir du moment où le vêtement n'est pas vulgaire (où on ne voit pas les sous-vêtements selon sa propre définition). Certains ont précisé le fait qu'il était important que les jeunes puissent s'exprimer à travers leurs vêtements. Quelques enquêtés ont soulevé que la notion de décence était très subjective, propre à chaque personne. Car elle peut varier selon l'éducation que l'on a reçue, ses habitudes vestimentaires. Marcel a précisé qu'il s'agissait plutôt d'une attitude ne heurtant pas les valeurs de l'époque ni de l'endroit où l'on se situait.

La tenue qui est inappropriée pour l'école prend différentes formes telles que les vêtements trop courts (mini-jupe, short...), qui soient trop près du corps (vêtement moulant), débraillés (jeans troué, jogging...) , les tenues provocantes qui font que l'on se démarque d'une façon ou d'une autre (styles punk, gothique, extravagant, de luxe...), les habits qui sont sales ainsi que ceux qui ne couvrent pas suffisamment la peau (top, débardeur, singlet, décolleté, crop top...). En effet, il faut de préférence couvrir les épaules, les bras, le nombril...

Regard de parents : leur « réalité »

Explorons maintenant le regard des parents au travers du processus de socialisation et leur élaboration du « normal ».

Bérengère

Pour l'enquêtée, l'école participe à l'éducation et la sociabilisation des enfants. Il s'agit d'une institution. Quelque part, si le personnel scolaire procède à des remarques lorsque certaines filles sont habillées de manière inadaptée, cela semble normal pour l'enquêtée qu'il y ait des injonctions. Le but de ces injonctions étant que les filles réadaptent leurs tenues et s'habillent de manière conforme aux normes exigées par l'école. Lorsqu'elles sont habillées de manière inappropriée (en dehors des normes collectives attendues), le regard va se porter sur elles :

« T' sais, parfois, tu passes à l'arrêt de bus à la gare à Malmédy... t'en regardes certaines, tu te dis « ola » elles vont où quoi. »

Par rapport aux propos de l'enquêtée, il nous semble que respecter les habitudes vestimentaires (c'est-à-dire ce à quoi l'on s'attend habituellement) selon l'endroit où l'on se trouve (autrement dit le cadre contextuel) est rationnel. À l'école, on s'habille dès lors différemment du domicile :

« Il y a les tenues du week-end et de la semaine, quand il y a école quoi. »

Sur la socialisation des vêtements et l'intériorisation des injonctions vestimentaires, nous soulevons différents propos au sujet d'un top que Danièle avait porté un jour où il faisait chaud à l'école et pour lequel elle avait reçu une remarque du personnel scolaire :

« C'est vrai que je lui ai fait la remarque quand même. « Ben écoute Danièle, tu as quand même une poitrine et voilà. C'est vrai qu'en top, ça devient limite quoi. T'es pas à la plage quoi. Maintenant, si tu as un petit chemisier dessus, ou un truc en « voiline » au-dessous tout fin. Ça passe. Que là, oui, ça passe pas quoi. » »

Concernant les hypothèses, les propos de l'enquêtée vont dans le sens de l'hypothèse n°1 lorsqu'elle évoque que le code vestimentaire est là pour apprendre aux élèves à avoir une bonne attitude face à leur employeur plus tard.

« Ben ça t'apprend quand même, j'ai envie de te dire, à avoir une certaine tenue devant un employeur... que tu ne vas pas aller en training chez ton employeur pour postuler... »

Pour l'enquêtée, il s'agit de l'apprentissage des normes vestimentaires socialement attendues qui seront utiles pour leur avenir professionnel. **Hypothèse n°1 validée.**

Pour ce qui est de l'hypothèse n°2, les liens que nous pouvons faire ne sont pas flagrants. L'enquêtée a juste évoqué des débordements au niveau des jeunes et le cas de certaines jeunes filles s'habillant avec des tenues "aguicheuses".

« Ben tu sais entre élèves... dans les toilettes, ça va vite quoi... Donc euh... J'ai envie de te dire ... est-ce qu'ils ont... voilà... Maintenant, je sais par exemple que... par rapport à des plus grands, ça va vite dans les toilettes, ou dans l'atelier... Ou... tu vois... Je me dis « ouais »... Ils ont peut-être eu des débordements et qu'ils se sont dit : ben on va bloquer. C'est pas plus mal quoi. »

Et sur l'hypothèse n°3, l'enquêtée a déclaré être tout à fait d'accord avec l'application d'un code vestimentaire à l'école et la collecte des données vont en ce sens. **Hypothèse n°3 validée.**

« J'ai envie de te dire à Waimes je sais que certaines gamines ont déjà eu des remarques, oui. En disant : « Ben écoute, ça passe pour aujourd'hui. Mais cette blouse-là la prochaine fois... Le week-end, ok, mais... tu fais ce que tu veux. Mais à l'école, non. » Et je trouve : logique quoi. À un moment donné, c'est des salles de classe, c'est pas... des salles de bal quoi. »

Patrick

Pour l'enquêté, il est normal que l'on fixe des normes. Rester dans le cadre semble pour lui être l'ordre normal des choses, selon la "normalité" qui fixerait le cadre, pourvu que le cadre soit respecté. L'enquêté avait dû faire des remarques à sa fille à une période pour qu'elle évite de mettre des jeans déchirés à l'école.

« Oui, ben je lui ai expliqué qu'on étant dans une école, pas dans une plaine de jeux. Et puis, c'est tout. »

Il s'agira moins du vêtement, mais plutôt du cadre contextuel qui définira le vêtement adéquat à porter. Sortir du cadre, c'est sortir du lot et cela peut être considéré comme étant de la provocation dans certains cas, c'est du moins se rendre "visible".

« ... je pense qu'à l'heure actuelle, l'habillement est libre, à part... euh, certains excès vestimentaires ou au niveau des piercings, des tatouos... tant que ça reste... dans la décence absolue. Enfin, c'est... je veux dire, les seuls qui ont des problèmes, sont ceux qui essayent de faire de la provoc en fait, quoi... »

Dans les échanges avec l'enquêté, Patrick a évoqué la préparation aux études supérieures concernant un étudiant qui portait un costume et une cravate pour passer ses examens oraux. Nous pourrions ici par extrapolation faire le lien avec l'hypothèse n°1 et la valider. **Hypothèse n°1 validée.**

Pour ce qui est de l'hypothèse n°2, nous ne possédons pas suffisamment d'éléments. Lorsque le sujet de la mini-jupe a été évoqué lors de l'interview, l'enquêté a déclaré que les jeunes n'avaient pas toujours conscience de la manière à laquelle ils s'habillaient. Il a également rajouté durant son entretien que l'adolescence était une période où "les hormones sont en

effervescence". Mais ce ne sont pas des éléments suffisamment probants pour valider l'hypothèse n°2.

Sur l'hypothèse n°3, l'école est un lieu spécifique pour l'enquête et qu'il est donc tenu de s'y habiller de manière décente ; il semble tout à fait normal pour lui que les élèves viennent en tenue correcte à l'école. **Hypothèse n°3 validée.**

« ...il faut être habillé d'une manière décente, c'est tout. »

Michèle

Le code vestimentaire a pour l'enquêtée une fonction régulatrice pour le bon maintien de l'ordre social et l'idéal serait qu'il n'y ait pas de distinction sociale à travers le vêtement, raison pour laquelle elle est en faveur de l'uniforme. Elle porte par ailleurs attention au regard extérieur, aux étiquettes que l'on peut lui donner et qu'elle peut également attribuer aux autres.

« Parce que c'est ce que l'on voit. C'est ce que l'on voit d'abord. On voit d'abord ton enveloppe corporelle et... tes vêtements. On ne voit pas ce qu'il y a là. On ne voit pas de ce qu'il y a dedans toi. On voit...on voit... »

Pour Michèle, on s'habille selon l'espace où l'on se trouve. Ne pas s'adapter au schéma attendu, tel qu'adopter un look gothique sera mal perçu, car ce sera sortir du cadre ; ce sera ne pas avoir l'air correct. Sauf si l'ensemble des personnes adoptaient le même look :

« ...quand j'étais en secondaire, enfin... à l'école professionnelle, j'avais 12 ans, c'était la mode style baba cool quoi... Donc on mettait des chemises de nos parents, des chemises des pères, des pins... Mais c'était tout le monde était comme ça. Tu vois on avait des pins ACDC, Van Halen et tout ça... On mettait des longues chemises, on avait des jeans qu'on coupait et qu'on recousait et qui étaient tout écrit de... Mais tout le monde était comme ça. Tout le monde avait le même Duffel coat de chez Delvenne. Tout Malmedy avait le même manteau. »

Pour l'enquêtée, l'école participe à la préparation du parcours professionnel pour plus tard, car le port vestimentaire est important pour se présenter dans le monde de l'emploi. **Hypothèse n°1 validée.**

« ...si tu as 18 ans, tu dois te présenter au boulot, et que... t'as tes cheveux tout gras, qu'il te manque un bouton-là, que t'as un trou dans ton pantalon là, que t'as des chaussures dégueulasses... »

Nous avons relevé quelques propos tels que: « les élèves, ainsi que les parents peut-être, n'ont pas toujours conscience que certaines tenues peuvent paraître provocantes. Que certaines tenues peuvent entraîner le risque d'insultes ou de harcèlement... » :

« ... t'as une fille qui est habillée euh... trop sexy... ou trop court... ben ça peut donner des idées... ben les garçons peuvent dire : « oh regarde, c'est une chaude » ou « c'est une petite pute ». »

Mais ces éléments ne valident pas pour autant notre hypothèse n°2. Avec du recul, vu les analyses des trois premiers entretiens, nous nous sommes demandé si nous n'aurions pas dû plus creuser le sujet dans sa globalité ou si cela aurait laissé les mêmes résultats.

L'hypothèse n°3, quant à elle, est validée par le fait que l'enquêtée estime que l'on ne s'habille pas n'importe comment à l'école et qu'il est normal de se rendre à l'école habillé de manière correcte. **Hypothèse n°3 validée.**

Yolande

Par rapport aux mesures vestimentaires à l'école, l'enquêtée trouve que c'est une bonne chose dans le sens où cela permet de conditionner d'une certaine façon les élèves à suivre les codes vestimentaires propres au monde du travail.

« ...si tu leur apprends dès le plus jeune âge à respecter un minimum de règles, quand ils sortent, ils vont au bal et puis voilà. Mais quand ils sortent, ils vont au travail... Y aura un code vestimentaire aussi quoi. Et si tu leur apprends dès le plus jeune âge, ben... ils ne vont pas se retrouver perturbés quoi. Ils ne vont pas être réactionnaires... à devoir suivre une règle réglementaire... »

L'enquêtée est favorable au fait d'expliquer aux jeunes les consignes vestimentaires pour une meilleure compréhension (et de ce fait, une meilleure intériorisation) et pour les encourager à avoir une attitude responsable où chacun pourrait autoréguler sa tenue vestimentaire soi-même :

« je pense que la chose la plus importante concernant le code vestimentaire à l'école, c'est qu'on ne l'impose pas aux élèves. Mais qu'on leur fasse comprendre. Et que... Que ce soit un mec ou une fille... qu'ils réalisent de l'image qu'ils donnent d'eux sans qu'on leur impose notre image qu'on perçoit d'eux. Qu'ils se rendent compte que le gars, il se dit « ben non, moi, quand je mets, ce n'est pas vraiment bon pour moi ». »

Pour Yolande, ce n'est pas qu'une histoire de longueur du vêtement. Il y a aussi la question du respect, de la bienséance, de l'estime de soi et de responsabilité. Il ne faut pas exagérer, que ce soit pour la personne qui porte le vêtement ou l'autre qui porte un jugement. C'est une question de cohérence, d'apparence et d'allure par rapport au cadre contextuel où l'on se situe.

« ...quand tu sors en boîte, mais pour aller à l'école... 'fin voilà, je pense ça parce que je me dis... ils doivent aussi quand même être conscient que l'école, c'est un endroit où... on y va pour bosser... Donc on a une responsabilité vis-à-vis de l'école, vis-à-vis des autres... et que ben... voilà y a des tenues qu'on peut se permettre quand on sort en boîte si on veut, pour draguer. Mais à l'école, on n'est pas là pour ça au départ. Y a un autre but derrière l'école quoi... »

Pour l'enquêtée, le fait d'apprendre à l'école très tôt aux jeunes les normes vestimentaires, ça les prépare au monde du travail. **Hypothèse n°1 validée.**

Il y a eu très peu de propos en rapport avec l'hypothèse n°2. Il y a juste eu l'évocation au sujet de l'école expliquant qu'il était interdit de porter un top à bretelle, car ça risquerait d'exciter la gent masculine. Si nous partons des propos issus directement de l'enquêtée, peu d'éléments transparaissent. Si nous nous basons sur la remarque de l'école, on pourrait se situer dans l'hypothèse n°2. Mais nous ne validons toutefois pas l'hypothèse n°2 vu le peu d'éléments. Dans son ensemble, les propos de l'enquêtée vont dans le sens de l'hypothèse n°3. Durant l'entretien, nous avons remarqué plus d'amplitude sur sa définition d'une tenue décente comparée aux précédents enquêtés. Yolande trouve toutefois cela normal de se rendre à l'école avec une tenue appropriée. **Hypothèse n°3 validée.**

« J'ai envie de dire qu'on ne s'habille pas comme on veut... »

Pamela

L'enquêtée nous partage son expérience en tant qu'élève et en tant que gardienne scolaire autrefois, où elle nous fait part d'un contexte scolaire où la mode des vêtements de marque est très forte. À ce sujet, ses propos pourraient confirmer que ses normes vestimentaires ne correspondent pas à la tendance des vêtements de marques :

« Et... enfin, personnellement, dans ma philosophie de vie, je ne pense pas que ce soit...indispensable d'avoir des marques pour être quelqu'un et pour être...voilà... pour être une personne. »

Pour elle, on devrait pouvoir s'habiller selon sa personnalité dans le respect des autres... Et on peut aussi assumer sa féminité sans excès (en portant une mini-jupe par exemple).

« ...je pense que pour l'école, le fait d'avoir, par exemple, une jupe au-dessus du genou, c'est... bien. Ça n'empêche pas sa féminité, mais ça reste...voilà... »

Pour l'enquêtée, demander aux élèves de venir en tenue correcte à l'école participe en quelque sorte à leur future vie socioprofessionnelle. **Hypothèse n°1 validée.**

« Forcément, ça laisse des traces sur la vie d'adulte. Voilà... Je ne le vois que trop... dans la vie professionnelle et personnelle aussi, que tout ce qu'on vit petit à une trace plus grande... »

Nous ne retrouvons pas vraiment d'élément concernant l'hypothèse n°2. Mis à part peut-être que le code vestimentaire pourrait sensibiliser les filles à ne pas être catégorisées comme étant sexy. Cet élément nous semble trop léger pour valider l'hypothèse n°2.

« ...celui qui aura été moqué parce qu'il n'avait pas des marques ou celui qui aura été moqué parce qu'il était en training ou... euh... catégorisé parce qu'elle était peut-être trop sexy... »

Au vu des commentaires de l'enquêtée (notamment sur la représentation de tenue correcte et de tenue non appropriée à l'école), nous pouvons supputer que l'hypothèse serait ici confirmée.

Hypothèse n°3 validée.

« ...c'est vrai que ça, c'est compliqué, j'ai envie de dire à ce niveau-là « tenue correcte ». Maintenant, c'est clair que je ne suis pas pour. 'Tention, je ne suis pas non plus...euh ... à l'exagération ... Mais pour la mini-jupe non plus, vraiment très haute... on va dire un minimum, je pense... Je dis toujours au-dessus du genou. Maintenant voilà... »

Benoit

L'enquêté évoque la pression liée à la mode des vêtements de marque ; il met justement une limite à ce sujet-là et ne se sent donc pas concerné.

« ...il y a beaucoup de phénomènes de modes, de tchic de tchac, 'fin voilà. Les parents font... la mode, voilà... je pense que par rapport à certaines personnes, ça peut parfois... blesser certains enfants, parce que... voilà. »

Pour lui, c'est plutôt la question de différenciation qui peut être ressentie au sein des familles dont les revenus ne sont pas les mêmes (par rapport aux vêtements de marque). S'il arrive à être distant par rapport à tout cela, c'est grâce à l'éducation qu'il a reçue.

« C'est de l'éducation que j'ai eue aussi. Donc et euh... voilà. On ne sait pas tout avoir dans la vie. Moi je leur ai dit, je leur ai déjà expliqué. »

Étant enfant, il n'a pas su avoir tous les jouets qu'il désirait (contrairement à son ami); ses parents lui ont appris qu'on ne pouvait pas tout avoir. Il a dû travailler pour acquérir ce qu'il voulait. Aujourd'hui, il se sent bien, pas plus mal que l'ami qu'il a évoqué. Il reproduit dès lors les mêmes normes qui lui ont été transmises par ses parents vis-à-vis de ses enfants.

Pour l'enquêté, l'école est aussi là pour les lancer par la suite dans la vie professionnelle.

Hypothèse n°1 validée.

L'enquêté s'est exprimé en disant que durant l'adolescence, les garçons étaient un peu "fous fous", qu'ils ne sont pas toujours réfléchis. Et que du côté des filles, il valait mieux ne pas s'habiller de façon sexy. Nous ne pensons pas qu'avec ces éléments, nous puissions valider l'hypothèse n°2.

« Euh... comme je t'ai dit : tenue... tenue adaptée et pas sexy sexy quoi. Euh... voilà. Pas... il faut rester correct et pas dans la provocation. »

Pour Benoit, la réponse est donc « non, les élèves ne peuvent pas venir habillés comme ils veulent ». Pour lui, ils doivent venir habillés avec une tenue propre, décente, présentable qui reste dans la simplicité. La limite serait de venir avec des habits provocants à l'école.

Hypothèse n°3 validée.

Marcel

Pour l'enquêté, lorsqu'il était étudiant, il ne se rendait pas compte qu'il y avait un certain code vestimentaire à adopter (tenue correcte), cela allait de soi pour lui de s'habiller de manière appropriée à l'école. Nous pourrions dire ici que la socialisation sur la tenue adéquate à porter à l'école (ou partout ailleurs) fonctionne dans le sens où l'enquêté s'habille par habitude sociale.

« Ben moi en tant que euh... si je me replonge dans ma vie de... d'étudiant... d'adolescent... j'ai pas... je n'ai pas l'impression pour moi c'était un problème, d'avoir un règlement vestimentaire. À la limite, quand j'étais étudiant, je pensais même pas qu'il y avait un règlement. C'est pour ça... ça me coulait de source qu'il fallait une tenue correcte pour se présenter à l'école... »

L'enquêté n'est pas en faveur d'un cadre normatif restrictif même s'il a bien conscience que l'école est lieu spécifique avec ses propres règles. Il a conscience que la définition de décence peut être différente selon chaque personne. Pour lui, s'il devait définir la décence, ce serait moins dans le vêtement, mais plutôt dans l'intention, dans la démarche de la personne (à travers le port vestimentaire) et selon le cadre contextuel.

« C'est une attitude. On va dire appropriée et qui ne heurte pas les valeurs de l'époque et de l'endroit. Je vais dire que... en fonction de l'endroit ou de la période que tu es, elle peut changer... Que ce soit au 18^e siècle ou au 20^e siècle, une fille en maillot de bain sur une affiche, c'était assimilé à de l'indécence. Aujourd'hui... on peut voir dans différentes publicités une fille en maillot de bain ou... tu vois... dans les lieux publics une fille en maillot de bain... Si c'est dans le cadre d'une activité liée à une piscine, c'est tout à fait adapté. »

Mis à part l'émancipation évoquée par Marcel lorsque nous avons abordé le sujet de l'école au début de l'entretien, il n'y a pas d'autres éléments. Nous ne pouvons dès lors pas valider l'hypothèse n°1 vu l'absence de données.

L'enquêté avait indiqué que les injonctions vestimentaires semblaient cibler plus les filles. Il a expliqué à travers ses propos qu'il était possible que ce soit dû à la mutation du corps des jeunes filles, que l'adolescence était la période où se créent les premières rencontres, les attirances entre les jeunes. L'enquêté s'est demandé si les mesures vestimentaires auraient aussi pour but de réglementer cet aspect... Il a aussi parlé de certaines tenues qui pourraient éventuellement susciter des idées chez d'autres. Mais nous ne nous permettrons toutefois pas de valider notre hypothèse n°2 avec les éléments soulevés.

Concernant l'hypothèse n°3, pour Marcel, les mesures vestimentaires n'apportent pas grand-chose. Il a tendance à être contre le règlement scolaire qui tend vers une codification de la tenue vestimentaire. Sa limite serait tout simplement le cadre légal (par rapport aux mœurs).

Hypothèse n°3 invalidée.

Ingo

Nous sentons le fait que l'enquêté est tiraillé, d'une part par ses propres normes sociales et d'autre part par les normes sociales dominantes. Nous notons divers propos prônant une liberté vestimentaire mêlée à la fois à des limites (basées sur les normes collectives). Même s'il va trouver certaines mesures vestimentaires exagérées ou inégales, il aura tout de même tendance à se conformer.

« Ben moi, je n'ai pas été plus loin. Je lui ai dit « Ben écoute, c'est vrai qu'il est marqué qu'il ne faut pas mettre de short, n'en mets pas ». »

Pour Ingo, s'habiller selon le contexte, les événements... où l'on se trouve semble naturel.

« Maintenant, c'est vrai que si c'est pour aller à une soirée ou à un mariage... euh... je vais peut-être dire... c'est peut-être mieux de mettre un veston et mettre des souliers plus chics. Dans ça dépendrait peut-être de l'endroit pour voir... où je devrais mettre une tenue correcte exigée. Je serai plus cool pour une fête d'anniversaire que d'aller à un mariage ou un enterrement. »

L'enquêté fait le lien entre l'école et la vie active de plus tard. Pour lui, l'habillement fait partie des apprentissages scolaires. Nous pouvons ici valider l'hypothèse n°1. **Hypothèse n°1 validée.** Nous n'avons pas trouvé d'éléments en lien direct avec les mesures vestimentaires et l'hypothèse n°2.

Pour Ingo, les tenues provocantes à l'école sont à éviter ainsi que les vêtements inadéquats aux circonstances... Pour lui, il est en effet nécessaire que la tenue reste dans un canevas correct pour se rendre à l'école. **Hypothèse n°3 validée.**

« Mais tant que ça reste dans un canevas correct. Maintenant le canevas correct, c'est quoi ? C'est effectivement ne pas aller en maillot de bain. C'est vrai que celui qui veut aller en basket et en jeans, pour moi y a pas de souci d'aller à l'école comme ça. C'est vrai que si c'est pour aller en slashes ou en Crocs, je dirais peut-être que ce serait peut-être mieux de mettre des souliers normaux. »

Isabelle

L'enquêtée partage le témoignage qu'à Malmedy, la préfète a mis une blouse de chimie à certaines étudiantes pour se couvrir et qu'elles ont dû la garder pendant toute la journée. Pour l'enquêtée, cette pratique fait partie de l'apprentissage. À travers cet acte, le but espéré est qu'elles ne reviennent pas habillées en mini-jupe. Nous pourrions dire ici que porter une mini-jupe dérange l'ordre scolaire, alors revêtir la blouse de chimie serait sans doute le prix social à payer durant un temps donné aux yeux de l'établissement scolaire.

« Oui, y en a certaines qui se sont retrouvées en blouse de chimie pendant toute la journée pour cacher leur mini-jupe, donc euh... donc voilà. Mais au moins, ça leur apprend et je suppose que le lendemain, elles ont compris donc euh... »

L'enquêtée a reçu une éducation durant laquelle elle s'est toujours habillée de manière non provocante. En termes de socialisation du vêtement, elle reproduit les normes sociales ainsi reçues à ses enfants.

« Mais du fait que moi j'ai eu l'éducation comme ça, je le refais à mes filles, ben... »

Au niveau de sa "normalité", il est naturel de rester dans le cadre représentatif du schéma classique et de respecter le cadre contextuel..

« Voilà, moi, je reste toujours dans ma ligne que ... à un moment donné, voilà... enfin, si on n'a pas d'idée sur la tenue correcte, ben dans le futur, au travail ou quoi euh... ça ne marchera pas quoi. C'est ça qu'il faut que les jeunes comprennent... Et que voilà quoi. Quand ils sont à la maison, en vacances ou... où ils peuvent s'habiller comme ils veulent... mais c'est comme ça, c'est la vie. C'est comme ça, quand on va au travail, quand on va à un entretien d'embauche... ou... même dans un magasin... »

Pour l'enquêtée, à travers le code vestimentaire, l'école apprend aux élèves à adopter une tenue correcte pour le travail plus tard. **Hypothèse n°1 validée.**

Sur la liberté vestimentaire, l'enquêtée a fait une remarque comme quoi il était important de prêter attention à la tenue des filles vu l'époque dans laquelle on vivait. Elle a parlé de harcèlement. Nous pourrions supposer que ses propos rejoignent l'hypothèse n°2 même si elle n'a pas précisé de quel type de harcèlement il s'agit. Cependant, cette remarque concernait les filles de manière spécifique. **Hypothèse n°2 validée.**

À différentes reprises, les propos de l'enquêtée confirment qu'elle est totalement pour les mesures vestimentaires à l'école. **Hypothèse n°3 validée.**

Daty

L'enquêtée a dû mal à expliquer pourquoi elle dit à ses filles de s'habiller correctement, parce qu'elle le leur dit souvent, tout simplement. S'habiller avec une tenue correcte est naturel, représente un basique pour elle. Dans son discours, il est souvent question de respect.

« Moi, je trouve déjà, à l'école... c'est que... au moins, ça... c'est une façon de montrer à chacun de montrer comment se respecter... »

Ne pas s'habiller avec des tenues appropriées sera considéré comme étant de l'abus, car non adaptées au contexte. C'est pour cela qu'il est normal pour Daty que certains vêtements soient interdits à l'école, c'est d'une certaine façon apprendre aux élèves les codes vestimentaires pour quand il faudra aller au travail plus tard. **Hypothèse n°1 validée.**

« Ça sert à ... c'est pour l'avenir des enfants. Pour... Pour moi, je dirais pour devenir quelqu'un... Je dirais des gens... pour être cultivés... pour leur travail plus tard. »

Par rapport aux tenues légères telles qu'un crop top, un des éducateurs a expliqué qu'il y avait des gens bizarres rôdant autour de l'école, que mettre une mini-jupe par exemple, c'était "s'attirer les problèmes". **Hypothèse n°2 validée.**

L'enquêtrice dit souvent à ces filles de s'habiller correctement. Il est naturel et normal de s'habiller avec une adéquate pour aller à l'école. **Hypothèse n°3 validée.**

« ...comme moi, je dis toujours à mes filles de s'habiller correctement à l'école parce que c'est aussi la vie de plus tard, quand tu te présentes au travail... n'importe... par exemple, tu ne vas pas aller avec des pantalons déchirés... ou les vêtements courts, le ventre dehors, ça... ça ne fait pas... »

Jean-Louis

Le fait de venir à l'école (ou ailleurs) en tenue correcte a toujours fait partie de la "normalité" de l'enquêté, s'habiller correctement est alors un acte allant de soi.

« ...je m'habillais à l'école... comme je m'habillais à la maison. Peut-être pas pour aller travailler ou jouer dans le jardin hein. Mais j'allais faire des courses avec mes parents, par exemple, pour euh... au GB à l'époque, ben je m'habillais de la même façon que pour aller à l'école. Il n'y avait pas... une contrainte particulière. »

Pour Jean-Louis, il est logique que l'on s'habille selon le cadre où l'on se situe. Porter un maillot de bain à l'école serait totalement étrange, mais le porter à la piscine qui est le contexte adéquat à la tenue de maillot de bain est normal, donc approprié aux circonstances.

« ...quand l'élève va à la piscine avec son éducateur physique, il n'y aurait pas de problèmes, il met son maillot... On doit être adapté au contexte. »

Pour l'enquêté, l'école est un lieu où l'on doit avoir une certaine discipline. Il est donc normal d'avoir une tenue décente, comme au travail. De plus, elle prépare les jeunes à rentrer dans la vie professionnelle. **Hypothèse n°1 validée.**

« Enfin, on est quand même à un endroit où ils doivent avoir une certaine discipline hein... Donc il faut que la tenue soit décente, un peu comme quand tu vas travailler dans une entreprise. L'école forme aussi euh... les élèves à des matières, comme les mathématiques et le français, etc. ... Et forme aussi les jeunes à entrer dans la vie professionnelle. »

Nous retrouvons peu d'éléments concernant l'hypothèse n°2. Il y a juste Élise qui a émis le propos que mettre une jupe à l'école, c'était prendre le risque que l'un ou l'autre veuille regarder en dessous. Nous ne disposons donc pas suffisamment de données pour valider l'hypothèse n°2. Sinon il est tout fait normal pour l'enquêté que les élèves viennent à l'école avec des vêtements corrects. Pour lui, on ne peut en effet pas s'habiller comme on veut. **Hypothèse n°3 validée.**

« ... je trouve qu'il est normal qu'une école mette dans les 5 pages du règlement d'ordre intérieur hein... où on parle d'énormément de choses, mais qu'il y a un petit paragraphe sur la tenue. Je pense que ça va éviter des abus. Euh »

Résultat des hypothèses

Hypothèses		
1 : L'école, dans le cadre de son processus éducatif, instaure des mesures vestimentaires dans le but de préparer les jeunes à leur future vie professionnelle suivant un code conforme aux normes sociales dominantes.	2: Du point de vue de l'élaboration de sa « normalité », l'école, soucieuse du maintien de l'ordre et de la paix sociale, instaure des mesures vestimentaires pour prévenir et sensibiliser les élèves sur le danger des violences sexuelles.	3 : Les élèves ne peuvent donc pas s'habiller comme ils veulent à l'école ; il est « normal » que l'on suive le code vestimentaire scolaire exigeant une tenue « décente », donc conforme aux normes collectives attendues.
Les données relatives à 10/11 enquêtés valident l'hypothèse n°1.	Les données relatives à 2/11 enquêtés valident l'hypothèse n°2. Pour le reste des données, nous émettons des réserves.	Les données relatives à 10/11 enquêtés valident l'hypothèse n°3. Les données concernant un enquêté vont à l'opposé de l'hypothèse.

Hypothèse 1

Sur les 10 enquêtés dont les données valident l'hypothèse n°1, les propos des parents convergent entre eux par rapport au fait que le code vestimentaire est en effet là pour initier les élèves aux pratiques vestimentaires, utiles pour leur future vie professionnelle. L'école participe effectivement à la préparation du parcours professionnel pour plus tard. Demander aux élèves de venir en tenue correcte à l'école les aidera à acquérir les normes vestimentaires liées au monde du travail.

Nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour valider ou invalider l'hypothèse n°1 concernant les données issues de l'entretien avec Marcel.

Hypothèse 2

Les données de 2 sur les 11 enquêtés valident l'hypothèse n°2. Isabelle s'exprimait sur le fait qu'il était important de prêter attention à la tenue des filles vu l'époque dans laquelle on vivait. Elle a parlé de harcèlement et en particulier du cas des jeunes filles. Concernant les données de

Daty, il s'agissait des propos de Babou en rapport avec les explications reçues par un membre du personnel scolaire disant que porter des tenues légères, c'était prendre des risques au vu des personnes bizarres rôdant autour de l'école.

Pour le reste des données, nous avons émis des réserves... Dans les matériaux concernant les 9 autres enquêtés, nous avons le sentiment que les parents ne font en effet pas le rapport entre prévention/sensibilisation des jeunes sur le danger des violences sexuelles et les mesures vestimentaires mises en place par l'école. En l'état, les données relatives à 9/11 enquêtés ne valident donc pas l'hypothèse n°2.

Les éléments qui sont sortis des entretiens évoquaient des débordements entre filles et garçons, des propos sur la sexualité des jeunes, que l'adolescence était une période d'effervescence du point de vue hormonal, que c'est à cette période que l'on pouvait constater un changement au niveau du corps des filles.

L'insouciance sur le port de certaines tenues vestimentaires a été évoquée, telles que les tenues « aguicheuses » portées par des filles et que ces vêtements provocants pouvaient renvoyer à certaines étiquettes et susciter des « idées », voire même des insultes...

Nous ne savons que penser de ces résultats mitigés. Bien évidemment, nous remettons en cause la formulation de notre hypothèse, de notre méthodologie et notre approche lors des entretiens, entre autres en pensant à la constitution de notre guide d'entretien.

Même si l'hypothèse n'est que peu validée, le manque de données y relatives est aussi une source d'information. En secret, nous nous demandons s'il ne s'agit pas d'un des effets de la société patriarcale et si l'absence d'éléments se rapprochant des protestations soulevées lors du mouvement *#14septembre* n'est pas en quelque sorte la démonstration de la violence symbolique. Les gens, de manière générale, peuvent être sincèrement convaincus par le fait de ne pas fonctionner dans le cadre d'une culture patriarcale. Mais il s'agirait là d'un énorme raccourci cognitif de notre part. Cela étant, lors de l'analyse des données, nous avons en effet relevé différents stéréotypes sexistes et une tendance à l'hypersexualisation des jeunes filles à travers leur tenue vestimentaire.

Au bout du compte, les résultats de l'enquête démontrent que la sensibilisation et la prévention des élèves sur le danger des violences sexuelles ne font peut-être tout simplement pas partie de la représentation des missions attribuées à l'école concernant les 9/11 enquêtés.

Hypothèse 3

Sur les 10 enquêtés dont les données valident l'hypothèse n°3, les propos des parents convergent sur l'idée que l'on vienne habillé d'une tenue correcte à l'école. On ne vient donc

pas habillé de la manière que l'on veut au sein de l'espace scolaire. En effet, il est tout à fait normal de se vêtir de manière décente, propre et non provocante.

Les données d'un enquête ont tendance à invalider l'hypothèse. Pour Marcel, les mesures vestimentaires n'apportent pas grand-chose, il est contre les mesures coercitives et on devrait donc pouvoir s'habiller librement à l'école (la seule limite serait le cadre légal en rapport avec les mœurs).

Vêtement de marque et uniforme

Nous complétons nos analyses en abordant le phénomène autour des vêtements de marques ainsi que la question de l'uniforme. Lorsque nous avons mené nos entretiens, nous ne nous attendions pas au fait que le sujet des vêtements de marques ou de l'uniforme soit si vite évoqué et par quasi l'ensemble des enquêtés.

Nous remarquons que 2 des 11 enquêtés n'ont pas évoqué le sujet des vêtements de marques. Étant donné que cela ne faisait pas partie de nos thématiques de recherche, nous n'avons pas songé à explorer le sujet. Un dispositif de recherche plus étendu aurait sans doute mis en exergue d'autres faits saillants relatifs aux vêtements de marques.

Sur les 9 enquêtés qui se sont exprimés sur la mode des vêtements de marques, beaucoup témoignent de phénomènes de différenciation entre les enfants.

Cela peut amener à du rejet, de l'exclusion, de la jalousie, des moqueries dans le cas d'enfants ne portant pas des vêtements de marques. Cette tendance vestimentaire stigmatise les familles qui ne souhaitent pas adopter cette mode et/ou qui n'ont pas les moyens financiers pour se vêtir avec des vêtements de marques. 3 enquêtées témoignent que cette distinction aux vêtements de marques concerne également le corps enseignant à l'encontre des enfants; leurs confidences attestent d'un sentiment que certains membres du personnel scolaire ont tendance à favoriser les élèves portant des vêtements de marques. Le phénomène sur cette mode vestimentaire existe depuis longtemps déjà et entraîne de la discrimination par rapport aux enfants ne correspondant pas aux normes sociales collectives.

Le sujet de l'uniforme faisait souvent suite à la question des vêtements de marques. Tous les enquêtés ont à un moment donné partagé leur avis sur la question de l'uniforme. Sur les 11 enquêtés, 2 ne seraient pas favorables pour un retour de l'uniforme à cause de l'aspect normatif. Pour les 9 autres enquêtés, ils seraient pour un retour de l'uniforme. Les raisons invoquées sont que, par l'instauration de l'uniforme, tous les élèves auraient la même tenue. Ce serait la solution pour que « la guerre des marques » cesse. Cela permettrait peut-être de gommer toute distinction sociale, il n'y aurait plus de disparité entre élèves au niveau des habits et cela mettrait

tous les enfants sur le même pied d'égalité en termes vestimentaires. Porter un uniforme représente aussi des aspects pratiques ; il sera simple de s'habiller, plus besoin de choisir sa tenue. Il faudrait idéalement que l'uniforme n'entraîne pas un gros coût financier. Malgré tout, les enquêtés ont conscience que l'inconvénient à l'uniforme serait le fait d'enlever une part de liberté d'expression aux jeunes.

Synthèse générale

Les débordements, tels que les vêtements que l'on va considérer comme étant inappropriés à l'école, créent des troubles vis-à-vis du schéma classique auquel on s'attend habituellement. Ces vêtements jugés inadéquats sont alors perçus comme des éléments vestimentaires provocants, dans l'excès, dans l'abus et attireront le regard. Car ils sortiront de la normalité issue des normes collectives.

Ces désordres dérangeant l'ordre des choses sont donc à résoudre, notamment par les mesures vestimentaires. Il est donc normal pour la majorité des enquêtés que l'on fixe des balises.

Rester dans le cadre semble être l'équilibre naturel du fonctionnement social.

Le cadre contextuel prend forme grâce aux construits sociaux et respecter le cadre ainsi fixé représente dès lors une tranquillité sociale ; il s'agira de la « normalité » liée au cadre. Pour l'ensemble des enquêtés, il semble donc rationnel que l'on s'habille selon l'espace où nous nous trouvons.

Ne pas s'adapter aux normes collectives, tel qu'adopter un style gothique ou punk est une attitude déviante ; ce serait sortir du cadre et ce serait considéré par la plupart comme un look vestimentaire provocant, avec ou sans l'intention de l'être. Les personnes ne correspondant pas au cadre attendu sont perçues comme hors-normes et leur tenue vestimentaire sera donc potentiellement considérée comme étant de l'abus ou inappropriée au contexte.

Prenons l'exemple de Jean-Louis, en tant que professeur, à une époque, il portait le costume et la cravate. Il a cessé de porter ce type de vêtements à partir du moment où plus personne dans l'établissement scolaire ne le faisait. Nous pourrions dire ici que par le fait d'abandonner le port du costume et de la cravate, il a sans doute recherché à correspondre aux normes sociales dominantes du contexte dans lequel il se trouvait (par mimétisme, par conformisme aux pratiques vestimentaires du personnel scolaire). Cette réadaptation de sa tenue lui a permis de s'inclure à nouveau dans le schéma des normes collectives. Autrement, il serait apparu comme hors-norme en gardant son costume et sa cravate.

Car sortir du cadre, c'est sortir du lot, c'est paraître « anormal » dans la « réalité » des autres. Cela pourra être considéré comme étant de la provocation dans certains cas, ce sera du moins se rendre "visible" aux yeux d'autrui. Adapter sa tenue en fonction du cadre contextuel, c'est en quelque sorte chercher à se conformer selon les normes dominantes, c'est correspondre à la vision attendue par la société.

La manière à laquelle nous allons considérer les notions de décence dépendra donc du cadre contextuel où l'on se situera.

De ce fait, au niveau de la "normalité" de nos enquêtés, nous pourrions dire que s'habiller selon le cadre contextuel du schéma attendu par la société (souvent traditionnel), c'est adopter une tenue qui respecte les normes vestimentaires attribuées à l'espace qui y est lié. C'est ainsi que le monokini ou le nudisme ne vont pas nécessairement choquer sur la plage, tandis qu'une personne habillée en bikini dans un magasin amènera un malaise, comme a pu le témoigner Isabelle.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, lors de nos entretiens, nous avons pris conscience du phénomène autour des vêtements de marques. Les propos des enquêtés se rejoignent : se conformer selon la mode vestimentaire axée sur les marques n'est pas financièrement accessible pour toutes les familles. Beaucoup d'enquêtés ont évoqué la pression liée à cette mode.

À cause de la mode vestimentaire liée aux vêtements de marques, il peut y avoir des formes d'exclusion ou de distinction entre élèves ainsi qu'entre élèves et corps enseignant.

L'élève ne portant pas de vêtements de marques sera l'élément déviant, car il ne correspondra pas aux normes vestimentaires collectives (se vêtir avec des vêtements de marque), il aura donc tendance à être rejeté par ceux dont les vêtements de marques sont effectivement le reflet de leurs propres normes (dans certaines écoles visiblement).

Contre le mode des vêtements de marque, l'uniforme pourrait être la solution selon la plupart des enquêtés. Cela étant, Pamela et Marcel ne sont pas forcément pour l'uniforme qui tend vers l'homogénéisation des vêtements. Ils sont tous les deux, comme d'autres enquêtés, pour une liberté vestimentaire où les jeunes auraient la possibilité d'exprimer leur personnalité.

En termes de socialisation du vêtement, nous remarquons à travers la récolte des données de nos enquêtés que les normes sociales liées aux vêtements sont transmises à leurs propres enfants. Concernant certains enquêtés, nous avons le sentiment que le cadre normatif sur les vêtements est bien intériorisé, car des expressions telles que « *c'est tout* », « *c'est les règles quoi* », « *c'est tout à fait normal quoi* », « *c'est comme ça* », « *voilà* », etc. sont régulièrement utilisées. Rajoutons également que pour la plupart des enquêtés, lorsqu'ils étaient enfant, le fait de venir à l'école en tenue correcte, c'est-à-dire « normale », faisait naturellement partie de leurs

habitudes vestimentaires. Nous pourrions dire ici que la socialisation sur la tenue scolaire adéquate fonctionne dans le sens où les personnes s'habillaient par automatisme à l'école.

Même si dans la plupart des cas, les parents sont pour des souplesses vestimentaires à l'école, nous remarquons pour finir qu'ils ont tendance à demander à leurs enfants de conformer leurs pratiques vestimentaires à celles attendues par l'école, par la société, par tranquillité sociale sans doute.

Chapitre IV : Conclusion

Nos conclusions

Hannah Arendt disait que la crise de l'autorité dans le monde de l'enseignement était intimement liée à la crise de la tradition, en quelque sorte à ce qui touche à notre passé. En matière d'éducation, les valeurs promues par l'institution scolaire sont souvent en correspondance avec les principes éthiques et moraux de la société contemporaine. Pour elle, le rôle de l'école est celui d'apprendre aux élèves ce qu'est le monde et non pas de leur enseigner le savoir-vivre, mais plutôt de les préparer à penser au monde commun de demain.¹⁶⁵ Alors nous nous demandons... Quel sera le monde commun de demain ?

Le mouvement estudiantin *#14septembre*, majoritairement représenté par des étudiantes, dénonçait les injonctions vestimentaires issues souvent de stéréotypes sexistes, prenant forme d'une part grâce au système patriarcal et d'autre part nourrissant la culture du viol. Au départ de notre recherche, nous avons le sentiment que l'école, à travers son code vestimentaire, pouvait effectivement être vectrice de sexisme à travers certaines de ces injonctions.

Mais en somme... Quel enjeu se cache-t-il en dessous de la tenue scolaire? Entre outil de contrôle sur le corps des femmes et liberté vestimentaire, quels sont les possibles au sein de notre société? Nous nous sommes posé différentes questions et c'est pourquoi nous nous sommes entre autres intéressées à l'histoire féminine et au port vestimentaire féminin. Sans qu'il n'y ait particulièrement l'intention, les petites bribes de l'histoire féminine, du port vestimentaire féminin et de l'éducation des femmes étaient en quelque sorte une introduction à une partie inscrite dans notre cadre théorique : le patriarcat.

Même si notre postulat personnel est la conscience (la croyance, pour parler de manière plus distanciée) et la constatation des effets du système patriarcal dans notre organisation sociale, il était important pour nous de le préciser. Car ce n'est pas le fait de tout un chacun, ce n'est pas la « réalité » partagée par tous et que nous avons chacun notre propre « normalité », notre propre représentation de l'ordre social comme il devrait l'être.

Notre désir tout au long de la rédaction de ce mémoire n'était pas l'idée de porter un jugement sur les phénomènes liés au patriarcat, mais plutôt de comprendre le processus de construction des normes sociales pouvant expliquer certains mécanismes autour de la tenue correcte exigée à l'école. Dans nos lectures, nous avons entre autres été profondément marquées par le

¹⁶⁵ « Hannah Arendt - L'éducation moderne | Revue Skhole.fr ». Consulté le 30 septembre 2020. <http://skhole.fr/hannah-arendt-%C3%A9ducation-moderne>.

processus de civilisation¹⁶⁶ : Norbert Elias, sociologue, explique les différents changements de normes selon les époques, les espaces... et qu'il s'agit d'un processus qui reste dynamique, évoluant dans le temps. Dès lors... Nous nous sommes projetées dans l'avenir. Et si d'ici quelques générations, les filles, tout comme les garçons pouvaient s'habillaient librement à l'école ? Et si dans le futur, nos mentalités avaient changé ?

En décembre 2020, nous lisons dans la presse qu'une jeune lycéenne, Fouad, s'était suicidée. Elle avait 17 ans et elle était transgenre. La presse raconte que l'étudiante avait reçu une remarque de l'établissement scolaire pour une jupe qu'elle avait portée, mais qui n'était pas appropriée à son corps masculin. Loin de nous l'envie d'émettre des jugements hâtifs et de charger davantage de peine à ce malheur vécu tant par les proches de Fouad, que par les élèves et le personnel scolaire.¹⁶⁷ C'est peut-être avec brusquerie que nous souhaitons ici relever toute la violence symbolique qui peut se cacher à travers le code vestimentaire à l'école.

Nous avons pu nous rendre compte, à travers notre enquête et nos analyses, que notre regard se porte sur le vêtement en fonction du cadre contextuel. En quelque sorte, la décence ne serait ni dans le regard ni dans le vêtement, mais serait « simplement » en lien avec le cadre contextuel. Ainsi, le singlet ne sera pas choquant à la plage ou à la maison, mais pourra être perçu comme étant provocant à l'école. De ce fait, la tenue scolaire adéquate sera définie selon la perception des normes sociales dominantes de l'endroit. Il ne sera pas étrange de voir un étudiant marseillais en short au printemps, contrairement à un étudiant à Paris portant la même tenue à la même saison.

Aujourd'hui, la tenue scolaire idéale pourrait être par exemple le pantalon, le pull, le t-shirt. Autrefois, c'était l'uniforme. Dans le futur, ce seront peut-être des tenues vestimentaires aux couleurs de l'arc-en-ciel, si ces normes correspondront à celles qui seront collectivement partagées à ce moment-là.

Le cadre contextuel est dès lors l'espace normatif ; cette conclusion semble sortir de l'évidence. Mais derrière la constitution du cadre contextuel, se cache toujours l'angle angulaire sur lequel se basent les construits sociaux issus des représentations dominantes, c'est-à-dire provenant souvent de la culture patriarcale.

Au niveau des résultats de nos hypothèses, le fait que l'école participe à la construction de l'avenir professionnel des élèves semble évident pour la majorité de nos enquêtés. Globalement, ce schéma correspond à la représentation traditionnelle. Concernant l'hypothèse n°3, nous nous doutions qu'à partir du moment où les hypothèses 1 ou 2 étaient confirmées, l'hypothèse n° 3

¹⁶⁶ Elias, N. (1972). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy

¹⁶⁷ France 3 Hauts-de-France. « Lille : le suicide de Fouad, lycéenne transgenre, va-t-il faire bouger les lignes au sein de l'Éducation nationale ? » Consulté le 17 janvier 2021. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/lille-suicide-fouad-lyceenne-transgenre-va-t-il-faire-bouger-lignes-au-sein-education-nationale-1907492.html>.

aurait des chances de l'être d'office, en partant de l'idée que s'habiller de manière correcte à l'école pouvait couler de source, conformément aux normes collectives attendues. Toutefois, les éléments d'un des enquêtés avaient plutôt invalidé l'hypothèse n°3. D'une certaine façon, en dehors (et en plus) de l'exigence liée à la réalisation du mémoire, ce constat nous a apporté du réconfort, dans le sens où nous avons quelquefois le sentiment d'être hors-norme. À nouveau, tout dépend du cadre contextuel dans lequel nous nous trouvons et selon quelles normes il prendra forme.

Pour ce qui est de l'hypothèse n°2, nous étions parties des propos inspirés des contestations estudiantines. Les résultats ont été peu concluants. Comme nous l'avions précédemment indiqué, nous pouvons pour sûr remettre en question notre approche méthodologique. Toutefois, par rapport à certaines injonctions vestimentaires, aussi anodines qu'elles soient, nous avons songé au continuum des violences, phénomène où les violences faites aux femmes prennent forme dans les différences espaces de vie, que ce soit à l'école, en rue, chez soi, au travail...qui sont souvent intériorisées tant auprès du public féminin que masculin, et dont les effets sont des obstacles à l'encontre de leur intégrité, leur dignité, leur autonomie....¹⁶⁸

Que l'on soit fille ou garçon, un changement des mentalités pourrait se réaliser par notre mode de pensée, notre manière de regarder, à évaluer différemment et ainsi percevoir davantage les violences symboliques qui transparaissent à travers ce continuum.

Nos impressions sur les tenues vestimentaires et les cadres contextuels qui y sont liés, tels que nous les percevons, sont en effet influencées par les normes sociales, quelles qu'elles soient. Mais elles dépendent également de notre volonté à voir la question de la « normalité » différemment. Les normes collectives ne peuvent par définition être modifiées par un seul individu... Et si nous décidions tous ensemble d'un changement collectif ?

Il faudra sans doute beaucoup de temps pour que nos systèmes de représentation évoluent au sein de notre société, au sein de chaque organisation, au sein de chaque individu... Que l'élaboration de notre « réel » se nourrisse d'un modèle égalitaire et respectueux de l'être humain, qu'il soit fille, garçon ou du troisième sexe.¹⁶⁹ Que l'école devienne l'endroit où les jeunes puissent se sentir totalement eux-mêmes, tels qu'ils sont, peu importe leur genre, leurs vêtements... Ce serait alors le début d'une nouvelle ère, l'éclosion du monde commun de demain.

¹⁶⁸ Égalité FILLES-GARÇONS. « Continuum des violences ». Consulté le 17 décembre 2020.
<http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/genre-par-theme/violences/continuum-des-violences/>.

¹⁶⁹ « Indochine. *Indochine & Christine and the Queens - 3SEX (Clip officiel)*, 2020. » Consulté le 29 novembre 2020.
<https://www.youtube.com/watch?v=PJ7H-INlclg>.

Piste réflexive : l'uniforme, la panacée aux vêtements de marques ?

Comme nous l'avions indiqué lors de nos analyses, nous étions loin de nous douter que le sujet de l'uniforme pouvait être aussi présent dans les réflexions des parents. C'est pourquoi nous revenons sur ce sujet dans notre partie réservée à la piste réflexive.

Beaucoup d'enquêtés ont soulevé la solution de l'uniforme pour contrer les effets de mode des vêtements de marque. À travers les vêtements de marques, beaucoup de différenciation entre élèves et de phénomènes d'exclusion prennent forme.

S'il est question de porter des vêtements de marques pour se distinguer des autres, pour s'inclure dans un groupe dont ce serait la pratique vestimentaire, pour acquérir un sentiment d'appartenance ou autres... Le port de l'uniforme serait probablement utile pour gommer les différences sociales visibles à travers les vêtements de marque.

Cela étant, nous pouvons aussi pointer le fait que si l'idée est de se démarquer des autres, il l'est possible par d'autres instruments, autres que le vêtement. Cette différenciation pourrait se faire par l'achat de cartables, chaussures, blocs de feuilles, stylos ou autres objets de marques. La distinction se fera via d'autres voies, les différences en termes d'égalité se feront quand même par d'autres biais. Par ailleurs, si c'était le système de code couleur qui serait appliqué, les marques des vêtements seraient toujours visibles.

Au-delà de cet aspect, dans nos lectures sur l'histoire de l'uniforme, un des phénomènes possibles qui pourrait émerger serait le sentiment d'élitisme selon l'établissement où l'on se situe et aurait pour effet de différencier les écoles.¹⁷⁰

Nous pourrions dire que l'uniforme peut en effet rendre moins visibles certaines différences sociales, mais il n'efface pas les inégalités sociales pour autant et il marquerait davantage le fossé entre le monde scolaire et le monde réel dans certaines circonstances.

Selon nous, le problème principal ne serait pas vraiment la mode vestimentaire incitant les jeunes à s'habiller avec des vêtements marques. Mais l'origine de la problématique nous semble ici être, d'une part, les inégalités sociales et la précarité, et d'autre part, les effets liés à notre société de consommation et à la globalisation économique.

¹⁷⁰ Ufapec. « 04.13/ L'uniforme scolaire peut-il effacer les inégalités, et est-il adapté à nos réalités actuelles ? » Consulté le 19 décembre 2020. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0413-uniformes.html>.

Recommandations

À l'école, adoptons l'approche genre !

Face au système patriarcal, vouloir changer la vision prédominante serait perçu comme un acte dissident à la « normalité ». Nous sommes conscientes qu'améliorer les conditions féminines reste un travail de longue haleine, car cette démarche signifie la volonté de changement d'une culture collectivement partagée. L'école, en ce sens, pourrait être le lieu privilégié pour opérer un changement sociétal sur la question du genre ainsi que celle de l'égalité des femmes et des hommes.

Par nos recherches, nous avons pu voir que, même si l'école est officiellement égalitaire, elle continue à contribuer à la différenciation sociale des sexes. Au sein de l'espace scolaire se déploie toute une organisation sociale reproduisant les normes issues de notre société patriarcale, pouvant marquer différemment le parcours scolaire des filles et des garçons.¹⁷¹

Et si nous apprenions aux élèves à regarder à travers des lunettes genrées ? Adopter une approche pédagogique sur le genre pourrait donner les outils nécessaires aux futurs adultes pour construire un meilleur demain, leur permettre de décrypter au mieux les mécanismes sociaux de construction des inégalités, de violences visibles ou invisibles...

L'école serait l'espace clé où la question des inégalités, des discriminations de manière générale pourraient être analysée, tant par les élèves que par et avec le personnel scolaire.

Instruire les jeunes de façon qu'ils puissent traduire eux-mêmes les héritages sexistes toujours présents dans les manuels scolaires, et partout ailleurs... et bien évidemment, impliquer le corps enseignant, notamment par rapport au fait de repenser les contenus pédagogiques par une analyse genrée et inclusive.

Démocratie scolaire

Dans la première partie de notre mémoire, nous avons abordé la question des droits et devoirs des élèves au sein de l'école, à travers le règlement d'ordre intérieur. Pour reprendre les mêmes termes que nous avons pu lire dans un des règlements scolaire, l'école forme les jeunes à devenir les futurs acteurs socio-économiques¹⁷² de demain ; il serait donc très opportun d'organiser une démocratie à l'école.

¹⁷¹ Rouyer, V., Mieyaa, Y. & Le Blanc, A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées: Contextes sociétal et scientifique, acquis de la recherche et implications pratiques. *Revue française de pédagogie*, 187(2), 97-137. <https://doi.org/10.4000/rfp.4494>

¹⁷² Athénée Royal de Waimès. « Athénée Royal de Waimès | Une école pour construire son avenir durablement ! » Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.arwaimes.com/>.

L'idée serait de créer un espace de dialogue, où par exemple le sujet du code vestimentaire à l'école pourrait être discuté de façon constructive entre élèves, avec la participation du personnel scolaire. Un lieu pour coconstruire leur vie scolaire, dans le respect du cadre de l'institution scolaire et de ses obligations, tout en développant l'agir citoyen des jeunes.

Changement de paradigme

Par rapport à l'élaboration du « réel », nous savons désormais que plus nous multiplions une pratique, plus la pratique en question sera banalisée, c'est-à-dire moins visible par le regard. . C'est par l'aspect répétitif que prend forme la « réalité »¹⁷³. Et si on utilisait la banalisation du port vestimentaire des élèves comme un levier puissant pour dissoudre les violences dont les enfants peuvent être victimes à travers les vêtements, que ce soient sur l'espace scolaire ou ailleurs ? Nous faisons référence aux violences sexuelles ainsi qu'aux différentes formes de discriminations (sexiste, raciste, homophobe ou autre...). Et si ce qui pouvait sembler « normal » aux yeux de l'ensemble de la société était l'idée qu'une fille puisse se sentir en sécurité, peu importe l'heure et où elle se situe ? Qu'il était « anormal » que l'on puisse faire un lien, aussi petit qu'il soit, avec sa tenue vestimentaire en cas d'agression?

La liberté vestimentaire ne va pas de soi et on peut le remarquer sur différents espaces. Notre avis sur le mouvement *#14septembre* est que le fait de réclamer de pouvoir s'habiller librement, quel que soit son genre, c'est avant tout œuvrer à la déconstruction du système patriarcal.

C'est pourquoi nous encourageons vivement à inscrire la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques. Le politique représente un rôle majeur comme moteur de changement pour insuffler, si ce n'est pas à l'ensemble de la société, au moins aux institutions scolaires, le commencement d'un nouveau paradigme où toute personne ne serait plus définie ni par son corps ni par ses vêtements et serait respecté dans tout son être.

¹⁷³ Kaufmann, J. (2010). Corps de femmes, regards d'homme. *Sociologie des seins nus sur la plage*. Paris : Presses Universitaires de France, p.149-155.

Chapitre V : Bibliographie

Ouvrages

- Bard, C. (2010). Ce que soulève la jupe : Identités, transgressions, résistances. Paris : Autrement
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil
- Clerc, S. (2010). Face à la classe : sur quelques manières d'enseigner / Sébastien Clerc et Yves Michaud. Gallimard.l'Histoire. Paris : Flammarion
- Gilligan, C. (2019). Pourquoi le patriarcat ? Paris : Flammarion
- Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob
- Elias, N. (1972). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy
- Kaufmann, J. (2010). Corps de femmes, regards d'homme. *Sociologie des seins nus sur la plage*. Paris : Presses Universitaires de France
- Kaufmann, J.-C. (2016). *L'entretien compréhensif* (4^e éd.). Paris : Armand Colin
- Kaufmann, J. (2017). *Burkini. Autopsie d'un fait divers*. Paris : Les Liens qui libèrent
- Merle, P. (2005). *L'élève humilié : L'école, un espace de non-droit ?* Paris : Presses Universitaires de France
- Perrot, M. (1998). Les Femmes ou les silences de l'Histoire. Paris : Flammarion
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales - 5e éd. (Hors Collection)*. Paris : DUNOD

Thèse

- Lett C. (2016). Le prétexte du vêtement, Sociologie du genre au prisme des pratiques vestimentaires. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes.

Autres ressources bibliographiques

- Albano, R. (2011). 1. La socialisation dans la famille. Dans : Bruno Maggi éd., *Interpréter l'agir : un défi théorique* (pp. 125-146). Paris cedex 14, France : Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.maggi.2011.01.0125>

Albenga, V. & Garcia, M. (2017). Chapitre 9. La sur-responsabilisation des filles dans « l'éducation à la sexualité » : une norme scolaire asymétrique. Dans : Hélène Buisson-Fenet éd., *École des filles, école des femmes : L'institution scolaire face aux parcours, normes et rôles professionnels sexués* (pp. 151-163). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.

Barthes R. (1957). Histoire et sociologie du Vêtement. In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 12^e année, N. 3, 1957. pp. 430-441.

Barrau, S. (2017). Pratiques vestimentaires et expressions du genre : Effets de contextes scolaires contrastés. *Agora débats/jeunesses*, 75 (1), 23-35. <https://doi.org/10.3917/agora.075.0023>

Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre II. Vivre en société des statuts et des droits différents. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu : La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire* (pp. 61-120). Paris : Belin.

Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre III. Éduquer filles et garçons. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu : La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire* (pp. 121-177). Paris : Belin.

Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre IV. À chacun son apparence. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu : La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire* (pp. 179-254). Paris : Belin.

Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Chapitre V. Jeux de rôles, enjeux de pouvoir. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu : La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire* (pp. 255-338). Paris : Belin.

Beauvalet-Boutouyrie, S. & Berthiaud, E. (2016). Et demain ?. Dans : , S. Beauvalet-Boutouyrie & E. Berthiaud (Dir), *Le Rose et le Bleu : La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire* (pp. 339-341). Paris : Belin.

Berthomier, N. & Octobre, S. (2019). Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux des enfants de la cohorte Elfe. *Culture études*, 2 (2), 1-32. <https://doi.org/10.3917/cule.192.0001>

Brassier-Rodrigues, C. (2013). « Les pratiques vestimentaires en organisation », *Communication et organisation*, 44, 111-122. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.4350>

Bourdieu, P. (1999). Autour du livre de Pierre Bourdieu *La domination masculine*. Pierre Bourdieu répond. *Travail, genre et sociétés*, 1 (1), 230-234. doi:10.3917/tgs.001.0230.

Bourdieu, P. (2000). L'inconscient d'école. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 135 (5), 3-5. <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2000-5-page-3.htm>.

Bourdieu, P. (2002). Nouvelles réflexions sur la domination masculine. *Cahiers du Genre*, 33 (2), 225-233. doi:10.3917/cdge.033.0225.

- Courtinat-Camps, A. & Prêteur, Y. (2010). Expérience scolaire à l'adolescence : quelles différences entre les filles et les garçons ? Dans : Sandrine Croity-Belz éd., *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte* (pp. 99-113). Toulouse, France : ERES. <https://doi.org/10.3917/eres.rouye.2010.01.0099>
- Daréoux, É. (2007). Des stéréotypes de genre omniprésents dans l'éducation des enfants. *Empan*, 65 (1), 89-95. <https://doi.org/10.3917/empa.065.0089>
- Érard, Y., Mobio, F. & Reitz, M. (2018). S'étonner de ce que nous avons sous les yeux. *A contrario*, 26 (1), 3-22. <https://doi.org/10.3917/aco.181.0003>
- Érard, Y. (2018). Apprendre à reconnaître : de l'éducation des adultes à l'éducation du regard. *A contrario*, 26 (1), 23-51. <https://doi.org/10.3917/aco.181.0023>
- Francequin, G. (2008). Paraître comme indice de statut et de pouvoir. Dans : , G. Francequin, *Le vêtement de travail, une deuxième peau* (pp. 119-125). Toulouse, France : ERES.
- Grimault-Leprince, A. & Merle, P. (2008). Les sanctions au collège : Les déterminants sociaux de la sanction et leur interprétation. *Revue française de sociologie*, vol. 49 (2), 231-267. <https://doi.org/10.3917/rfs.492.0231>
- Kaufmann, J. (2002). L'expression de soi. *Le Débat*, 119 (2), 116-125. doi:10.3917/deba.119.0116. HABITUS-METHODO SOCIOLOGIE
- Kaufmann, J. (2003). Tout dire de soi, tout montrer. *Le Débat*, 125 (3), 144-154. doi:10.3917/deba.125.0144.
- Keck, F. (2012). Goffman, Durkheim et les rites de la vie quotidienne. *Archives de Philosophie*, tome 75 (3), 471-492. <https://doi.org/10.3917/aphi.753.0471>
- Lahire, B. (2005). Misère de la division du travail sociologique : le cas des pratiques culturelles adolescentes. *Éducation et sociétés*, n° 16 (2), 129-136. doi:10.3917/es.016.0129.
- Le Breton, D. (2011). Sur les cultures adolescentes. *Le Journal des psychologues*, 293 (10), 26-31. <https://doi.org/10.3917/jdp.293.0026>
- Marcelli, D. (2008). Regard adolescent, le regard qui tue !. *Enfances & Psy*, 41 (4), 50-55. doi:10.3917/ep.041.0050.
- Marcellini, A. & Mahmoud M. (1999). « Lecture de Goffman. L'homme comme objet rituel ». *Corps et culture*, n° Numéro 4. <https://doi.org/10.4000/corpsculture.641>.
- Mardon, A. (2010). Construire son identité de fille et de garçon : pratiques et styles vestimentaires au collège. *Cahiers du Genre*, 49 (2), 133-154. <https://doi.org/10.3917/cdge.049.0133>
- Mardon, A. (2010). Sociabilités et travail de l'apparence au collège. *Ethnologie française*, vol. 40 (1), 39-48. <https://doi.org/10.3917/ethn.101.0039>
- Mardon, A. (2011). La génération Lolita : Stratégies de contrôle et de contournement. *Réseaux*, 168-169 (4-5), 111-132. <https://doi.org/10.3917/res.168.0111>

- Mardon, A. & Zeroulou, Z. (2015). « Blédard » et « *fashion victim* » : Du bon usage de la mode chez des adolescents d'un quartier populaire. *Hommes & Migrations*, 1310 (2), 101-108. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3162>
- Mauger, G. (2006). 4. Sur la violence symbolique. Dans : Hans-Peter Müller éd., *Pierre Bourdieu, théorie et pratique* (pp. 84-100). Paris : La Découverte.
- Mauvais, P. (2004). « Savoir dire non » ou du bon usage des règles et limites. *Dialogue*, n° 165 (3), 88-94. <https://doi.org/10.3917/dia.165.0088>
- Neyrand, G. (2016). Responsables, mais pas coupables, les parents ?. *Spirale*, 79 (3), 84-92. <https://doi.org/10.3917/spi.079.0084>
- Pasquier, S. (2003). Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences. *Revue du MAUSS*, n° 22 (2), 388-406. <https://doi.org/10.3917/rdm.022.0388>
- Rasse, M. (2018). De la rencontre de l'autre à la rencontre avec les autres. *Spirale*, 88 (4), 13-20. <https://doi.org/10.3917/spi.088.0013>
- Rennes, J., Lemarchant, C. & Bernard, L. (2019). Habits de travail. *Travail, genre et sociétés*, 41 (1), 23-28. <https://doi.org/10.3917/tgs.041.0023>
- Rousset, N. (2009). « G. Francequin. *Le vêtement de travail, une deuxième peau* », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 38/2, 262-263. <https://doi.org/10.4000/osp.1932>
- Rouyer, V., Croity-Belz, S. & Prêteur, Y. (2010). Introduction. Socialisation de genre : le point de vue du sujet. Dans : Sandrine Croity-Belz éd., *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte* (pp. 7-13). Toulouse, France : ERES. <https://doi.org/10.3917/eres.rouye.2010.01.0007>
- Rouyer, V., Mieyaa, Y. & Le Blanc, A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées : Contextes sociétal et scientifique, acquis de la recherche et implications pratiques. *Revue française de pédagogie*, 187 (2), 97-137. <https://doi.org/10.4000/rfp.4494>
- Van Campenhoudt, Luc, Abraham Franssen, et Fabrizio Cantelli. « La méthode d'analyse en groupe. Explication, applications et implications d'un nouveau dispositif de recherche ». *SociologieS*, 5 novembre 2009. <http://journals.openedition.org/sociologies/2968>.
- Voléry, I. (2015). Les élèves ont des corps. Regards enseignants. *Ethnologie française*, 154 (4), 643-654. <https://doi.org/10.3917/ethn.154.0643>
- Winkin, Y. (2005). La notion de rituel chez Goffman : De la cérémonie à la séquence. *Hermès, La Revue*, 43 (3), 69-76. <https://doi.org/10.4267/2042/23991>

Articles de presse

- Vif, Le. « L'uniforme à l'école : pour ou contre ? » Site-LeVif-FR, 30 août 2015. <https://www.levif.be/actualite/international/l-uniforme-a-l-ecole-pour-ou-contre/article-normal-412817.html>.

Fieux, Alix. « En matière de vêtements, les écoles peuvent tout interdire (y compris les joggings) ». Slate.fr, 11 octobre 2016. <http://www.slate.fr/story/125604/matiere-vetements-ecoles-interdire>.

France Culture. « “Culture du viol” : derrière l’expression, une arme militante plutôt qu’un concept », 6 décembre 2017. <https://www.franceculture.fr/societe/culture-du-viol-lhistoire-dune-expression-militante-mais-peu-academique>.

jesuisféministe.com. « Le code vestimentaire a-t-il encore sa place dans les écoles ? », 31 mai 2018. <https://jesuisfeministe.com/2018/05/31/le-code-vestimentaire-a-t-il-encore-sa-place-dans-les-ecoles/>.

aufeminin. « Une école décide d’en finir avec le code vestimentaire sexiste », 26 août 2018. <https://www.aufeminin.com/news-societe/une-ecole-americaine-met-en-place-un-code-vestimentaire-feministe-s2883958.html>.

Metro. « Rentrée scolaire : L’uniforme revient à la mode », 1 septembre 2018. <https://fr.metrotime.be/2018/09/01/actualite/belgique/rentree-scolaire-luniforme-revient-a-la-mode/>.

Figaro, Madame. « Un élève sur cinq concerné par le sexisme en milieu scolaire ». Madame Figaro, 28 octobre 2018. <https://madame.lefigaro.fr/societe/1-eleve-sur-5-est-concerne-par-le-sexisme-en-milieu-scolaire-221018-151382>.

AFP, Le Figaro avec. « Isère : une élève visée par une procédure disciplinaire pour tenues «inadaptées» ». Le Figaro.fr, 8 octobre 2019. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/isere-une-eleve-visee-par-une-procedure-disciplinaire-pour-tenues-inadaptees-20191008>.

L’Obs. « En Isère, une procédure disciplinaire lancée contre une collégienne à cause d’un débardeur ». Consulté le 10 juin 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20191008.OBS19504/en-isere-une-procedure-disciplinaire-lancee-contre-une-collegienne-a-cause-d-un-debardeur.html>.

« Dans l’Isère, une collégienne visée par une procédure disciplinaire pour un débardeur “provocant” | Le Huffington Post LIFE ». Consulté le 11 juin 2020. https://www.huffingtonpost.fr/entry/isere-college-heyrieux-tenue-vestimentaire-provocant_fr_5d9cf5bfe4b06ddfc50fe94f.

France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. « Isère. Une élève visée par une procédure disciplinaire pour avoir porté un débardeur au collège ». Consulté le 12 juin 2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/isere-visee-procedure-disciplinaire-avoir-porte-debardeur-au-college-1733851.html>.

France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. « Isère : la collégienne visée par une procédure disciplinaire pour un débardeur jugé provocant ne sera pas sanctionnée ». Consulté le 16 juin 2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/isere-collegienne-visee-procedure-disciplinaire-debardeur-juge-provocant-ne-sera-pas-sanctionnee-1734733.html>.

aufeminin. « #lundi14septembre : pourquoi cet appel aux “tenues provocantes” ? », 14 septembre 2020. <https://www.aufeminin.com/news-societe/lundi14septembre-pourquoi-cet-appel-aux-tenues-provocantes-s4016857.html>.

« Des lycéennes mettent un zéro pointé à la « tenue correcte » exigée ». Consulté le 14 septembre 2020. <https://www.20minutes.fr/societe/2861603-20200914-liberationdu14-lyceennes-revendiquent-droit-habiller-comme-elles-veulent>.

« Les lycéennes appelées à porter des vêtements “provocants” pour lutter contre le sexisme ». Consulté le 14 septembre 2020. <https://news.konbini.com/initiatives/les-lyceennes-appelées-a-porter-des-vetements-provocants-pour-lutter-contre-le-sexisme/>.

« #Lundi14Septembre : “C’est comme une petite rébellion contre le règlement si misogyne” témoigne une lycéenne », 14 septembre 2020. <https://www.franceinter.fr/societe/lundi14septembre-c-est-comme-une-petite-rebellion-contre-le-reglement-si-misogyne-temoigne-une-lyceenne>.

Leclercq, Axel. « Les lycéennes sont appelées à dénoncer le sexisme en s’habillant librement ». *POSITIVR* (blog), 14 septembre 2020. <https://positivr.fr/lundi14septembre-hashtag-lyceennes-tenue-indecence-sexisme/>.

Demotivateur. « Crop top, jupes, jeans troués : les lycéennes rejoignent le mouvement #lundi14septembre pour lutter contre le sexisme ». Demotivateur. Consulté le 14 septembre 2020. <https://www.demotivateur.fr/article/pour-lutter-contre-le-sexisme-les-lyceennes-vont-porter-des-tenues-jugees-provocantes-dans-leurs-etablissements-scolaires-22330>.

« # BalanceTonProf le hashtag qui libère la parole des élèves sur les violences à l’école | Le Huffington Post LIFE ». Consulté le 14 septembre 2020. https://www.huffingtonpost.fr/entry/balancetonprof-le-hashtag-qui-libere-la-parole-des-eleves-sur-les-violences-a-lecole_fr_5f5f1c33c5b62874bc1f37d1.

RTBF Info. « “On ne devrait pas punir les filles parce qu’elles s’habillent comme ça”, le #lundi14septembre s’est aussi invité dans nos écoles », 15 septembre 2020. https://www.rtbf.be/info/regions/detail_on-ne-devrait-pas-punir-les-filles-parce-qu-elles-s-habillent-comme-ca-le-lundi-14septembre-s-est-aussi-invite-dans-nos-ecoles?id=10584121.

2020, Caroline Arénas | 15 septembre 2020 | 44 Commentaires Mis à jour le 16 septembre. « Comment les collégiennes et lycéennes ont-elles préparé le #Lundi14Septembre ? » madmoiZelle.com, 15 septembre 2020. <https://www.madmoizelle.com/lundi14septembre-dress-codes-sexistes-1062864>.

sudinfo.be. « Une vingtaine d’étudiantes de l’école Saint-Henri à Comines ont été renvoyées chez elle pour «tenues incorrectes» : «Je me suis sentie discriminée» », 15 septembre 2020. <https://www.sudinfo.be/id250893/article/2020-09-15/une-vingtaine-detudiantes-de-lecole-saint-henri-comines-ont-ete-renvoyees-chez>.

BX1. « #lundi14septembre, pour changer les mentalités des directions d’école en matière de tenues vestimentaires », 15 septembre 2020. <https://bx1.be/bruxelles-ville/lundi14septembre-pour-changer-les-mentalites-des-directions-decole-en-matiere-de-tenues-vestimentaires/>.

VERAN, Jean-Pierre. « «Tenue correcte» en établissement scolaire : une vraie question éducative ». Club de Mediapart. Consulté le 16 septembre 2020. <https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-veran/blog/160920/tenue-correcte-en-etablissement-scolaire-une-vraie-question-educative>.

Froidevaux-Metterie, Camille. « Quand les femmes ne seront plus définies par leur corps ». Libération.fr, 17 septembre 2020. https://www.liberation.fr/debats/2020/09/17/quand-les-femmes-ne-seront-plus-definies-par-leur-corps_1799725.

L'Obs. « TRIBUNE. #Balancetonbahut : quand un « crop-top » met le feu aux poudres ». Consulté le 18 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20200918.OBS33500/tribune-balancetonbahut-quand-un-crop-top-met-le-feu-aux-poudres.html>.

aufeminin. « #Lundi14septembre : “On ne va pas à l'école pour montrer son nombril” d'après Valérie Pécresse », 18 septembre 2020. <https://www.aufeminin.com/news-societe/lundi14septembre-on-ne-va-pas-a-l-ecole-pour-montrer-son-nomb-s4017053.html>.

LaProvence.com. « Les collèges pris de court par la révolte des crop tops », 19 septembre 2020. <https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/6114796/les-colleges-pris-de-court-par-la-revolte-des-crop-tops.html>.

11h34, Par Le ParisienLe 21 septembre 2020 à. « Tenues à l'école : «On vient habillé d'une façon républicaine», estime Blanquer ». leparisien.fr, 21 septembre 2020. <https://www.leparisien.fr/societe/tenues-a-l-ecole-on-vient-habille-d-une-facon-republicaine-estime-blanquer-21-09-2020-8388612.php>.

« Blanquer : À l'école, «on vient habillé d'une façon républicaine» ». Consulté le 21 septembre 2020. <https://www.witfm.fr/news/blanquer-a-l-ecole-on-vient-habille-d-une-facon-republicaine-24445>.

L'Obs. « « On vient à l'école habillé d'une façon républicaine » : la sortie de Blanquer détournée par les internautes ». Consulté le 21 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20200921.OBS33612/blanquer-persiste-et-signe-il-faut-venir-habille-d-une-facon-republicaine-a-l-ecole.html>.

L'Obs. « « On en a marre que ce soit à nous de nous couvrir » : des lycéennes défient la « tenue correcte » exigée ». Consulté le 21 septembre 2020. <https://www.nouvelobs.com/droits-des-femmes/20200914.OBS33300/on-en-a-marre-que-ce-soit-a-nous-de-nous-couvrir-des-lyceennes-defient-la-tenue-correcte-exigee.html>.

RTBF Info. « Code vestimentaire : une élève hutoise proteste », 21 septembre 2020. https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_code-vestimentaire-une-eleve-hutoise-proteste?id=10589748.

« (1) Ligue des familles - le Mouvement | Facebook ». Consulté le 22 septembre 2020. <https://www.facebook.com/LDFmouvement/>.

25/09/2020 | 07:05, Par Guillemette Jeannot-France Télévisions Mis à jour le 25/09/2020 | 11:50 – publié le. « Tenue “républicaine” : “Il faut éduquer les jeunes et non couvrir les filles”, répondent des lycéennes à Jean-Michel Blanquer ». Franceinfo, 25 septembre 2020. https://www.francetvinfo.fr/societe/education/tenue-republicaine-il-faut-eduquer-les-jeunes-et-non-couvrir-les-filles-repondent-des-lyceennes-a-jean-michel-blanquer_4113613.html.

Cherigui, Nadjat. « Le professeur juge la tenue d'une élève « vulgaire », son père s'indigne ». Le Point, 26 septembre 2020. https://www.lepoint.fr/societe/le-professeur-juge-la-tenue-d-une-eleve-vulgaire-son-pere-s-indigne-26-09-2020-2393699_23.php.

Le Devoir. « Au chapitre de l'uniforme scolaire - Une hypersexualisation du vêtement ». Consulté le 30 septembre 2020. <https://www.ledevoir.com/societe/education/36018/au-chapitre-de-l-uniforme-scolaire-une-hypersexualisation-du-vetement>.

« À l'école, qui définit ce qu'est une tenue "correcte" ou non ? | Le Huffington Post LIFE ». Consulté le 30 septembre 2020. https://www.huffingtonpost.fr/entry/tenue-scolaire-reglement_fr_5d9ddd50e4b02c9da0421784.

« Toutes les écoles du monde devraient adopter ce code vestimentaire ». Consulté le 30 septembre 2020. https://www.terrafemina.com/article/education-un-non-dress-code-contre-le-sexisme-dans-une-ecole-californienne_a344996/1.

Nightlife. « Des écoliers québécois portent la jupe pour envoyer un message féministe et de tolérance », 6 octobre 2020. <https://nightlife.ca/2020/10/06/montreal-des-ecoliers-du-secondaire-portent-la-jupe-pour-envoyer-un-message-feministe-et-de-tolerance/>.

Rédaction. « Pour dénoncer le sexisme, ces garçons québécois viennent à l'école en jupe ». 7sur7.be, 9 octobre 2020. <https://www.7sur7.be/tendances/pour-denoncer-le-sexisme-ces-garcons-quebecois-viennent-a-l-ecole-en-jupe~a3a25419/>.

Le Soir. « Faut-il imposer l'uniforme aux élèves ? » Consulté le 19 décembre 2020. https://www.lesoir.be/art/faut-il-imposer-l-8217-uniforme-aux-eleves-_t20111123-01P1KL.html.

Newmedia, R. T. L. *Certaines écoles imposent l'uniforme ou une tenue obligatoire*. Consulté le 19 décembre 2020. <https://www.rtl.be/info/video/456208.aspx>.

Newmedia, R. T. L. « “Qu'on arrête de nous dire que c'est provoquant, car ça excite les garçons” : elles dénoncent le fait de ne pas pouvoir s'habiller librement à l'école ». RTL Info. Consulté le 19 décembre 2020. <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/-qu-on-arrete-de-nous-dire-que-c-est-provoquant-car-ca-excite-les-garcons-elles-denoncent-le-fait-de-ne-pas-pouvoir-s-habiller-librement-a-l-ecole-1244698.aspx>.

France 3 Hauts-de-France. « Lille : le suicide de Fouad, lycéenne transgenre, va-t-il faire bouger les lignes au sein de l'Éducation nationale ? » Consulté le 17 janvier 2021. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/lille-suicide-fouad-lyceenne-transgenre-va-t-il-faire-bouger-lignes-au-sein-education-nationale-1907492.html>.

Sources internet

Le site de l'Église Catholique en Belgique. « Québec : quand les signes religieux font débat », 19 février 2019. <https://www.cathobel.be/2019/02/quebec-quand-les-signes-religieux-font-debat/>.

« Cours : Rose ou bleu ? (2'39) ». Consulté le 16 juin 2020.
<https://matilda.education/app/course/view.php?id=81>.

« Cours : Histoire de l'éducation des filles (8'17) ». Consulté le 16 juin 2020.
<https://matilda.education/app/course/view.php?id=97>.

« Le Focus Group | Spiral ». Consulté le 30 juin 2020.
<http://www.spiral.ulg.ac.be/fr/outils/focus-group/>.

France Culture. « Tenue décente exigée ». Consulté le 15 septembre 2020.
<https://www.franceculture.fr/emissions/carnet-de-philo/la-chronique-philo-du-mardi-15-septembre-2020>.

« Réseau MAG asbl ». Consulté le 30 septembre 2020. <http://www.reseaumag.be/La-methode-d-analyse-en-groupe-et>.

« Hannah Arendt - L'éducation moderne | Revue Skhole.fr ». Consulté le 30 septembre 2020.
<http://skhole.fr/hannah-arendt-%C3%A9ducation-moderne>.

Athénée Royal de Waimes. « Athénée Royal de Waimes | Une école pour construire son avenir durablement ! » Consulté le 16 octobre 2020. <https://arwaimes.com/pdf/ROI2020.pdf>

« Bienvenue sur le site de l'Athénée Royal Ardenne - Hautes Fagnes ». Consulté le 16 octobre 2020. http://www.arahf.be/code%20_de_vie.html.

indmdy. « REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ». Consulté le 16 octobre 2020.
<https://www.indmdy.be/reglement-d-ordre-interieur>.

« Règlement d'ordre intérieur ». Consulté le 16 octobre 2020.
http://www.saintjosephtroisponts.be/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=111.

« Centre scolaire Saint-Remacle de Stavelot ». Consulté le 16 octobre 2020.
<http://www.saintremaclestavelot.be/documents>.

« Body shaming : Définition simple et facile du dictionnaire ». Consulté le 26 octobre 2020.
<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/body-shaming/>

« Qu'est ce qu'un hashtag et comment l'utiliser ? | solocal.com ». Consulté le 6 novembre 2020. <https://www.solocal.com/blog/definition-choix-hashtag>.

« Abrogation de l'interdiction du port du pantalon pour les femmes - Sénat ». Consulté le 15 novembre 2020. <https://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120700692.html>.

« We should all be feminists | Chimamanda Ngozi Adichie | TEDxEuston - YouTube ». Consulté le 15 novembre 2020. https://www.youtube.com/watch?v=hg3umXU_qWc.

« Indochine. *Indochine & Christine and the Queens - 3SEX (Clip officiel)*, 2020. » Consulté le 29 novembre 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=PJ7H-INlclg>.

« Quelles sont les mesures actuelles ? | Coronavirus COVID-19 ». Consulté le 7 décembre 2020. <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>

ARTE. « Kreatur n°7 - La culture du viol, c'est quoi ? » Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.arte.tv/fr/videos/088128-003-A/kreatur-n-7/>.

Amnesty International Belgique. « Dossier spécial sur le viol en Belgique ». Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/stop-violences-sexuelles>.

Amnesty International Belgique. « Exposition “Que portais-tu ce jour là ?” » Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/exposition-portais-jour>.

Amnesty International Belgique. « Déconstruire les mythes et stéréotypes sur le viol ». Consulté le 16 décembre 2020. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/deconstruire-mythes-stereotypes-viol>.

Égalité FILLES-GARÇONS. « Données quantitatives et qualitatives ». Consulté le 17 décembre 2020. <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/genre-par-theme/histoire/donnees-quantitatives-et-qualitatives/>.

Égalité FILLES-GARÇONS. « Des apprentissages différenciés ». Consulté le 17 décembre 2020. <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/realite-ou-fiction/interactions-avec-lenseignant-e/des-apprentissages-differencies/>.

Égalité FILLES-GARÇONS. « Le harcèlement sexiste dans l'espace public ». Consulté le 17 décembre 2020. <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/genre-par-theme/discriminations/le-harcelement-sexiste-dans-lespace-public/>.

Égalité FILLES-GARÇONS. « Continuum des violences ». Consulté le 17 décembre 2020. <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/genre-par-theme/violences/continuum-des-violences/>.

Égalité FILLES-GARÇONS. « Mixité scolaire ». Consulté le 17 décembre 2020. <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/realite-ou-fiction/environnement-institutionnel/mixite-scolaire/>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. « Mères et pères : le défi de l'égalité ». Consulté le 17 décembre 2020. https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/meres_et_peres_le_defi_de_legalite.

« Campagne de sensibilisation contre l'homophobie, la transphobie ». Consulté le 17 décembre 2020. <https://www.ettoitescase.be/index.php#temoignages>.

« ChanGements pour l'égalité - Questions de limites ». Consulté le 18 décembre 2020. <https://www.changement-egalite.be/Questions-de-limites>.

« ChanGements pour l'égalité - Des limites pour sécuriser qui ? » Consulté le 18 décembre 2020. <https://www.changement-egalite.be/Des-limites-pour-securiser-qui>.

pdi. « À la rencontre de certaines “valeurs” et “normes” existant en Belgique ». Consulté le 18 décembre 2020. https://www.vivrebelgique.be/11-vivre-ensemble/a-la-rencontre-de-certaines-valeurs-et-normes-existant-en-belgique#auto_anchor_19.

Ufapec. « 04.13/ L’uniforme scolaire peut-il effacer les inégalités, et est-il adapté à nos réalités actuelles ? » Consulté le 19 décembre 2020. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0413-uniformes.html>.

« Ecole : 2018, la Révolution du bermuda ! – Prospective Jeunesse ». Consulté le 19 décembre 2020. https://prospective-jeunesse.be/cpt_article/ecole-2018-la-revolution-du-bermuda/.

L’Ane Rouge. « Le code vestimentaire dans les écoles... ». Consulté le 19 décembre 2020. <http://www.lanerouge.be/le-code-vestimentaire-dans-les-ecoles/>.

« Université des Femmes - Les filles à l’école : ça vous est égal ? » Consulté le 19 décembre 2020. <https://www.universitedesfemmes.be/se-documenter/revue-chronique-feministe/product/156-les-filles-a-l-ecole-ca-vous-est-egal>.

France Culture. « “Dress for success” - Ép. 1/4 - Sommes-nous libres de nos habits ? » Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/sommes-nous-libres-de-nos-habits-14-dress-success-0>.

France Culture. « Uniformes et vêtements de travail - Ép. 4/4 - Sommes-nous libres de nos habits ? » Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/sommes-nous-libres-de-nos-habits-44-uniformes-et-vetements-de-travail-0>.

France Culture. « La mode – apprendre à s’habiller, montrer qui on est ». Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/etre-et-savoir-le-magazine-de-leducation-du-dimanche-23-fevrier-2020>.

France Culture. « Elèves : “Tenue républicaine” exigée ? » Consulté le 23 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/etre-et-savoir-le-magazine-de-leducation-du-lundi-28-septembre-2020>.

« Uniforme | Institut de la Vierge Fidèle - section maternelle et section primaire ». Consulté le 30 décembre 2020. <http://vf-fondamental.be/viesolaire/uniforme/>.

Chapitre VI : Annexes

- 1) Photo du débardeur de l'étudiante en Isère
- 2) Photo du pull de l'étudiante à Belfort
- 3) Guide d'entretien
- 4) Tableaux des caractéristiques des enquêtés
- 5) Retranscription des entretiens
- 6) Retranscription des entretiens avec les surlignages pour les analyses
- 7) Tableau de synthèses : analyse des matériaux

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/espo